

2016-2021

**Procès-verbal n° 32 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 11 janvier 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures

Présence de 69/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (8): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Anne Casabene Thévoz, Stéphane Cudré-Mauroux, Bernard Dupré, Rana Eltschinger-Bassil, Christophe Giller, Pierre Marchioni et Immaculée Mosoba.

Absents (3): MM. Michaël Li Rosi, David Papaux et Nicolas Stevan.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Jean-Noël Gex, Emmanuel Kilchenmann, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

La Présidente. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 31^{ème} séance ordinaire. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 22 décembre 2020, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Rugo Claudio (PA). En accord avec le Secrétaire du Conseil général, je tiens à préciser qu'au point 11, l'intitulé de la proposition n° 28 devrait être le suivant: "de M. Claudio Rugo (PA) demandant une modification de l'article 2 du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé du 25 septembre 1989 (310.2); pour donner la possibilité d'obtenir une, voire deux vignettes de stationnement pour chaque commerce". J'espère que cela sera corrigé de la sorte.

La Présidente. Vous proposez donc de modifier l'ordre du jour au point 11 selon votre énoncé. Nous allons passer au vote.

Rugo Claudio (PA). L'intitulé de la proposition n° 28 serait ainsi correct. Cette proposition de modification convient et au Secrétaire et au Parti des Artistes et je ne crois pas qu'il faille la soumettre au vote. Ce n'est pas une modification de l'ordre du jour, c'est simplement une modification d'un intitulé, ceci afin de ne pas devoir repousser aux calendes grecques cette proposition n° 28. Cela a été proposé de la sorte par le Secrétaire.

La Présidente. M. C. Rugo, en général une modification de l'intitulé de l'ordre du jour doit être votée. Je vous propose tout de même de voter ceci afin que tout cela soit clair.

Vote

C'est par 21 voix contre 14 et 25 abstentions que le Conseil général accepte de modifier l'intitulé de la proposition n° 28, tel que proposé par M. Claudio Rugo.

Ont voté Oui: 21 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MOUSSA Elias (PS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 14 BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), JORDAN Marine (PS/CVP), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MICHE François (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), VONLANTHEN Marc (PS), ZÜRICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 25 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), DE REYFF Charles (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC)

N'ont pas voté: 9 GRANDJEAN Alexandre (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC)

L'ordre du jour est donc modifié comme suit:

1. Communications de la Présidente;
2. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Matthieu Loup;
3. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR), Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activités Vacances "AAV" en ville de Fribourg;

4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer (PLR), Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} Harmos;
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 113 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'augmenter les places de stationnement pour les deux-roues motorisés sur le territoire de la commune;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 de M. Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de favoriser le bilinguisme et le plurilinguisme dans les programmes des centres de quartiers;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 119 de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz (PS), Julien Vuilleumier (Vert·e·s), Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa (PS), Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures pour canaliser la livraison par camions;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la mesure dans laquelle la Ville de Fribourg peut anticiper et lancer les mesures précises développées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral;
11. Décision quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 25 de Mmes et M. Océane Gex, Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal l'exonération de la taxe d'empiètement pour les restaurants et les commerçants en période de pandémie et/ou de situation extraordinaire;
 - n° 26 de Mme et MM. Simon Zurich (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert·e·s), Matthieu Loup, Marc Vonlanthen et Florian Mueller (PS) demandant au Conseil communal de présenter un règlement de portée générale sur la politique du logement;
 - n° 27 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Oliver Collaud (Vert·e·s), Matthieu Loup, Elias Moussa (PS), Francesco Ragusa (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS) et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal une modification du règlement sur le service des taxis du 17 octobre 1988 (700.1) pour des taxis sans émission de CO₂;
 - n° 28 de M. Claudio Rugo (PA) demandant une modification de l'article 2 du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé du 25 septembre

1989 (310.2); pour donner la possibilité d'obtenir une, voire deux vignettes de stationnement pour chaque commerce;

- des postulats

- n° 150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Mueller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19;
- n° 151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg;
- n° 152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école;
- n° 153 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 FRIMOBIL pour les seniors;
- n° 154 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura;
- n° 155 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale;
- n° 156 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet;
- n° 157 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg;
- n° 158 de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg;
- n° 159 de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Mueller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110);
- n° 160 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la généralisation du principe du compartimentage dans les rues de quartiers;
- n° 161 de Mmes et M. Sophie Delaloye Crettol, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les établissements scolaires de la ville de Fribourg des distributeurs de protections menstruelles;

- n° 162 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent;
- n° 163 de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs;
- Nr. 164 von Frau und Herrn Jean-Pierre Wolhauser und Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (FDP) die den Gemeinderat ersuchen eine Studie über die Mobilität der Senioren/-innen in der Stadt Freiburg durchzuführen;
- n° 165 de M. Thanh-Dung Nguyen (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la durée de validité de la bande cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles au moins jusqu'en juin 2021;
- n° 166 de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise du covid-19 pour les seniors;
- n° 167 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de pérenniser l'agrandissement des terrasses;
- n° 168 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'établir un rapport sur la perception de l'image actuelle et idéale de la Ville par ses habitant-e-s;
- n° 169 de Mmes et M. Naïma Khamel Seewer (PS), Monica Mendez (Vert-e-s), Immaculée Mosoba et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme;
- n° 170 de MM. Lionel Walter et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer une politique des achats durables au sein de l'administration communale;
- n° 171 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl, Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Lise-Marie Graden, Guy-Noël Jelk et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer trois parcours urbains en Basse-Ville, au Guintzet, ainsi qu'entre le quartier d'Alt et le Palatinat;
- n° 172 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal de sensibiliser les Fribourgeois-es à la pollution qu'engendrent les mégots;
- n° 173 de Mmes et M. Véronique Grady, Océane Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal de déterminer les risques et les besoins de la Ville de Fribourg en matière de sécurité informatique en lien avec la pandémie de covid-19;
- n° 174 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal une analyse du taux de criminalité et du niveau de sécurité ressenti par la population de la ville;
- n° 175 de Mmes et MM. Véronique Grady, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR)

demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des parapluies multicolores à la rue de Romont;

- n° 176 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une reprise par la Ville du silo à malt et du bâtiment A de BlueFACTORY en droit de superficie;
- n° 177 de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire communal;
- n° 178 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures sportives de la Ville;
- n° 179 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acheter et de mettre à disposition des caissettes de jeux "Box-up";
- n° 180 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'instaurer quatre dimanches par an sans voiture;
- n° 181 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les voies politiques afin d'"effacer l'ardoise" des personnes d'origine suisse tout comme étrangère bénéficiant de l'aide sociale;
- n° 182 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Monica Mendez (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'évaluer l'exercice du droit de citoyenneté active des étrangers-ères domiciliés depuis au moins 5 ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et de concevoir des mesures incitatives;
- n° 183 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert-e-s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le Secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus;

12. Réponse aux questions:

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
- n° 165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'exonération de la taxe d'empiètement dans le périmètre de la zone touristique;
- n° 167 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux ralentisseurs de vitesse au chemin Monséjour;
- n° 168 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise à disposition du personnel communal de vignettes de stationnement;
- n° 172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg);

- n° 173 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la gestion du futur parking de la P2 de Saint-Léonard;
- n° 174 de M. Jean-Pierre Wolhauer (PLR) relative au remboursement de la taxe compensatoire pour les places de stationnement et les places de jeux à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020;
- n° 181 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative aux oppositions des associations Pro Senectute, Pro Infirmis et du Club en fauteuil roulant Fribourg au projet de transformation de la Gare de Fribourg;
- n° 182 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la consultation en cours sur la modification de la loi sur l'exercice du commerce (LCom; RSF 940.1);
- n° 183 de M. Simon Zurich (PS) relative aux mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau à l'heure de la révision du Plan d'aménagement local (PAL);
- n° 184 de M. Simon Zurich (PS) relative aux changements prévus en matière de subventionnement et de gestion administrative des crèches de la ville;
- n° 185 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du site de blueFACTORY et à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA;
- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal;
- n° 193 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la fréquentation et au chiffre d'affaires de la cafétéria de la DOSF;

13. Divers.

1. Communications de la Présidente

La Présidente. Je tiens tout d'abord à vous souhaiter une bonne année.

- A. Nous siégeons dans les locaux de Salle des fêtes, gérés maintenant par le Service des sports de la Ville, à cause de la pandémie du covid-19 qui sévit actuellement. Aussi, je tiens à vous rappeler que nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP. Le port du masque est obligatoire et se fait de la manière suivante: depuis le dessus du nez jusque sous le menton.
- Les entrées et les sorties dans la salle se font par des chemins séparés, merci de respecter le sens de marche indiqué.
 - En entrant dans la salle ou après avoir touché des objets, veuillez vous désinfecter les mains à l'aide des dispositifs de désinfection installés à différents endroits.
 - Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale.

- B. Lors de sa séance du 16 décembre 2020, le Conseil général a décidé de ne pas se rallier à l'initiative communale "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur". Celle-ci doit donc être soumise au peuple en votation.

Le Conseil communal a fixé, lors de sa séance du 5 janvier 2021, la date de la votation communale au sujet de l'initiative communale ci-dessus au 13 juin 2021, en parallèle à la votation fédérale prévue ce jour-là.

- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. Je vous rappelle que notre règlement nous invite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou à la Présidente et d'éviter toute prise à partie personnelle. Vous êtes priés d'intervenir en lien avec les points à l'ordre du jour et je n'hésiterai pas à vous interrompre ou vous demander de quitter la salle si tel ne devait pas être le cas.
- E. Au-delà, je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de cet article.
- F. Je vous prie de noter que le dépôt des postulats, des propositions et des questions est à faire auprès de M. le Vice-Président.
- G. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures.
- H. L'approbation des procès-verbaux des séances de décembre et de ce soir se fera lors de la séance du lundi 22 février 2021.

Je tiens encore à vous informer que notre collègue, M. P. Marchioni, est malade. Vous avez pu constater qu'il ne peut pas se joindre à nous depuis de nombreuses séances. Des feuilles vont circuler durant la séance afin que vous puissiez lui écrire un petit mot sympathique. Nous les lui enverrons par la suite.

2. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Matthieu Loup

La Présidente. Je vous informe qu'en vertu de l'article 55 RCG, je limiterai le temps de parole pour les présentations des candidatures à deux minutes. Des masques et des gants sont mis à disposition des scrutateur-trice-s, sur leur pupitre, pour exécuter leur tâche.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste se réjouit de vous présenter la candidature de Mme Marine Jordan. Mme M. Jordan est membre du Conseil général depuis 2011 et se présente à nouveau pour la prochaine législature. Habitante du quartier d'Alt, dont elle est membre de l'Association de quartier, elle préside également la Commission des naturalisations. Parmi ses autres et nombreux engagements, Mme Jordan est également Vice-Présidente du Festival international de films de Fribourg. De par son engagement pour la collectivité et son expérience, nous sommes convaincus que Marine Jordan apportera une contribution éclairée au travail de la Commission financière et nous vous recommandons de soutenir cette candidature.

Rugo Claudio (PA). Il y a eu souvent, très souvent, des places mises au concours dans divers Commissions, dont celle-ci. Si mes comptes sont justes, il y a plus de personnes absentes ou ayant été remplacées que de personnes qui ont initié le mandat il y a cinq ans. Si je ne me trompe pas, on arrive à quatre, voire cinq personnes qui sont restées présentes dans cette Commission alors qu'il y a eu six remplacements. Il reste deux séances du Conseil général (février et mars 2021) et je suis étonné que le groupe socialiste mette des postes au concours. C'est vraiment en vue des élections, pour faire bien. Il ne vaut pas la peine de se présenter à l'élection pour deux séances. Je ne vais pas poser ma candidature.

La Présidente. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Marine Jordan est proclamée élue sans scrutin à la Commission financière. (Applaudissements).

3. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR), Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activités Vacances "AAV" en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Les postulants demandaient au Conseil communal d'étudier et d'organiser les possibilités d'offrir un "Accueil Activités Vacances", c'est-à-dire des activités organisées, plus orientées vacances que des Accueils extrascolaires (AES) pendant les vacances.

La Commission spéciale du Conseil général, lorsque nous avons examiné le règlement de l'AES, avait soumis un amendement afin que l'ouverture durant les vacances soit traitée dans le règlement de portée générale, ce qui a été accepté par le Conseil général. Ce qui fait que le règlement de l'AES, tel

qu'il est actuellement, offre une réponse au postulat en assurant une ouverture des AES pendant 14 semaines de vacances.

Nous avons recherché entre le Service des écoles et le Secteur de la cohésion sociale des synergies, aussi avec les différentes activités qui ont lieu durant l'été. Des contacts ont notamment eu lieu avec le Passeport vacances et l'Association Hubert Audriaz afin de convenir d'une co-organisation avec le Service des écoles de la Ville de Fribourg, mais également avec les Services de la culture et du sport pour les activités estivales 2020.

Une évaluation des besoins quadriennale en places d'accueils est en train de se finaliser. Nous attendions les réponses pour l'automne 2020 mais, à cause de la crise du covid-19, nous avons dû repousser l'envoi du questionnaire au mois d'août. Cela fait que les réponses sont arrivées plus tard. Le rapport est finalisé puisque j'en ai déjà eu le résumé. Ce rapport sera présenté au Conseil communal tout prochainement, puis envoyé au SEJ. Ensuite, il fera l'objet d'un rapport au Conseil général. Nous pourrions ainsi voir s'il est nécessaire d'augmenter le budget pour 2022. Les parents ont pu faire part de leurs besoins en accueil extrafamilial au sens large (crèche, accueil de jour, groupe de jeux, accueil extrascolaire ou cantine scolaire).

Comme je vous l'ai dit, il y a une synergie de travail entre le Service des écoles et le Secteur de la cohésion sociale. La Cohésion sociale a créé un groupe de travail pour dresser un inventaire des activités estivales qui ont lieu à Fribourg. Les activités, mises en place de toute pièce par ce groupe de travail, ont eu un franc succès. Pour l'année prochaine, des activités estivales devraient être mises en place et pour cela, il sera primordial:

- de définir une personne interne à la Ville pour se charger de la coordination;
- d'anticiper la communication et de transmettre les informations dans les établissements scolaires bien avant la fin de l'année scolaire;
- de créer une page Internet exclusivement pour les activités;
- de proposer des ateliers uniquement durant le mois d'août.

L'AES a été ouvert pour la première fois cet été, selon le nouveau règlement, et pas uniquement durant les deux premières semaines de vacances, mais également du 10 au 26 août 2020. La fréquentation en juillet était d'environ 35% plus élevée que l'année d'avant. Les semaines du mois d'août ont, quant à elles, été bien fréquentées, mais moins que celles du mois de juillet. Les retours des parents ont été très positifs quant aux activités organisées.

Le Service des écoles et le Secteur de la cohésion sociale pourront affiner l'offre en activités estivales. Selon une répartition interne, le Service des écoles sera en charge de l'accueil extrafamilial soumis à la LStE et aux directives d'encadrements du SEJ, alors que le Secteur de la cohésion sociale sera en charge de coordonner les activités libres, en collaboration avec les prestataires et associations existantes.

Casazza Raphaël (PLR). Tout d'abord, bonne année à toutes et tous. Chères et chers collègues, et surtout chères et chers collègues qui n'ont pas ou pas encore d'enfants!

Savez-vous que les enfants ont 14 semaines de vacances par année, alors que les parents ont généralement entre quatre et cinq semaines de vacances? Aussi, même si vous partez en vacances

séparément, ce qui n'est pas forcément le plus joyeux, il vous reste encore au moins quatre semaines à "caser" les enfants, si je puis dire!

Nous prenons acte avec satisfaction que le Conseil communal reconnaît les besoins en matière d'accueil pendant les vacances scolaires.

Il est impératif que la Ville de Fribourg, qui ambitionne de fusionner avec ses voisines pour devenir la troisième ville de Suisse romande (en fait, redevenir puisque Neuchâtel vient de nous passer devant), se dote d'une offre optimale en matière d'accueil extrascolaire, non seulement pendant l'année scolaire, mais aussi pendant les vacances scolaires.

Nous saluons et soutenons notamment les points suivants:

- définir une personne interne à la Ville pour se charger de la coordination globale;
- anticiper la communication et transmettre les informations dans les établissements scolaires bien avant la fin de l'année scolaire, avec la précision suivante: au minimum avant Pâques;
- créer une page Internet exclusivement pour les activités mises en place par la Ville, et non pas les intégrer dans une page recensant la totalité des activités;
- que la Ville ait fait preuve de pragmatisme en offrant des activités l'été dernier après le premier confinement lié au covid-19 et en faisant ses premières expériences dans le sens demandé de ce postulat.

Concernant les vacances d'été, nous comprenons l'intérêt de ne pas concurrencer les activités du Passeport vacances, qui ont lieu durant le mois de juillet. Cela dit, nous demandons dans ce cas que les horaires des activités du Passeport vacances soient les mêmes que celui appliqué pour les activités du mois d'août ou de les adapter en conséquence si cela n'est pas le cas (c'est-à-dire entre 6.30 heures le matin et 18.30 heures le soir et pas, par exemple, seulement entre 9.00 et 11.00 heures ou 14.00 et 16.00 heures).

Nous saluons l'exemple d'horaire-type de la première semaine de vacances d'automne 2020 qui correspond exactement à ce que nous nous imaginons comme offre d'AAV (Accueil Activités Vacances).

Pour conclure, nous tenons à rappeler que les accueils d'enfants sont des investissements très rentables pour une Ville car cela permet aux parents d'augmenter leur taux d'activité (en réalité souvent les femmes). Cela se traduit par une augmentation des recettes fiscales. En effet, 1 franc investi par la collectivité rapporte entre 2 et 3 francs sous forme de retombées fiscales, selon diverses études.

Ainsi, nous invitons le Conseil communal à ne pas attendre chaque résultat de sondage, mais de résolument se tourner vers une politique de l'offre. Comme dans le domaine des transports publics, plus vous avez d'offres, plus vous avez d'utilisateurs. Il en va de même pour les places d'accueil.

Nous nous réjouissons de pouvoir bientôt consulter le nouveau site Internet dédié aux activités de vacances.

Le postulat n° 108 est ainsi liquidé.

La Présidente. Avant de passer au point 4, je tiens à vous rappeler l'article 68 alinéa 4 du RCG qui dit que l'auteur du postulat s'exprime brièvement sur la réponse du Conseil communal. Je vous prierais de respecter ceci.

4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer (PLR), Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} Harmos

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Ce postulat demande d'introduire dans tous les sites scolaires un réfectoire de midi pour les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} Harmos.

Nous devons une nouvelle fois nous baser sur l'évaluation qui vient de se terminer pour savoir quels sont ces besoins. Dans cette évaluation, nous avons aussi posé la question sur les besoins d'accueil extrafamilial, en particulier à midi.

Vous retrouvez, en pages 2 et 3 du rapport final, l'état des lieux des accueils. Pour chaque accueil, il est indiqué combien d'enfants les utilisent. Depuis la rentrée 2019/2020, afin de faire face à l'augmentation des demandes en AES pour la période de midi, le Service des écoles a trouvé des solutions hors des murs des accueils. Une partie des enfants de l'accueil du Jura mange à la Mensa de la DOSF, et une partie de ceux du Bourg à la cité de Saint-Justin. Les locaux de Saint-Justin sont loués depuis cette même période par la Ville pour les besoins de l'accueil du Bourg et pour les repas des élèves du CO de Jolimont.

Ce que je peux encore dire, c'est que nous désirons favoriser l'accès à la Mensa et l'aménager par une caisse enregistreuse avec un mode de prépaiement des parents, via la carte d'étudiant ou un badge. Le Service des écoles pourra engager des étudiants pour une surveillance adéquate et le maintien des règles de vie. Selon les résultats, nous mettrons en place ces repas de midi dans d'autres accueils.

Nous souhaitons aussi développer un concept d'alimentation au sein des accueils extrascolaires.

Enfin, nous ne sommes pas favorables à des espaces de pique-nique ou de régénération des plats personnels précuisinés. Cette alternative n'est pas incluse dans la réflexion du Service des écoles.

Casazza Raphaël (PLR). Nous prenons acte avec satisfaction que le Conseil communal reconnaît les besoins en matière de réfectoires de midi dans nos écoles.

Pour rappel, la demande pour des places d'AES est encore supérieure à l'offre et la problématique est particulièrement aiguë pour les unités de midi. Ceci est notamment dû au fait que beaucoup de pendulaires (dont des parents) vont travailler à Berne ou à Lausanne et ne rentrent donc pas manger à midi.

Le Service des écoles doit opérer des choix et il met logiquement la priorité sur les plus jeunes enfants des degrés inférieurs pour l'attribution des places de midi notamment.

En tant que parents, nous sommes préoccupés pour trouver des solutions à court terme, c'est-à-dire à un horizon de trois/quatre mois lorsque l'on planifie, par exemple, une nouvelle rentrée scolaire. Une solution à un horizon de trois/quatre ans n'est pas très utile dans ces cas.

Dans ses futures publications, nous invitons le Conseil communal et le Service des écoles à inverser le code couleur en mettant notamment en rouge les plages où la disponibilité est la plus faible et en vert celle où elle est la plus grande. Et il aurait été intéressant d'avoir les statistiques aussi pour la période de midi uniquement.

Concrètement, nous saluons et soutenons également les points suivants:

- en priorité, répondre aux besoins des enfants et des parents;
- deuxième priorité, répondre aux besoins des parents et des enfants – oui, je répète -;
- centraliser et harmoniser les repas pour toute la ville;
- développer une filière locale et responsable;
- développer la communication autour du thème de l'alimentation.

Je conclus ici sans rappeler la statistique fiscale.

Le postulat n° 109 est ainsi liquidé.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 113 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers;

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

La Ville de Fribourg dispose de nombreux WC publics répartis entre le centre-ville et les différents quartiers. Le postulat demande d'y intégrer des facilitations pour les familles.

En avril 2019, le Conseil communal s'est engagé, via sa réponse au postulat n° 60 qui demandait d'étudier les modalités de réalisation "des toilettes sympas", à approcher certains établissements dans ce but.

Le Conseil communal vous propose, à travers cette réponse, de jumeler ces deux postulats afin d'offrir un plus grand service à ses citoyens. La proposition contient deux mesures:

1. intégrer dans son plan de développement et d'entretien des WC publics l'aménagement d'infrastructures pour familles dans les WC pour personnes à mobilité réduite et renouvellement pour familles. Sept toilettes seront équipées de table à langer jusqu'à fin mars 2021;
2. chercher la collaboration entre les restaurateurs se trouvant sur l'axe touristique sur le principe "des toilettes sympas" en fixant des critères précis et favorables aux familles.

Le projet a été favorablement reçu auprès de la majorité des restaurateurs, dont la plupart ont déjà certaines infrastructures mises en place. Les discussions ont été interrompues à cause de la crise sanitaire, mais elles seront reprises dès que possible.

La Ville de Fribourg mettra en place un plan de situation de ces toilettes familles et les informations sur le site Internet.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse documentée et explicative.

Votre idée de jumeler les deux postulats qui touchent l'amélioration des lieux d'hygiène en ville de Fribourg peut se comprendre mais a pour conséquence de ne répondre que partiellement à notre demande. La stratégie que vous préconisez permet de réduire les coûts, de déléguer une part des aménagements pour les familles au domaine privé.

Seule une petite partie des facilitations demandées par le postulat sont prises en compte et ont des chances d'être mises en place. La Ville de Fribourg apparaît comme une commune peu encline à favoriser les familles et la parentalité, voire même les situations de handicaps.

En effet, votre stratégie réduit les facilitations demandées à la seule mise à disposition de tables à langer. Notre postulat demandait également de modifier les lieux pour offrir des WC adaptés à la taille des enfants, de créer des espaces d'allaitement, et surtout d'introduire une gestion écologique innovante.

Vous avez choisi une stratégie de développement et d'entretien des WC publics, minimaliste, inscrite dans une logique ordinaire d'entretien, selon les termes du rapport.

C'est pourquoi certains points nous interrogent:

- Votre réponse précise que seuls sept, parmi les 27 WC publics recensés, ont un WC pour personnes à mobilité réduite. Cela entraîne que seuls sept d'entre eux pourraient être ainsi munis d'une planche à langer.

Ce constat est très étonnant. Pourquoi tous les WC publics de la commune n'offrent-ils pas aux personnes à mobilité réduite de bénéficier de conditions techniques et architecturales adaptées? Le programme EUROKAYS Fribourg, ne mentionne effectivement que sept lieux adaptés aux personnes à mobilité réduite, ce qui est extrêmement peu par rapport aux besoins liés au vieillissement de la population et aux différents types d'handicaps concernés.

- Votre rapport mentionne qu’une dizaine de restaurateurs/trices ayant déjà des infrastructures dédiées aux familles ou prêts à en mettre en place seront prochainement contactés: Pérolles, place Georges-Python, rue de Lausanne, Bourg et Basse-Ville. Qu’en est-il des autres quartiers où justement beaucoup de familles vivent (Jura, Vignettaz, etc.)?
- Votre rapport ne prend aucunement en compte la demande d’une gestion écologique de ces lieux publics. L’entretien et surtout le développement de ces lieux ne pourrait-il pas comporter des améliorations dans ce domaine aussi (utilisation de produits de nettoyage non polluants, la production d’énergie verte par la mise en service de toits solaires, etc.)?
- La communication sera effectivement très importante pour que ces services atteignent leurs publics cibles.
 - il serait judicieux d’ailleurs, sur le site Internet de la Ville, de rajouter la mention des toilettes pour personnes à mobilité réduite et l’existence du programme EUROKEYS.
 - de plus, une carte interactive ou une application gratuite spécifique et une signalétique sur place pourrait rendre visibles les spécificités de chaque WC public, avec un codage et des pictogrammes, sur le modèle de l’application Toilettes sympas afin d’informer les habitants et les touristes.

Au vu de votre rapport, nous nous questionnons réellement. La Commune a-t-elle la volonté d’introduire dans chaque WC public de son territoire d’une part un WC pour personne à mobilité réduite et d’autre part des facilitations pour les enfants et les familles? Nous en doutons.

Face à ce constat décevant, nous nous réservons la possibilité de déposer un nouveau postulat qui une fois encore, visera à faire de Fribourg une ville qui soutient les familles, les personnes en situation de handicap et celles dont la mobilité est réduite.

Le postulat n° 113 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d’étudier la possibilité d’augmenter les places de stationnement pour les deux-roues motorisés sur le territoire de la commune

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Les différents aspects, relevés dans la réponse du Conseil communal démontrent que les deux-roues motorisés ne possèdent pas d’avantages décisifs par rapport aux autres modes de transport. Les deux-roues motorisés ne sont, pas plus que la voiture individuelle, une solution à privilégier pour la mobilité urbaine, tout en reconnaissant que l’électrification progressive du parc de deux-roues motorisés atténuera leurs effets négatifs en termes de bruit et de pollution atmosphérique.

Les vélos et les vélos électriques constituent une alternative bien meilleure pour les villes, y compris Fribourg. Cette stratégie est conforme à la planification de la Ville et de l'Agglomération, mais également conforme à la tendance générale observée ailleurs et au niveau de la Confédération.

Il n'y a toutefois pas non plus de raison de faire disparaître les deux-roues motorisés de l'espace public et comme pour les automobiles, il convient plutôt d'avoir une bonne maîtrise de ce mode de déplacement. A cet effet, le stationnement constitue un levier très important. D'ailleurs, ce n'est plus dès l'an prochain mais dès aujourd'hui, dès 2021, que la Confédération autorisera les villes et les communes à percevoir des taxes pour le stationnement des deux-roues motorisés. Cette tendance se justifie si on considère que les détenteurs de ces véhicules "consomment" de l'espace public sans contrepartie, contrairement aux automobilistes.

On constate que la Ville de Fribourg a la chance actuellement de ne pas souffrir de problèmes particuliers liés à ces véhicules. Il n'est donc pas opportun de chercher à déséquilibrer une situation qui fonctionne relativement bien en prenant des mesures inadéquates, comme par exemple doubler l'offre en stationnement pour les deux-roues motorisés. Il ne s'agit bien évidemment pas non plus d'interdire ces véhicules mais de prendre en compte les externalités négatives qu'ils génèrent. Malgré cela, les deux-roues motorisés sont systématiquement pris en compte dans les projets de requalification de l'espace public. Une offre est toujours mise à disposition, sans trop de contraintes mais avec mesure. Le diagnostic de la situation actuelle semble montrer que cet équilibre constitue la bonne approche.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que la stratégie actuelle en termes de stationnement pour les deux-roues motorisés est adaptée à la situation et aux objectifs du PAL et des projets d'Agglomération.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Je suis extrêmement déçu par ce rapport. Je constate que la Ville a spécifié toute la série des éléments expliquant pourquoi elle ne veut rien faire pour trouver une solution à la problématique du stationnement des deux-roues. On la connaissait, il n'y a pas besoin de la répéter. La Ville est obtuse pour ne pas voir l'opportunité de trouver un meilleur équilibre que celui-ci. En effet, plusieurs autres villes plus grandes, que ce soit Genève, Berne ou Zurich, qui ont fait un pas nettement supplémentaire pour essayer de combiner l'ensemble des mobilités et trouver une solution. Forcément, je suis très déçu puisque l'on n'avance pas d'un mètre dans cette direction, comme c'est souvent le cas dès que l'on propose de trouver un équilibre.

Le postulat n° 117 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 de M. Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de favoriser le bilinguisme et le plurilinguisme dans les programmes des centres de quartiers

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Pour ne pas trop prolonger la séance, je vais juste mettre en exergue quelques points principaux du rapport du Conseil communal.

Le postulat demandait au Conseil communal d'évaluer les prestations des centres socioculturels sous l'angle des compétences linguistiques et de promouvoir le renforcement des offres plurilingues par des mesures d'encouragement.

L'association REPER, qui gère sur mandat de la Ville les centres d'animation socioculturelle, est attentive à créer des équipes qui sont en mesure d'entrer en contact avec les usagers/ères dans différentes langues. Ainsi, actuellement, les animateurs/trices peuvent tenir une conversation en français, allemand, italien, espagnol, anglais et lingala. Un effort particulier est fourni lors de nouveaux engagements pour renforcer le bilinguisme français/allemand. Les annonces pour les postes vacants sont publiées en allemand sur des sites spécialisés qui couvrent également la Suisse alémanique. Cependant, REPER ne reçoit que très peu de postulations d'animateurs/trices germanophones formé-e-s. C'est un phénomène que l'on voit aussi dans d'autres contextes à la Ville de Fribourg et malheureusement, comme dans les autres unités administratives, il est difficilement imaginable que l'on engage une personne qui ne maîtrise que l'allemand et aucunement la langue française puisque la langue principale pratiquée dans ce contexte-là est quand même toujours le français, donc il nous faut trouver des germanophones qui maîtrisent le français le cas échéant.

Les centres d'animation socioculturelle n'ont pour l'instant, en ce qui concerne le bilinguisme français/allemand, traduit que partiellement leur programme en allemand. Seuls quelques titres des activités et quelques descriptions sont traduits. L'objectif est de présenter prochainement un programme d'activités entièrement bilingue français/allemand.

En ce qui concerne les activités des centres, ces activités ne nécessitent pas, pour la plupart, des connaissances approfondies d'une des langues officielles, puisqu'il s'agit souvent d'activités manuelles ou physiques.

Mais comme nous l'avons mentionné dans le rapport, les animateurs/trices socioculturel-le-s sont capables de tenir une conversation dans plusieurs langues, ce qui permet de développer les liens avec les usagers/ères qui ne parlent pas encore ou peu une des langues officielles. Beaucoup d'activités sont par ailleurs proposées et élaborées par les usagers/ères eux/elles-mêmes, ce qui permet d'atteindre les objectifs qui visent à "promouvoir les compétences des groupes et des individus, intégrer des personnes d'origines différentes et valoriser leurs différences".

Proposer des activités dans une langue non officielle exclurait de fait les personnes qui ne la maîtrisent pas et serait contre-productif du point de vue de l'intégration. Le fait de proposer des activités dans une langue officielle permet aussi de renforcer son apprentissage.

Le Secteur de la Cohésion sociale a mandaté l'Observatoire de la diversité, en partenariat avec les centres d'animation, pour y développer un programme visant à promouvoir l'interculturalité et la citoyenneté. Ce programme est intitulé: "Culture de quartier, interculturalité et citoyenneté".

Les objectifs de ce programme sont:

- que les éducateurs/trices co-construisent des activités interculturelles, se les approprient et peuvent ainsi enrichir leur pratique, y compris après la fin du programme;
- que les jeunes participent à des activités par le croisement des connaissances sur les parcours individuels de migrations et sur l'histoire contemporaine des différents pays de provenance et développent des repères pour vivre leur identité;
- que des parents, d'origine migrante ou non, participent à des rencontres sur l'interculturalité et sur la transmission intergénérationnelle et développent leur capacité d'interaction.

Finalement le programme "Paysage éducatif – Schoenberg" soutient quant à lui depuis 2015 le projet "Encore! des Histoires!" développé par la bibliothèque interculturelle LivrEchange. Ce dernier permet aux enfants et parents du quartier du Schoenberg d'emprunter des livres dans leur langue maternelle, directement dans leur quartier.

Les objectifs visés par ce projet sont énumérés sur la page 4 du rapport final, je ne vais pas les lire in extenso.

Il est prévu d'étendre cette activité dans le quartier du Jura-Torry-Miséricorde.

En conclusion, on peut dire que la communication bilingue du programme d'activités des centres d'animation socioculturelle sera améliorée. Une communication plurilingue de ce dernier ne semble pas nécessaire.

Les compétences linguistiques des équipes des centres sont variées. Une attention particulière est portée, dans la mesure du possible, sur l'engagement de personnes maîtrisant l'allemand dans les quartiers où les enfants et les jeunes sont scolarisés en allemand.

Les activités courantes proposées dans les centres sont facilement accessibles à toutes et à tous; le fait qu'elles se déroulent dans une langue officielle permet d'y intégrer tous/tes les usagers/ères.

Des programmes spécifiques et la mise à disposition des locaux permettent de valoriser encore davantage l'interculturalité, les potentiels et les différences de chacun-e.

Compte tenu de ces arguments, le Conseil communal estime que les compétences linguistiques des animateurs/trices socioculturel-le-s, la communication autour des activités ainsi que la variété des activités sont pleinement satisfaisantes.

Parpan Mario (CG-PCS). Ja, ich bin zufrieden mit dieser Antwort des Gemeinderates und bedanke mich bei den Verfasserinnen und Verfassern des Berichtes, der auch einige Elemente enthielt, die neu für mich waren. Ich bin natürlich gespannt zu sehen wie sich die deutschsprachigen Programme und Ausschreibungen der Quartierzentren präsentieren werden. Viel mehr noch aber bin ich gespannt wann und wie die Quartierzentren ihre Tore wieder öffnen können. Vielen Menschen fehlen die Begegnungen, die zurzeit nicht möglich sind und vergessen wir nicht, dass die Isolation

Menschen vereinsamen lässt und sie auch krankmachen kann. Dieser Dimension der Krise wird zu wenig Aufmerksamkeit geschenkt. So hoffe ich, dass die Zentren baldmöglichst wieder Orte der Begegnung werden können.

Le postulat n° 118 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 119 de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz (PS), Julien Vuilleumier (Vert·e·s), Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa (PS), Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Etudier la possibilité de se doter d'un outil de suivi de la mesure votée

Le Service des écoles dispose d'un outil pour la gestion de la base de données des élèves. Ce dernier est en développement et permettra, dès la fin d'année scolaire 2020/2021, d'établir une partie des statistiques souhaitées par le postulat. Y seront aussi incluses les activités extrascolaires fréquentées par les élèves. Pour ce qui est du degré de satisfaction, un questionnaire devra être élaboré durant l'année scolaire en cours pour une enquête de satisfaction sur l'année scolaire 2020/2021. Cela fait qu'une première version pourra être fournie sous la forme d'un rapport uniquement à la fin de l'année scolaire.

Courrier devant être transmis aux parents et "formulaire de dépôt" devant être compris par tous

Pour les questions 2 et 3, lors de la première mise à disposition de l'abonnement TPF, un formulaire avait été transmis à tous les parents. Ce dernier avait été élaboré en collaboration avec les TPF, afin de répondre également à leurs besoins. Le tableau mentionné en page 2 du rapport final démontre que la très large majorité des parents ont eu connaissance de la mise à disposition gratuite des abonnements et que c'est essentiellement l'âge de leur enfant qui a retenu les parents dans la commande desdits abonnements. L'information envoyée la deuxième année à l'ensemble des parents a été conçue en partant du principe que le renouvellement était automatique pour les enfants qui avaient déjà bénéficié d'un abonnement l'année précédente, sauf si les parents indiquaient le contraire. Pour les nouveaux abonnements, la procédure était indiquée et simplifiée. Le texte clair n'a suscité aucune demande de clarification de la part des parents auprès du Secrétariat des Ecoles.

En conclusion, un rapport sera fourni à la fin de l'été 2021. Il complètera la présente réponse.

Jordan Marine (PS). Les postulants remercient le Conseil communal pour sa réponse. Ils se réjouissent de prendre connaissance du rapport en lien avec l'enquête de satisfaction à la fin de l'année scolaire et ils encouragent le Conseil communal à proposer cette enquête de satisfaction à un large public, principalement les enfants. Ce faisant, le Conseil communal répondrait à l'objectif 2 de la stratégie cantonale "je participe", qui vise l'encouragement et la participation citoyenne des enfants, notamment le droit de s'exprimer et d'être entendu, mais aussi les parents, les conducteurs des bus, les enseignants, etc.

Nous notons avec satisfaction que l'offre de la Ville a eu un bon succès auprès des parents et que ces derniers ont fait des demandes modérées, en ce sens que très peu d'abonnements ont été demandés pour les tranches d'âge de quatre à six ans, pour lesquelles on peut imaginer qu'il est encore un peu tôt de circuler seul en bus.

Nous souhaitons par ailleurs attirer l'attention du Conseil communal sur la manière de présenter cette offre de la Ville à destination des familles. On peut en effet lire sur le site Internet: abonnement gratuit de transports publics. Il nous semblerait plus adéquat de parler de mise à disposition d'abonnements offerts par la Ville. C'est en effet un cadeau que la Ville fait aux familles.

En ce qui concerne l'évaluation du coût à 1.4 million de francs, nous constatons qu'il a été quelque peu surévalué. A ce propos, nous encourageons le Conseil communal à reprendre les discussions avec les TPF pour un éventuel rabais de quantité, ce qui se fait déjà avec d'autres cercles communaux.

Enfin, nous remercions le Conseil communal pour la simplification du renouvellement automatique des abonnements, qui simplifie grandement la vie des parents.

Le postulat n° 119 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures pour canaliser la livraison par camions

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

La conclusion de la réponse du Conseil communal, c'est que les livraisons sont une problématique de mobilité qui doit se traiter à l'échelle de l'agglomération. Dans le cadre de l'élaboration du PA4, l'Agglomération a justement choisi d'étudier et de traiter cette thématique. La Ville de Fribourg collabore à ces études et n'a pas un intérêt à développer d'autres solutions pour son seul territoire. En effet, c'est vraiment une vision d'ensemble. Néanmoins, vous pouvez voir à la page 2 du rapport final ce que la Ville peut tenter de faire pour elle-même. Concernant le pont de Saint-Jean, vous

trouvez aux pages 2 et 3 le détail de la problématique et de la réponse. Pour ce pont, le trafic lié aux livraisons ne peut pas être considéré comme spécialement problématique et ne justifie pas de mesure particulière à cet endroit.

Vonlanthen Marc (PS). Les auteurs du postulat ont pris connaissance de la réponse du Conseil communal avec une certaine déception. Vous avez toutes et tous déjà fait l'expérience de rues piétonnes, la rue de Lausanne par exemple, envahies par des camions de plusieurs tonnes, à tel point qu'il devient difficile, voire dangereux d'y circuler. Dans sa réponse, le Conseil communal reconnaît la situation et sa dégradation, mais n'y donne aucune réponse convaincante. C'est une certaine banalisation du problème. On botte en touche à l'Agglomération. En résumé, nous n'avons pas senti une forte volonté de réguler le flux des poids lourds en ville de Fribourg, ceci en particulier dans des zones où ils ne sont pas les bienvenus. C'est dommage et de notre point de vue, c'est une occasion manquée qui nuit finalement à la politique volontariste en matière de mobilité de la ville.

Le postulat n° 120 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la mesure dans laquelle la Ville de Fribourg peut anticiper et lancer les mesures précises développées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le postulat s'intéresse à la concrétisation de la transition énergétique à l'échelle locale et demande d'anticiper et de lancer des mesures précises, afin de s'assurer que la transition énergétique soit en adéquation avec les objectifs fixés par la stratégie fédérale 2050. Dans sa réponse, le Conseil communal donne un aperçu sur les trois orientations principales de cette stratégie 2050, à savoir:

- l'efficacité énergétique;
- les énergies renouvelables;
- l'énergie nucléaire.

Ces trois orientations sont évaluées dans la réponse du postulat en présentant notamment ce que la Ville a déjà réalisé et ce qu'elle va avoir ou qu'elle a en projet. Je vous fais grâce de la lecture des pages 2 à 12 du rapport final pour en arriver directement à la conclusion.

La Ville de Fribourg s'est fixée d'ambitieux objectifs pour sa transition énergétique en s'assurant notamment d'intégrer tous les objectifs de la stratégie 2050 de la Confédération. Elle a développé ou déjà réalisé des mesures y relatives et planifie de nombreux projets notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables. Afin de s'assurer que

toutes ces mesures soient efficaces et permettent de converger vers les objectifs fixés, un outil de monitoring a été développé afin de suivre les différents indicateurs de la transition énergétique de la Ville de Fribourg qui est en très bonne voie.

La Présidente. L'auteur du postulat ayant démissionné entre-temps, le Conseil général prend ainsi acte du présent rapport final.

Le postulat n° 122 est ainsi liquidé.

11. Décision quant à la transmission des propositions et des postulats

La Présidente. Les préavis du Bureau à l'intention du Conseil général quant à la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats vous ont d'ores et déjà été transmis.

Lors de sa séance du mercredi 3 juin 2020, le Bureau a accepté la qualification des postulats n° 150 à 152 et les a jugés recevables. Lors de sa séance du mercredi 19 août 2020, il a accepté la qualification des postulats n° 153 à 166 et les a jugés recevables. Lors de sa séance du mercredi 23 septembre 2020, il a jugé la proposition n° 25 irrecevable. En revanche, lors de cette séance, il a qualifié les postulats n° 167 à 169 comme tels et les a jugés recevables. Lors de sa séance du mercredi 6 janvier 2021, le Bureau a jugé la proposition n° 26 irrecevable et les propositions n° 27 et 28 recevables. Les postulats n° 170 à 180, de même que 182 et 183, ont été qualifiés comme tels et jugés recevables. En revanche, le Bureau a jugé le postulat n° 181 irrecevable.

- des propositions:

- n° 25 de Mmes et M. Océane Gex, Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal l'exonération de la taxe d'empiètement pour les restaurants et les commerçants en période de pandémie et/ou de situation extraordinaire

Steiert Thierry, Syndic. S'agissant de la proposition n° 25, à l'instar du Bureau, le Conseil communal considère cette proposition comme irrecevable dans la mesure où, comme le dit l'argumentaire que vous avez reçu, la loi cantonale du 4 février 1972 sur le domaine public comporte une disposition selon laquelle le bénéficiaire d'une autorisation pour l'utilisation ou l'usage accru du domaine public paye une taxe d'utilisation fixée par le tarif. Il n'y a pas de base légale pour une quelconque exonération, et dans la mesure où l'autonomie communale peut se pratiquer dans le cadre du droit supérieur, le droit cantonal, mais pas au-delà, c'est la Constitution Fédérale qui le définit ainsi. Il n'est donc pas envisageable de prévoir des exonérations dans un règlement communal de portée générale, ceci indépendamment du fait que le Conseil d'Etat lui-même a prévu des exonérations dans l'ordonnance du 2 mars 2010 fixant les taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public sans base légale.

Le Conseil communal, si d'aventure cette proposition devait être qualifiée de recevable contre notre avis et celui du Bureau, s'opposerait aussi à sa transmission dans la mesure où elle est formulée de manière beaucoup trop contraignante et absolue et ne laisse aucune marge de manœuvre pour une éventuelle application du principe de la proportionnalité. Nous sommes parfaitement conscients que les établissements publics et autres commerces qui bénéficient d'une utilisation du domaine public payent une taxe d'empiètement, ce qui peut poser problème dans une situation extraordinaire comme celle dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Cela dit, de le formuler et de l'inscrire de manière aussi absolue dans un règlement de portée générale est disproportionné et nous vous invitons donc à ne pas transmettre cette proposition le cas échéant.

Krienbühl David (PLR). Bonne année à vous, Mme la Présidente, bonne année à tous. Par la présente proposition, nous demandons, avec les cosignataires que je remercie, l'exonération de la taxe d'empiètement pour les restaurants et les commerçants en période de pandémie et/ou de situation extraordinaire.

Aujourd'hui, je m'étonne une fois de plus, à plus d'un titre, que le Bureau du Conseil général ait jugé cette proposition comme irrecevable. En effet, en juillet 2018, le Conseil général acceptait d'exonérer les associations de quartier de cette taxe d'empiètement. En mai 2020, le Conseil général transmettait une proposition d'exonération pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives reconnues par la Commune. Il est donc étonnant d'invoquer ici, même quelques mois plus tard, le droit supérieur. Il s'agit ici vraiment d'avoir un outil de gestion efficace et rapide pour le Conseil communal en cas de pandémie et/ou de situation extraordinaire. Nous comprenons bien qu'il faille respecter le droit supérieur et ses prérogatives. Néanmoins, et en cas de situation extraordinaire, il faut savoir se montrer flexible et parfois créatif. Il est aussi vrai que la loi cantonale du 4 février 1972 sur le domaine public a aujourd'hui presque 50 ans et que j'encourage vivement les députés ici présents à dépoussiérer quelque peu ce texte qui ne correspond plus tout à fait à la réalité d'aujourd'hui, et pour rendre possible des exonérations.

Chères et chers collègues, je vous encourage donc malgré tout à soutenir cette proposition n° 25 qui serait un signal positif envers nos restaurateurs, vos restaurateurs, nos commerçants, vos commerçants, en cette période très compliquée pour ces branches professionnelles. Aujourd'hui, il n'est pas un jour sans une publication Facebook d'appel au secours et je crois que ce serait une bonne reconnaissance pour ces branches-là.

Pour terminer, il ne s'agit pas ici d'éliminer les procédures d'autorisation que la Ville devra continuer à délivrer, mais bien d'un soutien financier à nos restaurateurs et à nos commerçants dans des circonstances bien définies et très particulières. C'est donc une mesure urgente en moins pour demain. Il s'agit ici juste de prévention et de simplification des procédures dans une situation d'urgence, donc moins de bureaucratie.

Dans ce sens, nous demandons la modification du règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988 et de son article 6, en y rajoutant un alinéa qui serait le suivant "Les restaurants et les commerçants sis sur le territoire communal sont exonérés du paiement des taxes prévues par le présent règlement en période de pandémie et/ou de situation extraordinaire".

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à la recevabilité et, le cas échéant, à la transmission de cette proposition n° 25.

Moussa Elias (PS). Au vu de cette proposition, que l'on pourrait qualifier d'indécente et d'incohérente, mais afin d'éviter de qualifier la démarche de populiste et relevant du pur clientélisme, le groupe socialiste est en droit de se faire de sérieux soucis sur la gestion financière de la Commune qu'entend mener le groupe libéral-radical. Il ne nous reste donc qu'à espérer que, même si le groupe libéral-radical devait sauver de justesse son siège au Conseil communal, il reviendra rapidement à raison et se rendra compte que ce n'est pas en vidant les caisses de la Commune et en la privant des rentrées, en l'espèce d'un demi-million de francs, que Fribourg sera poussée à quelque chose de positif. Voilà pour l'introduction politique.

Sur le fond, il est de temps en temps bien de rappeler, cela a été fait, que le domaine public appartient justement au public, que ce soit en temps normal ou en situation extraordinaire, en cas de crise sanitaire, par exemple. La loi cantonale fixe le cadre supérieur et précise également que lorsque l'on bénéficie du domaine public de manière accrue ou justement privative, on doit payer une taxe d'utilisation. Aussi, cette proposition ne respecte évidemment pas le cadre légal supérieur et l'article 31 de la loi cantonale que je viens de citer. Pour répondre au représentant du groupe libéral-radical, les exonérations qui ont été décidées, qui étaient déjà prévues initialement par le règlement communal et qui ont été décidées par le Conseil général, ont une spécificité, à savoir que sont exonérées uniquement des associations et des entreprises privées ou publiques, qui sont soit d'un service public, soit à but non lucratif. Ceci n'est donc nullement comparable aux restaurants et aux commerçants visés par cette proposition, lesquels poursuivent avant tout, et à juste titre, un intérêt privé et commercial. Lorsqu'un propriétaire privé loue sa propriété privée, il perçoit généralement un loyer ou une autre indemnité. Pourquoi alors la collectivité publique ne devrait-elle faire différemment lorsqu'il s'agit du domaine public? Pourquoi le propriétaire privé, par exemple, du bâtiment qui héberge le Molino devrait-il percevoir un loyer pour les locaux ou pour la terrasse privée mais la Ville ne devrait rien percevoir lorsqu'elle met à disposition le domaine public pour le même restaurant? Là, on va répondre que la proposition ne vise pas une exonération généralisée, mais uniquement lors de situation extraordinaire. D'une part, on ne légifère pas pour des situations extraordinaires, mais bien pour des situations ordinaires. Il appartient à un exécutif, que ce soit le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat ou le Conseil communal de prendre les mesures nécessaires et de gérer des situations extraordinaires. On en a l'exemple ces derniers mois. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous vivons une situation extraordinaire qu'une exonération généralisée en situation extraordinaire doit d'ores et déjà être prévue pour le futur.

Je me permets de conclure avec deux exemples.

- 1) Si aujourd'hui nous vivons une situation extraordinaire, qui force donc les restaurants à fermer, il était juste que le Conseil communal ait décidé, dans le cadre des mesures covid-19, à titre exceptionnel et extraordinaire, d'exonérer les taxes pour les terrasses hivernales. Cependant, pourquoi est-ce que Manor devrait être exonéré de la taxe s'il souhaite utiliser une partie de la rue de Romont pour les soldes alors qu'il n'a pas dû fermer ces dernières semaines? C'est pourtant exactement cela que cette proposition souhaite.
- 2) Imaginons que Fribourg soit touché demain par un tremblement de terre et que la Cathédrale et une partie du quartier du Bourg s'écroulent. Fort est à parier qu'il s'agirait là d'une situation extraordinaire, mais elle n'aurait aucun impact sur l'activité économique de Manor ou du Molino, pour prendre ces deux exemples. Quel lien entre cette situation extraordinaire, qui

j'espère bien évidemment n'arrivera jamais, et l'exonération automatique que va encrer cette proposition dans le règlement?

Vous l'aurez compris, c'est pour toutes ces raisons, et bien d'autres que je n'ai pas le temps de développer, que le groupe socialiste votera l'irrecevabilité de cette proposition. Il refusera éventuellement à transmission le cas échéant et vous invite à en faire de même.

Rugo Claudio (PA). Je m'invite un peu dans ce débat gauche/droite pour demander de la flexibilité et de la créativité au Conseil communal. Je crois que Noël est passé, il faut attendre encore 300 jours pour faire cette demande. M. E. Moussa nous demandait pourquoi faire ces exonérations? Et bien, justement c'est écrit, il faut procéder à ces exonérations en période de pandémie ou de situation extraordinaire. Voilà le pourquoi. Concernant l'aide aux commerces, je rappelle au groupe libéral-radical dans son entier qu'il n'a point soutenu, au contraire de M. J.-J. Métrailler du Mouvement Libre et Indépendant et M. C. Rugo du Parti des Artistes, la proposition de donner 1'000 francs à chaque commerce. On avait pris encore le même exemple de Manor. Apparemment, il n'y a pas d'autres commerces à Fribourg. Il existe la Coop, la Migros, Jumbo, Lidl, etc., mais c'est toujours Manor qui synthétise nos exemples. J'aimerais rappeler à ce Conseil général que la proposition que j'ai faite en mai a été reprise telle quelle par le Canton de Vaud. Ils ont donné 1'750 francs à chaque commerce pour le mois de novembre au minimum et au maximum 20'000 francs. 20'000 francs étaient destinés aux grandes surfaces car c'était au prorata des mètres carrés. Quand j'avais proposé six mois avant ça ...

La Présidente. M. C. Rugo, et qu'a fait le Canton de Vaud par rapport aux taxes d'empîement? Tenons-nous en au sujet, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Oui, c'est par rapport à l'idée d'aider les commerces. Par contre, je resterai beau joueur et je soutiendrai la proposition du groupe libéral-radical.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 25

Le Conseil général considère, par 44 voix contre 18 et 7 abstentions, que la proposition n° 25 de Mmes et M. Océane Gex, Véronique Grady et David Krienbühl est irrecevable.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 18 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la recevabilité: 44 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), CRETTOLE Daniel (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 7 CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), GRADEN Lise-Marie (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL)

- n° 26 de Mme et MM. Simon Zurich (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert·e·s), Matthieu Loup, Marc Vonlanthen et Florian Mueller (PS) demandant au Conseil communal de présenter un règlement de portée générale sur la politique du logement

Vonlanthen Marc (PS). La proposition n° 26 a été retirée. Le Secrétariat en a été informé hier déjà.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

- n° 27 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Oliver Collaud (Vert·e·s), Matthieu Loup, Elias Moussa (PS), Francesco Ragusa (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS) et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal une modification du règlement sur le service des taxis du 17 octobre 1988 (700.1) pour des taxis sans émission de CO₂

Steiert Thierry, Syndic. Quand bien même on pourrait s'interroger sur la recevabilité de cette proposition dans la mesure où elle pourrait constituer une entrave à la liberté économique, le Conseil communal a considéré cette proposition comme recevable, sachant que cette question juridique devrait être le cas échéant, si la proposition devait être transmise, examinée au préalable. Dans ce contexte, le Conseil communal vous propose néanmoins de ne pas transmettre cette proposition.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Unsere Fraktion unterstützt die Reduzierung der CO₂-Emissionen. Wir glauben, dass dies durch Anreize und nicht durch zusätzliche Regulierung geschehen sollte. Wir befürchten, dass die Gewerbefreiheit nicht mehr gewährleistet ist. Die Inhaber der Taxis werden, um diese neue Regelung zu umgehen, sich in den umliegenden Gemeinden rund um Freiburg ansiedeln. Aus diesen Gründen lehnt die Fraktion diese Überweisung ab.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Les auteurs de la proposition demandent l'introduction d'une disposition dans le règlement sur le service des taxis afin qu'ils n'émettent plus de CO₂ à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour les auteurs il est évident que si dans sa proposition de règlement ?????? auxquelles il viendrait ?????? au Conseil général, le Conseil communal estime que le délai du 1^{er} janvier 2025 est trop court, il peut être prolongé. Au-delà de ça, un délai supplémentaire doit aussi être prévu pour les services de taxis pour qui cela poserait un problème économique de pouvoir se doter de véhicules qui n'émettent pas de CO₂ à la date prévue dans le règlement.

Il faudrait aussi prévoir dans le règlement que les bénéficiaires d'une autorisation qui exploitent un véhicule conforme à l'exigence de non-émission de CO₂ avant la date soient exonérés de la redevance jusqu'à cette date. Pour éviter le basculement climatique, nous devons d'ici à 2030 réduire nos émissions nettes de CO₂ d'au moins 45% par rapport au niveau de 2010 et atteindre un bilan nul aux alentours de 2050.

Une société débarrassée de ces émissions de carbone n'est pas une société alternative ou un modèle social expérimental, c'est une condition de viabilité sur terre. L'activité des villes est responsable de

¾ des émissions de gaz à effet de serre. La valorisation des potentiels locaux est donc un des principaux leviers dans la décarbonation en Suisse, en Europe et dans le monde.

La présente proposition vise un des domaines spécialement concerné par l'atténuation des émissions de carbone, des systèmes de transport, dont les services de taxis font partie intégrante. Dans ce domaine en particulier, donc celui des transports, il n'y a pas de solution miracle. Parmi les nombreux objectifs à atteindre, la décarbonation des carburants des services de taxis est une mesure simple que la Ville doit adopter facilement en modifiant les exigences imposées aux véhicules autorisés. Compte tenu du renouvellement régulier de parc sde taxis, tous les quatre à six ans en moyenne, exiger des entreprises actives à Fribourg qu'elles exploitent d'ici à 2025 ou du délai que le Conseil communal estimera comme étant raisonnable, des véhicules sans émission de CO₂ peut s'insérer sans difficulté dans la planification et s'avère économiquement supportable. En effet, de tels véhicules électriques ou à hydrogène existent déjà sur le marché à un prix concurrentiel au vu de l'exploitation et l'offre devrait connaître une forte croissance ces prochaines années. Toutefois, afin d'assurer que ce changement ne mette aucune entreprise en péril, nous proposons la possibilité qu'une prolongation d'une année, renouvelable une fois de six mois, puisse être accordée pour des motifs économiques impérieux. L'internalisation des coûts de la décarbonation au comportement du consommateur/client est aussi envisageable via une augmentation du tarif qui relève de la compétence du Conseil communal. Comme dit aussi, nous proposons à titre d'incitative, que les bénéficiaires de l'autorisation qui se conforment aux nouvelles exigences avant le délai, soient exemptés jusqu'au délai de la redevance.

Les mesures que nous devons prendre en matière d'émission de CO₂ sont relativement urgentes. Comme dit avant, nous devons réduire de 45% les émissions d'ici à 2030. Plus nous attendons pour prendre ces mesures, plus elles seront douloureuses pour ceux qui devront les supporter. Ici, nous proposons une mesure planifiée à moyen terme à laquelle les utilisateurs de taxis ou les exploitants de taxis pourront se conformer dans un délai raisonnable. Nous vous remercions donc de soutenir la transmission de cette proposition.

Vonlanthen Marc (PS). A titre personnel, je suis toujours étonné que, dans les maigres compétences qui sont celles de notre Conseil général, lorsqu'une possibilité existe d'effectivement contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, l'on trouve encore des partis gouvernementaux qui trouvent à s'opposer à ce genre de démarche. Je trouve cela indécent. En plus des éléments qui ont été abordés par M. O. Collaud et qui relèvent véritablement de la politique climatique, je voulais juste encore amener un autre argument qui n'est pas développé dans la proposition, mais qui a aussi son poids, c'est la question de la politique du bruit. Le bruit est également une pollution qui altère la vie de nos concitoyen-ne-s. En favorisant le passage de propulsion à essence ou au diesel vers des moteurs électriques ou à hydrogène, c'est également contre ces nuisances-là que l'on lutte. Les taxis ont la possibilité de circuler sur des axes en ville de Fribourg qui sont limités au trafic motorisé et individuel. Cela veut dire que sur ces axes-là, ils sont l'une des sources de bruit résiduel. Il y a aussi certainement un trafic de taxis plus important la nuit puisqu'il y a pas mal de personnes qui en ont recours lorsque les transports publics ne fonctionnent pas. Là, il y a également, en plus de tous les points qui ont été relevés et qui sont tout à fait corrects sur la politique climatique, un levier en matière de politique de lutte contre le bruit qu'il convient de saisir.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 21 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 27 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Oliver Collaud, Matthieu Loup, Elias Moussa, Francesco Ragusa, Marc Vonlanthen et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 21 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DE REYFF Charles (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), MURITH Simon (PDC/PVL)

N'a pas voté: 1 KILCHENMANN Emmanuel (UDC)

- n° 28 de M. Claudio Rugo (PA) demandant une modification de l'article 2 du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé du 25 septembre 1989 (310.2); pour donner la possibilité d'obtenir une, voire deux vignettes de stationnement pour chaque commerce

Steiert Thierry, Syndic. Pour le Conseil communal, la présente proposition est en soi recevable. Telle qu'elle est formulée, elle laisse entendre qu'il s'agit d'une proposition formulée en toute pièce, c'est-à-dire qui demande à ce que l'on inscrive dans le règlement de portée générale l'article tel qu'il est précisé ici. Ceci n'est pas acceptable vu que cela ne correspond pas au langage et à la technique législative. Je cite: "Il est admis qu'une à deux vignettes soient mises à disposition au même tarif que celui appliqué aux particuliers, pour les petites et moyennes entreprises –PME -, sans exiger de tracés administratifs plus que de mesure". Si cette proposition était considérée comme une proposition formulée en termes généraux, elle serait donc à qualifier de recevable, mais pas en toute forme. S'agissant de la transmission, le Conseil communal s'y oppose, vu qu'elle va totalement à l'encontre de la politique de stationnement qui est maintenant menée depuis de longue date par le Conseil communal. Cette proposition aurait pour conséquence que les places de stationnement seraient occupées prioritairement par les commerçants et par leurs employés, empêchant ainsi la clientèle - qu'ils veulent pourtant attirer également - de pouvoir se garer dans le périmètre des commerces. Elle mettrait donc totalement à mal le système pratiqué aujourd'hui. Ce serait surtout ce que l'on appelle "se tirer une balle dans le pied" puisqu'elle irait surtout à l'encontre des intéressés eux-mêmes.

Rugo Claudio (PA). J'accepterais volontiers qu'une autre formulation soit faite si, dans le fond, l'esprit de ma proposition serait admis. J'accepterais volontiers d'en discuter. Cependant, concernant ce que vous avez dit dans un deuxième temps, c'est-à-dire que vous êtes contre le fait de donner des

vignettes à des entreprises qui vous nourrissent et qui nous nourrissent et qui nous aident. On voit tous que les commerces sont fermés. On voit les séquelles que cela engendre. Ce sont eux qui nous rendent service, pas l'inverse. On peut lire dans le règlement de 1989, à l'article 2: *"Il en est de même pour les entreprises situées dans lesdits secteurs, pour autant que les véhicules utilisés soient réservés à l'activité de l'entreprise"*. On le sait très bien, dans les PME, un patron a une voiture pour aller chercher trois cagots à Lidl pour économiser 2 francs, pour aller chercher des saucisses chez le boucher Papaux, etc. C'est écrit dans la loi et vous venez avec des arguments contraires à la loi. Ces arguments sont les vôtres, laissez le peuple s'exprimer. Nous sommes les représentants du peuple et nous voulons aider ces commerçants. Je ne suis que leur porteur d'eau. Ce sont par exemple le petit commerce situé à côté du café des Boulangers et la tapissière de la rue de Lausanne qui m'ont parlé de ceci. En fait, ce sont des gens qui louent des locaux à Fribourg, qui donnent de l'emploi et nous, on leur met des bâtons dans les roues. C'est tout simplement ça. Il n'y aurait aucun abus. Je précise que les commerçants à Fribourg représentent 600 à 800 personnes, donc 800 vignettes. D'ailleurs, la majorité d'entre eux s'en sortent autrement, ils trouvent des solutions. Je suis donc étonné de cet argumentaire-là. Vous allez contre votre propre loi, M. le Syndic. Je vous remercie de voter pour la transmission de cette proposition.

Vote

Le Conseil général refuse, par 58 voix contre 5 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 28 de M. Claudio Rugo.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 5 CASAZZA Raphaël (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

Ont voté contre la transmission: 58 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOL Daniel (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), GEX Jean-Noël (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS)

N'a pas voté: 1 GANDER Daniel (UDC)

- **des postulats:**

- n° 150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Mueller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Mueller Florian (PS). La pandémie de covid-19 a eu un impact majeur sur les pratiques en matière de mobilité. Comme l'a montré une étude de l'ETH Zurich, le trafic individuel a fortement diminué pendant les mois de mars à mai, à une seule exception notable. Nombreuses sont les personnes qui ont découvert le vélo comme un moyen de transport sûr et pratique.

Le vélo offre également des grands avantages pour la période post-pandémique. Le vélo est bon pour la santé, écologique, et nécessite une infrastructure peut coûteuse, qui permet d'économiser des espaces publics.

Pendant la première vague de la pandémie, de nombreuses métropoles, comme Milan ou New York, mais aussi des villes suisses comme Lausanne ont amélioré les infrastructures pour la mobilité douce. La Ville de Fribourg a également réalisé un projet exemplaire et a aménagé une piste cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles et a élargi des pistes cyclables. Il est important de continuer à suivre cette politique et de promouvoir le vélo comme un moyen de transport. Malheureusement, depuis le début de l'été, la mobilité douce a diminué à nouveau et le trafic motorisé a de nouveau augmenté.

Le présent postulat demande donc au Conseil communal:

1. d'intensifier sa politique de mobilité douce, notamment en augmentant les ressources financières allouées au développement des infrastructures cyclistes. Cette augmentation des ressources financières devra se faire en discussion avec le plan de relance cantonal et de ses investissements dans les infrastructures;
2. de préparer dès maintenant la mise en place de mesures en faveur de la mobilité douce décidées récemment par le Conseil Fédéral concernant la circulation sur les trottoirs des enfants à vélo jusqu'à 12 ans et l'aménagement d'espaces sécurisés pour les cyclistes devant les feux;
3. de mettre en place deux projets pilotes en Ville de Fribourg qui s'inspireront du projet "Velostrassen" de Berne. A cet effet, deux rues pertinentes seront identifiées pour y déployer une infrastructure exemplaire pour les cyclistes. Le trafic motorisé individuel et le stationnement y seront réduits et la signalétique renforcée. La densité et la qualité du trafic cycliste feront l'objet d'une évaluation.

Les derniers mois ont démontré les nombreux avantages de la mobilité douce. Continuons alors à améliorer les conditions de circulation et la sécurité des cyclistes.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Rassurez-vous, je ne vais pas demander le renvoi de ce postulat ou son refus. Compte tenu du nombre de postulats que nous avons à transmettre, je demande que le temps de parole soit limité à trois minutes par intervenant, sinon nous n'arriverons de nouveau pas à clore cet ordre du jour. Il y aura des auteurs de propositions encore frustrés, qui verront leur proposition transmise aux calendes grecques. Je vous prie toutes et tous de respecter ceci, ne serait-ce que pour respecter le travail de vos collègues.

La Présidente. Merci M. G. Bourgarel. J'avais l'intention de le faire mais plusieurs personnes m'ont dit que c'était compliqué. Je vais donc tout de même limiter le temps de parole à trois minutes. Si

quelqu'un s'y oppose, je peux réunir le Bureau. Dès à présent, le temps de parole est limité à trois minutes. Je compte sur mon Vice-Président, qui va être le maître du temps et vous remercie.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 17 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Mueller.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), CRETTOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 17 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 DE REYFF Charles (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 2 BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s)

- n° 151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Je tiens juste à préciser une chose, qui n'est pas en relation avec ce postulat-là. J'aurais pu le dire en préambule. Songez quand même à ce que chacun de ces postulats qui est transmis et chaque proposition génèrent un travail plus ou moins conséquent au sein de l'administration communale. Nous comprenons bien que l'on est dans un contexte électoral et qu'évidemment le droit de faire usage des instruments parlementaires est tout à fait normal dans ce contexte-là, mais le nombre de postulats est relativement important. Si ces postulats-là sont transmis, ils génèrent donc une charge de travail importante.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). La crise du covid-19 révèle des situations de précarité préexistantes et a généré de nouvelles pauvretés, liées notamment aux ruptures professionnelles et à l'absence de ressources.

Les inégalités en matière d'alimentation sont pourtant préexistantes à la crise du covid-19, elles sont constitutives des inégalités sociales et économiques, voire culturelles.

Face à la crise, cependant, dans diverses localités, de nombreux acteurs associatifs, proches des populations rendues plus vulnérables, se coordonnent, se sont coordonnés, ont mis en place, en urgence, des dispositifs de dépannage pour palier à ces situations difficiles et mettre à disposition

des aliments de première nécessité, de manière caritative ou professionnelle, qui ne sont que des solutions temporaires et notre Ville a financé des mesures urgentes.

La sécurité alimentaire est bien plus que l'approvisionnement sûr du pays; la sécurité alimentaire est un droit lié aux besoins humains de base. La Banque mondiale, en 1986, l'a définie comme "l'accès pour tout le monde et à tout moment à une nourriture en suffisance afin de mener une vie active et saine".

La sécurité alimentaire est déterminée par différents types de facteurs:

- des facteurs individuels (notamment revenu, habileté en matière d'alimentation, de budget et de gestion des aliments, etc.);
- des déterminants collectifs, liés à l'environnement interpersonnel et social (entraide communautaire par exemple), à l'environnement physique (accès aux sources d'approvisionnement, aux produits locaux), des déterminants politiques (développement social et urbanisme) et économiques (travail au noir, emploi précaire, etc.).

Lors d'une crise économique et sociale, telle que nous la vivons, la solidarité associative et interpersonnelle sera heureusement une réponse indispensable; mais, elle est insuffisante car elle ne garantit pas une égalité de traitement et ne permet pas l'accès à tous les types de situations précaires.

Plus qu'un secours philanthropique ou caritatif, la sécurité alimentaire est une responsabilité des collectivités publiques inspirée du principe de solidarité inscrite au front de notre constitution fédérale.

De nombreuses études montrent que l'absence d'une alimentation suffisante et saine augmente divers risques et problèmes de santé; une alimentation suffisante et saine est un déterminant de la santé; faciliter l'accès à des aliments sains, relève d'une mission de santé publique.

Contribuer à créer de saines habitudes de vie en milieu urbain est une mission que de nombreuses villes prennent à leur compte dans le monde; agir sur les déterminants de la sécurité alimentaire est possible à l'échelle d'une ville qui peut activer de nombreux leviers (protection et valorisation du territoire productif, soutien à la production et à la transformation alimentaire locale, renforcement de l'accès physique à des aliments sains et abordables dans les milieux de vie, etc.).

La Ville de Fribourg se doit de constituer un dispositif de sécurité alimentaire plus global, plus pérenne (au-delà de crises et de situations propres à des publics vulnérables), dans une logique de solidarité, de santé publique, d'inclusion, de lutte contre le gaspillage alimentaire ...

(Retentissement de la sonnerie pour la fin des trois minutes)

... voilà, donc je m'arrête ici. Les autres arguments vous les aurez par écrit.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical est favorable à ce postulat, tout en précisant qu'il faut travailler avec des organisations existantes, comme cela s'est fait ce printemps. De plus, nous souhaitons que des gens domiciliés en ville profitent en premier de cette aide. Il faudrait imaginer peut-être un système de bons à remettre ou autres.

Rugo Claudio (PA). Pour rebondir sur ce que Mme M.-C. Rey-Baeriswyl a expliqué, c'est mis en pratique à blueFACTORY le dimanche. C'est un ami qui cuisine des plats à blueFACTORY pour les personnes dans le besoin. Si vous connaissez des personnes dans le besoin, passez le message, c'est le dimanche.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 8 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 DE REYFF Charles (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), KILDE Gisela (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL)

- n° 152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, tout comme le prochain postulat, le n° 153.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Lors de sa séance du 20 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté la révision des ordonnances sur les règles de la circulation routière et sur la signalisation routière.

Ces modifications concernent différents domaines et notamment celui de la mobilité douce. Les enfants auront le droit, jusqu'à l'âge de 12 ans, de rouler à vélo sur le trottoir.

Fort de ces nouvelles dispositions fédérales, le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager l'usage du vélo pour se rendre à l'école.

L'objectif est d'augmenter le nombre d'enfants et de jeunes cyclistes, ce qui à moyen et long terme aura un impact sur le comportement des nouvelles générations et modifiera la répartition modale en faveur de la mobilité douce.

Pourquoi donc encourager l'usage du vélo pour aller à école? Il y a de nombreux arguments qui permettent de soutenir cette idée: pédagogiques, éducatifs, sociaux ou environnementaux:

- Le vélo favorise la santé! C'est une activité physique quotidienne qui permet le mouvement par tous les temps;
- Le vélo pendant la scolarité permet la découverte des règles de conduite; l'usage du vélo, c'est apprendre la sécurité, le fair-play;
- Le vélo pour aller à l'école est une opportunité de gagner en autonomie... il faut s'organiser, choisir son parcours, mettre des habits adéquats... être à l'heure!;
- le vélo pour aller à l'école, ça réveille... le mouvement, l'équilibre, l'attention portée au contexte, met l'enfant en état d'éveil;
- Le vélo, c'est aussi les copains, les copines! Il crée des liens et favorise les déplacements en groupes; le vélo façonne les cyclistes de demain!;
- Le vélo pour se rendre à l'école, c'est aussi une contribution à l'écologie et à la sécurité de tous.

Alors, comment encourager l'usage du vélo, à Fribourg, pour se rendre à école? Il y a différentes stratégies pour renforcer la sécurité et inciter une mobilité douce:

- par exemple, en donnant des compétences aux écoliers par des cours de conduite;
- en élaborant une campagne de prévention;
- en introduisant des lignes de Vélobus à Fribourg; les petits cyclistes accompagnés d'adultes vont chercher leurs copains par un chemin défini; des cours sont prévus pour les écoliers et les accompagnants;
- en soutenant le projet pilote innovant, de ramassage scolaire avec un vélo-bus, mais dont les promoteurs procèdent aux ajustements techniques permettant son homologation;
- etc.

D'autres stratégies pour accéder à des vélos adaptés et développer des compétences pour les entretenir peuvent aussi renforcer cet avantage:

- bourses et échanges de vélos, de casques, de gilets de sécurité;
- ateliers de réparation de vélos.

Ainsi, une telle étude va mettre à disposition de tous les habitants une documentation thématique intéressante, proposer des incitations, contribuer à renforcer une politique de mobilité douce et de durabilité qui peut toucher les plus jeunes et sensibiliser les familles.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Je suis généralement favorable à ce que les élèves se rendent à l'école à pied ou à vélo et c'est pourquoi j'étais totalement contre un abonnement général pour tous les élèves. Néanmoins, ce n'est pas au Conseil communal de faire des recommandations aux parents à ce sujet. C'est aux parents de décider comment leurs enfants se rendent à l'école. Pour cette raison, je suis contre la transmission de ce postulat.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Je ne veux pas vous ennuyer, mais j'ai fait un petit calcul. Il reste encore un peu plus de trente postulats traiter. Si, à chaque postulat, il y a d'autres

personnes qui prennent la parole et qui parlent trois minutes, nous en aurons encore pour trois heures.

La Présidente. Merci Mme A.-E. Cattaneo-Python. J'adore faire ces calculs, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps, ni la concentration pour le faire. Je ne vais pas raccourcir encore le temps de parole, mais nous savons d'ores et déjà qu'il sera difficile d'épuiser cet ordre du jour.

Richard Claude (PDC/PVL). Toute tentative promouvant la mobilité douce, chez les plus jeunes comme chez les plus âgés, est à saluer, en particulier lorsque celle-ci n'est pas au dépend des contribuables, des automobilistes ou des commerçants. Dans le cas présent, c'est toutefois le partage des trottoirs entre piétons, vélos, et autres trottinettes, qui soulève une question tout aussi importante que l'éducation à des pratiques de mobilité durable, à savoir, dans le cas présent, la sécurité de nos enfants. Lorsque de nombreux élèves cheminent vers l'école ou vers leur domicile, une bonne cohabitation entre vélos et piétons sur le même trottoir laisse songeur. Participant parfois à une ligne de Pédibus, je peux attester de la difficulté de tenir quelques enfants plus intéressés à faire la course que d'apprendre le bon comportement à adopter sur le trottoir ou pour traverser la route. Ajoutez-y des vélos, la course n'en sera que plus intéressante.

S'il y a une pratique qu'il faut encourager, c'est bien la marche. Aux heures de pointes les routes sont engorgées et certainement trop dangereuses pour des jeunes cyclistes. Quant au bus, ce dernier n'est généralement d'aucune utilité pour les écoliers du primaire, l'école étant suffisamment proche du domicile ou aucun arrêt de bus se situant devant la porte.

Ce postulat serait certainement utile s'il demandait au Conseil communal d'étudier de manière plus globale les mesures prises pour inciter les élèves à utiliser tel ou tel mode de transport en tenant compte notamment des questions sécuritaires et de parage des vélos et autres trottinettes sur les sites scolaires.

Partant, le groupe PDC/PVL refusera la transmission du postulat n° 152.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 26 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 26 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 CASAZZA Raphaël (PLR), KILDE Gisela (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 153 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 FRIMOBIL pour les seniors

La Présidente. Le Conseil communal s'est déjà exprimé.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Ce postulat demande d'étudier la mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour les seniors, pour autant qu'ils renoncent à leur véhicule privé.

Ce postulat va favoriser l'abandon des voitures privées et libèrera de la place sur le domaine public. Il permettrait aux seniors de se déplacer plus librement pour venir au centre-ville, ce qui redynamiserait la fréquentation des commerces. En cette période de pandémie, les commerçants en seraient heureux. Quand on ne peut plus conduire de voiture et que l'on ne peut plus faire de vélo, il est important d'éviter l'exclusion sociale. Ce postulat est une réponse à ce problème.

De plus, je vous informe que la Ville de Martigny offre la gratuité aux seniors pour les transports publics et Neuchâtel a accepté au mois de juin de l'année dernière un postulat allant dans ce sens.

Merci de bien vouloir soutenir ce postulat.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais poser une question aux postulants. Est-ce que ce serait seulement les seniors qui abandonneraient leur voiture qui recevraient cet abonnement ou les autres aussi?

De plus, le règlement du Conseil général stipule que l'on n'a pas le droit de présenter deux fois le même postulat. Le postulat pour donner la gratuité des bus TPF aux seniors a déjà été accepté, si je ne m'abuse, à une voix près. Je suis étonné que le Conseil communal, qui est très à cheval sur les articles de loi, s'en soit écarté en ce qui concerne ce postulat-là. Peut-être que je me trompe et cela serait tout à l'honneur de M. P.-A. Perritaz.

La Présidente. M. C. Rugo, pour répondre à votre deuxième question, ce postulat a été jugé recevable par le Bureau. Pour répondre à la première question, vous devez normalement questionner le Conseil communal ou la Présidente. Cependant, si M. P.-A. Perritaz désire répondre, je le laisse répondre, mais il n'est absolument pas dans l'obligation de le faire.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je laisse M. C. Rugo lire le postulat qui a été déposé, la réponse y figure.

Vote

Ont voté en faveur de la transmission: 42 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GANDER Daniel (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 23 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 4 AEBISCHER David (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.13 à 21.29 heures.

- n° 154 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Allenspach Christoph (PS). Le lieu autour du dit étang du Jura, au fond du quartier, est un endroit public sans vraiment être accessible et agréable pour les habitant-e-s. L'étang est dans un mauvais état mais, en fait, il n'a rien de naturel. Il s'agit d'un ancien bassin en béton armé servant comme réserve d'eau pour les pompiers. L'eau n'y coule que peu et il est plein d'algues. La surface en terre battue à côté, rarement utilisée, n'est pas non plus attractive. Un réaménagement du lieu pourrait créer un endroit plus vert et plus attractif pour la population du quartier. En fait, à part le parc de l'école, le quartier du Jura ne dispose pas d'un parc public important. Le présent postulat demande donc d'étudier les possibilités et le potentiel d'aménager un lieu beaucoup plus attractif.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 154 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 ULDRY José (UDC)

S'est abstenu: 1 GANDER Daniel (UDC)

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), KILDE Gisela (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MURITH Simon (PDC/PVL), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert·e·s)

- n° 155 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétréy, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous êtes certainement étonnés d'entendre la Directrice de l'Edilité prendre la parole au sujet du postulat n° 155. Elle répond également, au nom du Conseil communal, au postulat n° 161. La raison réside dans le fait que l'intendance des bâtiments se trouve dans son dicastère.

Le fond de ces deux postulats est important. Ils mettent le doigt sur une réalité, la protection est une nécessité et les coûts sont des charges financières supplémentaires. Cela dit, le Conseil communal ne soutient pas la transmission de ces deux postulats. Il est de l'avis qu'une autre réponse devrait être donnée aux jeunes femmes qui sont souvent déjà en situation de vulnérabilité, notamment dans les écoles. Les écoles sont des lieux de vie où le manque de protection hygiénique pourrait être abordé de manière beaucoup plus respectueuse que par de simples distributeurs, en trouvant des solutions avec les jeunes femmes et non pas pour elles.

Alors que le postulat n° 161 se limite à la mise en place des distributeurs de protections menstruelles dans les établissements scolaires, sans préciser s'ils devraient aussi être installés dans les établissements du secondaire II, le postulat n° 155 propose de mettre en place un libre accès aux protections hygiéniques, aussi dans les bâtiments dont la Commune ne gère pas l'intendance. Sous cet aspect-là, le postulat outrepassé les compétences de la Commune.

Menétréy Fabienne (Vert·e·s). Partout à travers le monde, la moitié de la population, autrement dit une personne sur deux, a une charge supplémentaire à gérer. Peu de sujets ne touchent un si grand nombre de personnes, si régulièrement et sur une si longue durée. Il est temps que nous nous occupions de l'accès aux protections menstruelles et de briser le tabou de la précarité menstruelle. Le constat est simple. Les règles font partie de la vie de 50% de la population, mais concernent absolument tout le monde. La menstruation ne doit pas être une source d'inégalité. Pourtant, chaque jour dans le monde, dans notre pays, dans notre ville, des femmes et des filles appréhendent d'aller travailler et de se rendre en cours, et ne peuvent simplement pas vivre normalement parce qu'elles n'ont pas les moyens de se fournir en protections hygiéniques. C'est facile de demander un cachet contre le mal de tête, cela l'est beaucoup moins quand il s'agit de demander un tampon. Imaginez si cela devait se produire cinq jours par mois, plusieurs fois par jour. Certaines femmes se retrouvent à déployer des trésors d'imagination pour palier à ce manque, comme placer des couches de papier toilettes entre leurs cuisses car, lui, est toujours à disposition et gratuit. Les règles doivent être une question de santé publique. Certes, la manière dont chaque femme gère ses menstruations appartient au domaine privé, mais les ressources devraient être accessibles à toutes. En s'assurant que chacune ait accès à des protections périodiques abordables ou gratuites, la Ville de Fribourg ferait preuve d'une belle avancée sociale et nous permettrait à toutes et à tous de supprimer enfin un tabou. A l'image de l'Ecosse, de la Nouvelle-Zélande, de l'Angleterre, du Canada, de la Corée du Sud, de plusieurs états des Etats-Unis, bientôt en France, et dans certains cantons de Suisse, nous

souhaitons que Fribourg rejoigne ce qui semble une évidence, en mettant à disposition des femmes un libre accès aux protections menstruelles dans les écoles, les institutions publiques et sportives et au sein de l'administration communale.

Et en ce qui concerne la réponse que je viens de recevoir, évidemment que je suis très déçue. Par ce postulat, nous ne demandons pas de mettre en place une distribution partout en ville, mais bien évidemment d'étudier la possibilité de palier à un manque et de mener une action pour aider les femmes en situation de précarité menstruelle. On ne demande pas d'élargir seulement ce libre accès en dehors des écoles, etc., mais aussi un droit à l'information. Pour palier à ce phénomène de précarité menstruelle, il faut faire partie de ce changement. C'est que l'on demande au Conseil communal aujourd'hui.

Gex Océane (PLR). La transmission de ce postulat et celle du postulat n° 161, nous ont fait avoir quelques discussions au sein du groupe. Non pas sur la finalité de mettre à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale, car là notre groupe n'y est pas favorable, mais bel et bien sur le tabou des règles, sur les différentes protections existantes, sur l'environnement et sur les dangers de certains types de protection.

Dans les discussions, la plupart des membres de notre groupe ont appris qu'il n'y avait pas que les tampons, avec ou sans applicateur, les serviettes hygiéniques, pour petit ou grand flux, naturelles, bio ou organique. En effet, de nouvelles protections arrivent sur le marché comme la "cup" et les culottes de menstruation. Cela nous a fait nous demander quel type de protection les postulants souhaitaient mettre à disposition des femmes de la ville.

Les postulants demandent de mettre à disposition des protections de type serviettes et tampons, mais il existe de nombreux articles expliquant la dangerosité de ces protections remplies de produits chimiques et de matières synthétiques. Une mauvaise utilisation de ces articles hygiéniques peut devenir dangereux pour la santé.

Et enfin, qu'en est-il de l'environnement? Car, oui, même si cela touche la moitié de la population, ne serait-il pas mieux de favoriser justement d'autres protections plus respectueuses de l'environnement? Les déchets engendrés, ne se retourneront-t-il pas un jour contre ces jeunes femmes? Si je ne m'abuse, le groupe des Vert·e·s soutient le concept du pollueur payeur, enfin dans ce cas plutôt les pollueuses payeuses!

Pour toutes ces questions ouvertes et ces remarques, notre groupe ne soutiendra pas la transmission de ce postulat.

Si les postulats n° 155 et 161 devaient être transmis, nous inciterons vivement le Conseil communal à considérer nos remarques et surtout d'axer les mesures sur des actions de prévention de l'utilisation correcte des méthodes de protection.

La Présidente. Comme il a été formulé par le Conseil communal, les postulats n° 155 et 161 vont être traités en même temps. Je donne donc la parole à Mme S. Delaloye Crettol, co-auteure du postulat n° 161.

Delaloye Crettol Sophie (PS). Comme le soulignait Mme la Directrice de l'Édilité et comme vous avez tous pu le voir, le postulat n° 161 traite de la même problématique. Je souhaite simplement dire qu'au cas où la transmission du postulat n° 155, dont nous discutons actuellement, devait être acceptée, nous retirerions le postulat n° 161, qui va dans la même direction.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je crois que vous m'avez mal comprise. Je n'ai pas demandé de traiter les deux postulats en même temps, j'ai dit que je me permettais, au nom du Conseil communal, de répondre aux deux postulats en même temps.

La Présidente. Très bien. Nous allons donc les traiter de manière séparée. Nous revenons dès lors à la discussion relative à la transmission du postulat n° 155.

Vonlanthen Marc (PS). Je réagis à la prise de parole de la représentante du groupe libéral-radical qui, à titre personnel, m'a tout simplement choqué. Cette prise de parole est d'abord une instrumentalisation des problèmes de pollution et du climat. Le but a simplement été de dire, enfin je prends peut-être un raccourci mais il n'est pas si rapide que ça, que grosso modo, il faut faire porter le poids de la pollution sur les femmes sous prétexte qu'elles ont des menstruations. C'est à mon sens indigne, absolument indigne, comme prise de parole.

Rugo Claudio (PA). Je m'exprime à titre personnel. Nous avons eu une réunion informelle hier soir avec le Parti des Artistes, mais j'ai oublié d'aborder ce sujet. J'essaierai de corriger le tir. Je voulais juste dire que c'est le 25 novembre que l'Écosse a accepté de payer l'entier de ces serviettes hygiéniques.

La Présidente. Merci M. C. Rugo pour cette information.

Rugo Claudio (PA). Je vous donne l'information, pas seulement à vous mais à tout le Conseil. Le Parlement écossais a voté mardi la gratuité des protections menstruelles pour toute personne se trouvant dans le besoin. Il s'agit d'une première mondiale, c'était autour du 25 novembre.

Vote

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 26 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 155 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 39 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLO Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 26 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 CASAZZA Raphaël (PLR), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS),

N'a pas voté: 1 DE REYFF Charles (PDC/PVL)

- n° 156 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Mendez Monica (Vert·e·s). Les personnes qui souhaitent incorporer le bataillon doivent pouvoir se rendre à la caserne en cas d'alarme en cinq à dix minutes. Cette estimation de temps peut tout à fait être parcourue par divers modes de transports selon le quartier, les préférences et les possibilités de chacun·e.

Cependant, sans mode de transport personnel, bien souvent motorisé, les personnes intéressées ne peuvent pas envisager d'incorporer le bataillon. Ce volontariat comporte beaucoup de contraintes, mais le mode de déplacement ne devrait pas être une entrave à un engagement pour la sécurité des habitants.

La Commune possède déjà un certain nombre de vélos électriques pour les employés de plusieurs Services, dont celui du feu. Permettre l'utilisation de vélos électriques durant les gardes des pompiers, moins polluants que les voitures, plus rapides que les vélos traditionnels et déjà disponibles dans les infrastructures de la Ville, serait un moyen d'élargir le public de bénévole et d'offrir une alternative écologique aux pompiers et pompières qui le souhaitent.

Avec ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des vélos électriques pour les sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Fribourg durant l'accomplissement de leur garde.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 14 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat no 156 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert·e·s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert·e·s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert·e·s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert·e·s), MENÉTREY Fabienne (Vert·e·s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert·e·s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert·e·s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 14 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-

Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC),

Se sont abstenus: 3 KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

N'ont pas voté: 2 DE REYFF Charles (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL)

- n° 157 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, tout comme pour le postulat suivant. Le cas échéant, si les deux postulats devaient être transmis, un rapport serait rédigé de manière commune.

Mendez Monica (Vert·e·s). Le taux de pauvreté dans le canton avant le semi-confinement de ce printemps était de 3%. Bien souvent, les populations les plus précaires se concentrent dans les villes et Fribourg n'y échappe pas, avec 4.8% en 2016. Cependant, combien de personnes sont concernées par le risque de pauvreté, combien de personnes sont dans un statut précaire, dans une zone grise et peu facile à cibler par des politiques publiques de soutien ou d'insertion. En Suisse, 21% de la population n'est pas en mesure d'assumer une dépense de 2'500 francs. Les données sur les conséquences de la crise du covid-19 ne sont pas encore toutes synthétisées, mais plusieurs organes tels que la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) ont déjà sonné l'alerte.

La prévention des situations à risque est possible, à condition d'avoir un état des lieux suffisamment précis et une volonté politique. Le Canton de Fribourg établit régulièrement un "rapport sur la situation sociale et la pauvreté" qui apporte un certain éclairage sur les problématiques ainsi que sur les défis futurs et les éventuelles bombes à retardement, telle que la pauvreté des enfants. Ce n'est pas le cas en ville. Aucun rapport social n'est publié à part les informations dans le rapport de gestion. Aujourd'hui, les membres du Conseil général viennent avec plusieurs requêtes demandant de faire un état des lieux concernant des enjeux de politiques sociales. Si autant de membres commencent l'argumentaire de leur postulat en sollicitant cet état des lieux, si autant de membres de notre organe politique ont besoin d'une synthèse des informations, c'est qu'il manque un outil de pilotage des politiques publiques.

Le groupe des Vert·e·s souhaite qu'un monitoring fondé notamment sur des indicateurs de pauvreté, multidimensionnel, des données quantitatives et qualitatives pertinentes, présentant une analyse des mesures de lutte contre la pauvreté et du risque de pauvreté, fournissant une synthèse de la situation à tous les acteurs politiques, associatifs et administratifs pour piloter la prévention et l'intervention en matière de lutte contre la pauvreté soit produit par la Ville. Enfin, les résultats du monitoring seraient présentés sous forme de rapport au Conseil général pour que nous puissions toutes et tous participer à la lutte et à la prévention efficace de la pauvreté.

C'est avec ces mots que les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un cycle de monitoring de la pauvreté en Ville de Fribourg.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 2 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 157 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZÜRICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), WICHT Pascal (UDC)

S'est abstenu: 1 GANDER Daniel (UDC)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERAMN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), GRADY Véronique (PLR), MUELLER Florian (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS)

- n° 158 de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg

La Présidente. Le Conseil communal s'étant déjà exprimé, j'ouvre la discussion.

Roelli Claire (PS). Effectivement, ce postulat ressemble beaucoup à celui qui vient d'être présenté, ainsi qu'au postulat n° 151. Ce n'est pas de trop d'avoir deux, trois ou plusieurs postulats qui traitent de ce sujet. C'est amplement mérité.

Notre postulat a vu le jour l'été passé, à la fin du semi-confinement. Partout en Suisse, mais aussi en ville de Fribourg, nous avons tous été choqués par le "succès" des distributions alimentaires et touchés des files d'attente pour recevoir un sac avec des aliments.

Des mois ont passé et, vu les séances reportées du Conseil général, nous nous sommes interrogés quant à la pertinence de notre postulat. Nous nous sommes demandés s'il est encore valable. Vous le savez tous, la situation covid-19 ne s'est pas du tout améliorée à ce jour, bien au contraire, mais il y a moins de visibilité et moins d'images qui nous secouent. La précarité, la détresse et la pauvreté sont bien là et bien inscrites dans les années à venir.

Certes, le Service de l'aide sociale de la Ville a réagi, a répondu rapidement – et continue à le faire –, et il a facilité les demandes d'aide. J'ai pu le constater en tant que membre de la Commission sociale. Certes, le Conseil général a approuvé des dépenses imprévisibles et urgentes. Les associations, les restaurants, les magasins, les locataires de la ville, les activités de jeunesse, etc. sont et seront aidés.

Toutefois, il y a toute une zone grise qui est constituée de personnes et de familles. En temps normal, elles se débrouillent tant bien que mal mais, au moindre coup de vent (et le covid-19 est un vrai tsunami), elle se trouvent en situation de précarité. De nombreuses personnes ne s'adressent pas au Service de l'aide sociale pour de multiples raisons, que je ne développerai pas ici. Vous avez certainement lu dans La Liberté du 23 décembre toute une page sur les réticences de s'y adresser. Il reste donc des situations individuelles de personnes qui n'ont pas de revenus suffisants et qui ne savent pas comment finir le mois. Ces situations rendues visibles par la crise ne vont pas disparaître lorsque le covid-19 sera maîtrisé et que tout le monde sera vacciné. Nous dirions même qu'elles vont s'accroître.

Dès lors, comme notre collègue avant, nous souhaitons l'élaboration d'un rapport qui établit un état des lieux concernant la précarité en ville de Fribourg. Pour ce faire, il serait, à notre avis, pertinent de réunir l'ensemble des acteurs institutionnels et semi institutionnels engagés dans ce domaine, de recueillir et d'analyser leurs constats. Ensemble, il faudrait trouver, de manière coordonnée, des solutions permettant de soutenir efficacement, de manière durable et facilement accessible, les personnes en situation de précarité.

Vote

Le Conseil général décide, par 64 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 158 de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba.

Ont voté en faveur de la transmission: 64 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JONGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 WICHT Pascal (UDC),

Se sont abstenus: 2 GANDER Daniel (UDC), KILCHENMANN Emmanuel (UDC),

N'ont pas voté: 2 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL)

- n° 159 de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Mueller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110)

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Mueller Florian (PS). Comme le montre le nouvel Observatoire du logement et de l'immobilier, il n'y a pas assez de grands appartements pour les familles à Fribourg. Près de la moitié des enfants

fribourgeois vivent dans des appartements sur-occupés. Il en résulte des conditions de vie familiale difficile et la migration des jeunes familles de classe moyenne vers l'agglomération.

Aujourd'hui, la Ville dispose de peu de terrains pour influencer le développement urbain, exception faite de la parcelle de 10'000 m² à l'avenue du Général-Guisan, dont la Ville de Fribourg est propriétaire. Sur cette parcelle, se trouvent trois vieux bâtiments ainsi que trois baraques précaires du Canton pour héberger des requérants d'asile dans des conditions honteuses.

Il y a 15 ans, la Commune a fait des réflexions relatives à la construction de logements sur cette parcelle et elle a organisé avec l'association Europan un concours d'architecture. Le projet n'a malheureusement pas été poursuivi. Une des raisons à cela était la présence des baraques et un contrat de bail avec le Canton. Le lieu se prête toujours à la construction d'un petit quartier d'habitation.

Le postulat demande d'étudier les questions suivantes:

- est-ce que le Conseil communal voit la possibilité d'héberger des requérants d'asile dans d'autres espaces qui, en plus, pourraient offrir des conditions plus salubres et plus humaines?
- la parcelle offre-t-elle une possibilité de densité et donc quel potentiel en nombre de logements et éventuellement d'infrastructures telle qu'une garderie?
- est-ce que le Conseil communal pourrait imaginer une réalisation par la Fondation communale en faveur du logement ou par une coopérative d'habitation?
- est-ce que le projet lauréat issu du concours se prête à une réalisation ou est-ce qu'un nouveau projet serait préférable?

La parcelle offre une occasion unique de relancer la Fondation de la Ville en faveur du logement et de réaliser un projet résidentiel de grande valeur dans un endroit central et près d'une zone à développer à cause du départ proche de l'armée de la caserne.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 3 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 159 de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Mueller.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 GAPANY Joël (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 9 AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), GANDER Daniel (UDC), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 3 ACKLIN ZIMMERAMNN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 160 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la généralisation du principe du compartimentage dans les rues de quartiers

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Allenspach Christoph (PS). Malgré les mesures de modération du trafic motorisé, à ce jour, le trafic reste important dans beaucoup de rues résidentielles. En plus, de nombreuses rues souffrent d'une absence d'environnement naturel et attractif parce que la priorité reste le passage des voitures. Introduire le principe généralisé du compartimentage impliquerait de combiner la modération du trafic avec les besoins en espaces publics végétalisés. Le postulat vise une autre qualité de vie pour les résidents, mais également pour les gens en passage à pied et à vélo:

- moins de bruit;
- plus de sécurité sur les chemins d'école, notamment;
- plus de nature en ville;
- plus d'espaces publics.

Dans ce sens, la Ville vient de réaliser quelques exemples bienvenus, notamment aux Charmettes, à Pérolles où un bout de rue est aménagé comme terrasse de bistrot, ou à la Vignettaz où le trafic de passage depuis Villars-sur-Glâne est bloqué pour sécuriser le chemin des petits écoliers.

Bien sûr, le principe de compartimentage concentre le trafic un peu plus sur les axes principaux, ce qui peut être contraignant pour certains automobilistes pressés, notamment les pendulaires. Par contre, il devrait inciter de faire plus de trajet en bus, à vélo et à pied. La ville gagne certainement en attractivité pour les résidents dans beaucoup de rues.

Schenker Claude (PDC/PVL). Le compartimentage est une mesure punitive avant tout pour les habitants contribuables de la ville et, selon moi, cela doit rester l'ultime recours. J'en appelle à des mesures positives pour maîtriser la mobilité. Je m'oppose donc avec vigueur à une généralisation et je refuserai la transmission.

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 25 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 160 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 37 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 25 AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 CASAZZA Raphaël (PLR), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA)

N'ont pas voté: 4 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (Vert·e·s), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 161 de Mmes et M. Sophie Delaloye Crettol, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les établissements scolaires de la ville de Fribourg des distributeurs de protections menstruelles

(v. la discussion sur la décision quant à la transmission du postulat n° 155).

La Présidente. Le Conseil communal s'étant déjà exprimé, je redonne la parole à Mme S. Delaloye Crettol pour défendre son postulat.

Delaloye Crettol Sophie (PS). C'est avec beaucoup de joie provoquée par l'acceptation de la transmission du postulat n° 155 que nous retirons notre postulat n° 161.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 162 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Un bilan de la situation de la Ville de Fribourg a été rendu par l'UNICEF en 2019. Il relève que, bien que la Ville associe les enfants et les jeunes à certains de ses projets, il existe encore trop peu de possibilités systématiques de participation et/ou d'influence des enfants et des jeunes dans la plupart des domaines qui les concernent. Ce rapport met notamment en évidence le fait qu'au sein de la ville de Fribourg "il n'y a pas de canaux à l'échelon administratif et politique dans lesquels les intérêts des enfants et des jeunes sont représentés". Selon l'UNICEF, il serait souhaitable de mettre en place des possibilités de participation et des structures de participation formelles et systématiques. A cet effet, il est nécessaire d'analyser de manière régulière les besoins chez les enfants et les jeunes. Die Belange, die Kinder interessieren können, sind vielfältig. Experten sind sie jedoch dort, wo sie täglich die elementaren Bedürfnisse nach Nahrung, Spiel und Erholung stillen, nämlich in Fragen der Betreuung. Hier würde ich vor allem in der Kompetenz der Gemeinde den Schulhort nennen. Viele Kinder, die sich mehrmals pro Woche im Schulhort aufhalten, haben eine sehr klare Meinung, was ihnen dort gefällt und was allenfalls zu verbessern wäre. Gefragt werden sie jedoch nicht.

Ce postulat ne demande pas l'étude générale des possibilités de participation, mais de se focaliser sur l'aspect de l'accueil extrascolaire. Bien que les parents aient la possibilité de s'exprimer chaque cinq ans concernant leurs besoins, les enfants ne sont jamais consultés.

Le Conseil communal est invité à examiner s'il peut introduire et institutionnaliser des enquêtes auprès des enfants concernés sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur leurs besoins. Les méthodes d'évaluation peuvent être adaptées aux niveaux d'âges des enfants, la commune trouvera au sein de l'Université de Fribourg ou à la Haute école de travail social bien des experts pour la consultation des jeunes enfants. Allenfalls kann auch beim Kanton Freiburg, der bereits solche Erfahrungen gemacht hat, nachgefragt werden.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 1 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 162 de Mme Gisela Kilde.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

A voté Non: 1 AEBISCHER David (PLR)

Se sont abstenus: 3 DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), ULDRY José (UDC)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC)

- n° 163 de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Kilde Gisela (PDC/PVL). De nombreux jeunes ont été très actifs durant les derniers mois, notamment en lançant des actions de solidarité ou en s'adaptant avec motivation et flexibilité à la situation de covid-19. Néanmoins, la santé psychique de bon nombre d'enfants et de jeunes, mais aussi de leurs personnes de référence (parents, enseignants, éducatrices, etc.), aura été mise à rude épreuve. Le risque existe également que les conditions de vie de certaines familles se détériorent considérablement, en particulier celles qui étaient déjà affaiblies ou touchées de la pauvreté avant la crise. Ces circonstances peuvent exercer une telle pression sur les jeunes qu'ils quittent le domicile

de leurs parents et cherchent refuge ailleurs. Les médias en ont par ailleurs parlé les dernières semaines.

Il est donc d'autant plus important de soutenir les offres existantes des organisations et institutions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, ces organisations à but non lucratif, mais aussi les initiatives privées de jeunes, peuvent se trouver dans une situation financière particulièrement difficile, car elles ont dû interrompre brusquement leurs activités et n'ont pas pu réaliser leurs projets. La Ville a déjà bien réagi et soutenu les organisations. Toutefois, la situation des jeunes s'est rendue encore pire entre-temps et la situation n'a pas l'air de s'améliorer très rapidement. Nous demandons donc de bien étudier les possibilités qu'à la Ville de soutenir les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs et d'envisager toute mesures nécessaires à cet égard.

Vote

Le Conseil général décide, par 63 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 163 de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde.

Ont voté en faveur de la transmission: 63 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Collaud Gérald (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), ULDRY José (UDC)

N'ont pas voté: 3 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- Nr. 164 von Frau und Herrn Jean-Pierre Wolhauser und Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (FDP) die den Gemeinderat ersuchen eine Studie über die Mobilität der Senioren/-innen in der Stadt Freiburg durchzuführen

Steiert Thierry, Syndic. Der Gemeinderat ist mit der Überweisung dieses Postulats zu Studienzwecken einverstanden.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Laut dem Geschäftsbericht 2019 beträgt die Zahl, der in der Stadt wohnhaften Seniorinnen und Senioren rund 6'245 von 38'339 Einwohnern, dies entspricht 16.28%. Diese Zahl ist etwas höher als diejenige der bis 20jährigen. Mit diesem Postulat möchten wir aus

Sicht der Seniorinnen und Senioren mehr erfahren über den täglichen Gebrauch der Transportmittel, über die Beurteilung des ÖV-Angebotes (in einigen Quartieren gibt es keine Haltestelle) und über die Angemessenheit der Tarife. Gestützt auf die von der Gemeindeverwaltung eingeholten Informationen während des ersten Lockdowns und auf andere Kenntnisse bitten wir den Gemeinderat, Ansätze für mögliche Verbesserungen des öffentlichen Verkehrs für das dritte Alter aufzuzeigen. Diese können auf der Angebots- wie auf der Nachfrageseite liegen.

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 164 de M. et Mme Jean-Pierre Wolhauser et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JONGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZÜRICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Collaud Gérald (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), MICHE François (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 165 de M. Thanh-Dung Nguyen (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la durée de validité de la bande cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles au moins jusqu'en juin 2021

Steiert Thierry, Syndic. Pour le Conseil communal, ce postulat pourrait être en principe recevable. En revanche, nous demandons s'il est effectivement pertinent de le maintenir étant donné qu'il est caduc. Cette étude a été faite et la réponse a été donnée en expliquant que cette mesure provisoire n'a pas pu être prolongée dans l'immédiat, mais que l'étude pour une pérennisation ultérieure de cette mesure est faite ou est en cours. En tout cas, il semblerait dépourvu de sens de transmettre ce postulat. S'il l'est, il pourra bien sûr être traité dans le cadre des travaux qui sont de toute façon en cours.

La Présidente. M. T.-D. N, désirez-vous maintenir ou retirer votre postulat?

Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS). J'ai pu lire dans la presse que le test de deux mois de la piste cyclable à Pérolles avait été suffisamment monitoré par la Direction de la Mobilité et qu'il était positif. Dès lors, mon postulat visant à prolonger ce test n'a plus lieu d'être.

Aus diesem Grund möchte ich mein Postulat zurückziehen.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 166 de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise du covid-19 pour les seniors

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude. Réponse à donner le cas échéant dans le cadre des postulats n° 163 et n° 148 qui concernent tous le contexte du covid-19.

Gapany Joël (PDC/PVL). La crise sanitaire du coronavirus est également une crise sociale qui touche les publics les plus vulnérables, notamment les seniors. Une enquête récente à l'échelle romande a mis en évidence l'impact de cette crise sur la population des 65 ans et plus notamment et les résultats de cette enquête figurent en annexe au présent postulat. Dès lors, les auteurs de ce postulat demandent aux autorités exécutives de mandater le plus rapidement possible -la rapidité, je note au passage, étant toute relative si on pense que ce postulat a été déposé au mois de juin- une étude détaillée auprès de tout organe compétent avec l'objectif de définir au niveau communal des mesures concrètes pour cette population face aux effets de la pandémie. Cette étude devrait d'une part identifier les profils et besoins spécifiques des seniors en lien avec la crise du coronavirus et d'autre part proposer des mesures ciblées permettant de couvrir ces besoins. De plus, des mesures immédiates -là encore, on mesura toute la relativité de l'immédiateté- devraient être prises dans trois secteurs au moins. C'est un fait connu que la transition vers la cyberadministration place souvent les populations vulnérables en difficulté, précisément lorsqu'il s'agit d'accéder aux prestations qui leur sont destinées.

Si la crise devait perdurer, ce qui est apparemment le cas, des aides vont être rapidement mises en place pour faciliter l'accès des seniors aux services de l'administration communale. Dans le même sens, les canaux d'information à l'intention des seniors devront être multipliés pour assurer une bonne diffusion de l'information qui les concerne et à laquelle ils n'ont pas forcément accès via les canaux ordinaires.

Enfin, dans le domaine de la prévention de la santé, les mesures spécifiques devront être mises en place pour assurer la mobilité des seniors souvent confinés chez eux par les mesures de protection décidées par les autorités politiques et sanitaires, souvent d'ailleurs sans consulter ces populations.

Il est à relever que les mesures mises en place pourraient s'adresser à d'autres populations fragilisées, le critère des tranches d'âge n'étant pas suffisant pour définir à lui seul les populations à risque.

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 2 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 166 de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 AEBISCHER David (PLR), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD

Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 ALLENSPACH Christoph (PS), WICHT Pascal (UDC)

S'est abstenu: 1 PAGE Maurice (CG-PCS)

N'ont pas voté: 4 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), MUELLER Florian (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 167 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de pérenniser l'agrandissement des terrasses

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie covid-19, il a été décidé en mai dernier de faciliter l'agrandissement des terrasses des établissements publics fribourgeois. Cette mesure contribue, lorsque les cafés/restaurants peuvent ouvrir, à maintenir autant que possible leur capacité d'accueil. Elle permet aussi de rendre la ville plus attractive et vivante. L'agrandissement des terrasses joue un rôle important tant au niveau économique que de la qualité de vie des Fribourgeois-es. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons rendre ces agrandissements permanents.

Walter Lionel (PS). Le groupe socialiste se prononcera majoritairement contre la transmission de ce postulat. En préambule, je vous renvoie à l'introduction politique de mon camarade, M. E. Moussa, sur la proposition n° 25. Si les objectifs d'animation de les auteurs sont louables, la majorité du groupe socialiste doute que laisser les terrasses empiéter plus que de raison sur l'espace public y pourroit.

La majorité du groupe socialiste est même plutôt convaincue qu'il est faux d'utiliser la situation d'urgence pour pérenniser cette pratique. Un empiètement trop important sur l'espace public aurait, à notre sens, même un effet négatif sur la qualité de ce même espace public. Weniger ist parfois mehr.

J'ajouterais encore que cela constituerait une distorsion de concurrence exagérée entre les cafés et restaurants ayant la possibilité de mettre en place de grandes terrasses vis-à-vis de ceux qui ont peu, voire pas la possibilité de le faire. Ceci serait l'inverse du rôle d'une collectivité publique.

Finalement, le groupe socialiste ne voit aucune raison de renoncer à la taxe d'empiètement puisqu'il ne s'agit finalement de rien d'autre qu'une force de location d'un espace commun pour y déposer une installation privée. Dans le cadre de la crise actuelle, le groupe socialiste préfère à cela des mesures de soutien ciblées plutôt que l'abolition généralisée d'un revenu de la Commune.

Vote

Le Conseil général décide, par 35 voix contre 22 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 167 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl.

Ont voté en faveur de la transmission: 35 AEBISCHER David (PLR), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), JELK Guy-Noël (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 22 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 BARRIÈRE Alexis (PS), COLLAUD Gérald (CG-PCS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), LIAUDAT Geneviève (PS)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MUELLER Florian (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 168 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'établir un rapport sur la perception de l'image actuelle et idéale de la Ville par ses habitant-e-s

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). La mobilité, les innovations et la digitalisation de la société ont considérablement modifié les modes de consommation. Afin de comprendre les attentes et les besoins actuels de la population fribourgeoise, et de mesurer son niveau de qualité de vie selon l'indice de qualité de vie, nous souhaitons qu'un rapport soit établi sur la perception de l'image actuelle et idéale de la Ville par ses habitant-e-s en fonction des six axes suivants:

1. Restauration et bars: en particulier, sur la diversité de l'offre où des heures d'ouverture.
2. Culture: sur, par exemple, la diversité de l'offre, la politique de prix, l'idée d'un MagicPass culturel, etc.
3. Commerces de tous types: sur offre d'achat, politique de prix, accessibilité, etc.
4. Architecture urbaine: sur notamment l'attractivité, les espaces de verdure, les zones de détente, etc.
5. Mobilité: sur respectivement la mobilité douce, la multi-mobilité, la pollution sonore, etc.
6. Sécurité.

Cette étude devra également mettre en évidence les habitudes de consommation et les activités de ressourcement de la population.

Fessler Raphaël (PDC/PVL). Ce postulat demande donc à l'Exécutif de procéder à une étude d'image pour connaître la perception que les habitants ont de leur Ville de Fribourg. L'enquête d'image est un

outil utilisé en relations publiques et en recherches marketing, c'est un processus long et très coûteux donc lucratif. Spécialiste en relations publiques, j'aurais presque envie de démissionner de ce Conseil pour obtenir ce mandat d'enquête d'image. Cependant, n'étant pas sûr de l'obtenir, je préfère rester et dénoncer le mal sournois qui affecte notre organe. Du latin de cuisine, umbilicus, protuberus, postulatis, il s'agit d'un virus saisonnier, un phénomène que l'on observe en période pré-électorale et que l'on pourrait traduire par syndrome évident de dépositaire aigüe de postulats ou postulate chronique.

Notre Conseil souffre de ce virus qui, curieusement, affecte moins les autres Conseils généraux dans notre canton. Pour preuve, ce n'est pas moins de 185 postulats et 28 propositions - n'ayez crainte, je ne vais pas les citer - qui ont été déposés depuis le début de la législature. Cette dépositaire pléthorique mobilise des forces considérables et surtout coûte très cher. Avec les recours fréquents, vous avez l'expert externe à l'administration communale – une seule réponse à un postulat peut coûter plusieurs milliers de francs. Il faudrait éviter qu'à la longue cet outil démocratique vienne freiner, voire paralyser notre système.

Mais revenons au postulat de l'image idéale de Fribourg et, modestement, commençons par soigner l'image de notre propre Conseil général en donnant la priorité aux postulats utiles, essentiels, indispensables, primordiaux, etc. En regroupant les postulats de même nature, par exemple, boîtes à insectes, boîtes à abeilles, boîtes à outils ... non là il y a un intrus, espèces néophytes et revenons au postulat n° 168. Vous l'aurez compris, la remarque ne s'adresse pas seulement à nos chers collègues du groupe libéral-radical, mais à toutes les formations politiques de notre organe.

Vous l'aurez donc compris, pour des questions de coûts et de non-urgence, le groupe PDC/PVL s'opposera à la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Je rebondis sur ce qui vient d'être dit par mon ami, M. R. Fessler. De fait, tous les partis ont leur représentant au Conseil communal et pourraient très bien faire passer leurs idées via leur Conseiller communal. Alors que pour les Vert-e-s et le Parti des Artistes – malheureusement, le Mouvement Libre et Indépendant a quitté la salle – mais c'est notre seul moyen de faire passer des idées qui vont être reprises, pas tout de suite mais des années après, comme par exemple, la rente des Conseillers d'Etat, rente des Conseillers communaux. Cela a été repris, mais cela pourra être repris plus tard. Donc essayez de faire passer vos postulats et vos propositions par vos Conseillers communaux.

Vote

Le Conseil général refuse, par 43 voix contre 16 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 168 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 16 AEBISCHER David (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 43 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS),

JORDAN Marine (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 4 JUNGO Adeline (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 169 de Mmes et M. Naïma Khamel Seewer (PS), Monica Mendez (Vert-e-s), Immaculée Mosoba et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Khamel Seewer Naïma (PS). Pour rappel, en juin 2020 notre Conseil a voté une résolution contre le racisme. Afin de concrétiser cette résolution, les auteurs de ce postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme. En adhérant à cette résolution, la Ville de Fribourg deviendra la deuxième ville romande et la septième ville suisse à rejoindre cette coalition. Celle-ci est une association allemande ayant pour but de lutter contre toute forme de racisme et de discrimination au niveau communal. L'association soutient les Villes membres dans cette tâche à l'aide d'un plan d'action qui consiste notamment à soutenir les victimes de racisme et de discrimination, ainsi qu'à sensibiliser les enfants à cette problématique dans le cadre scolaire. Merci Mmes et MM. de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 2 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 169 de Mmes et M. Naïma Khamel Seewer, Monica Mendez, Immaculée Mosoba et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), GEX Jean-Noël (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PAGE Maurice (CG-PCS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 170 de MM. Lionel Walter et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer une politique des achats durables au sein de l'administration communale

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Walter Lionel (PS). Une collectivité publique est appelée dans son fonctionnement, son développement, son renouvellement, à effectuer de nombreux achats, à donner de nombreux mandats et à faire de nombreux appels d'offres. Rien que pour les achats de type livres de bibliothèque, fournitures de bureau, publications, outils, machines, produits, etc., le budget 2021 de la Ville de Fribourg contient plus de 150 postes pour une somme de plus de 5 millions de francs. Ceci n'est évidemment rien en regard des investissements faisant suite à des appels d'offres qui doivent aussi être considérés au titre d'achats publics. La Ville de Fribourg a déployé des efforts considérables, spécialement durant la législature 2016-2021, afin de mettre en place des politiques en phase avec les objectifs du développement durable. Ce postulat vise à encourager cette politique et la déployer de manière systématique dans le domaine des achats, à l'instar de la Ville de Genève qui utilise notamment les achats publics comme levier pour encourager les entreprises à devenir plus durables, ou encore de la Ville de Lausanne où le Service achats et logistique travaille en étroite collaboration avec l'unité développement durable afin d'intégrer les critères de durabilité dans les appels d'offres. Pour une Ville encore plus durable et exemplaire, je vous invite à soutenir le présent postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 58 voix contre 3 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 170 de MM. Lionel Walter et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZÜRICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 GANDER Daniel (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PAGE Maurice (CG-PCS)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 171 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl, Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Lise-Marie Graden, Guy-Noël Jelk et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer trois parcours urbains en Basse-Ville, au Guintzet, ainsi qu'entre le quartier d'Alt et le Palatinat

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). Je vous rassure, je ne souffre pas de postulite aigüe. Avec la fermeture des infrastructures sportives en raison du covid-19, les sentiers forestiers et les chemins de montagne ont vu leur fréquentation augmenter. Les Fribourgeois-es ont profité de non seulement se promener, mais aussi de s'adonner à des activités physiques en plein air. Alors qu'il était en plein boum, le "Urban Training" a, quant à lui, souffert de la pandémie et de ses mesures de distanciation sociale. D'autant que cet entraînement se pratique généralement en groupe, sous l'oeil avisé d'un moniteur professionnel, en utilisant le mobilier urbain comme accessoires d'entraînement. A l'heure de la multiplication des réseaux et des connexions virtuelles, l'isolement guette la plupart d'entre nous. D'ailleurs, selon les dernières statistiques établies dans le canton de Fribourg, 30% des Fribourgeois vivent seuls. Il peut paraître compliqué pour ces personnes -surtout si elles sont à risque- de trouver une activité physique stimulante et ludique à l'extérieur. Actuellement, en ville de Fribourg, il n'existe qu'un seul "Parcours Vita" dans la forêt de Bourguillon, ainsi qu'un parcours mesuré ou encore un fitness urbain au Guintzet, les circuits avec géolocalisation proposés par l'application "Sport City Tour" n'étant, à notre connaissance, pas disponibles.

Forts de ce constat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer, en valorisant les infrastructures existantes, des parcours urbains dans des lieux à définir. Dans notre postulat, nous avons proposé trois parcours: en Basse-Ville, au Guintzet ainsi qu'entre le quartier d'Alt et le Palatinat. Il s'agit ici d'exemples, non d'une liste exhaustive. Nous invitons donc le Conseil communal à étudier d'autres endroits notamment dans le quartier du Schoenberg. Ces parcours permettraient, d'une part, d'exercer une activité en plein air en solo ou à plusieurs et, d'autre part, de découvrir la ville sous un angle différent, créant un attrait touristique supplémentaire. Les panneaux qui sillonneraient ces zones proposeraient des exercices simples de souplesse, de musculation et d'endurance, à l'image des célèbres parcours forestiers. Des codes QR pourraient y figurer pour pimenter les exercices, tracer les performances, calculer les dépenses caloriques et/ou donner, par exemple, les informations sur l'alimentation en valorisant les commerces de proximité ou encore l'histoire et les légendes du lieu.

Pour assumer la réalisation de ces parcours, un partenariat public-privé pourrait être envisagé.

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 171 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl, Jean-Pierre Wolhauser, Lise-Marie Graden, Guy-Noël Jelk et Elias Moussa.

Ont voté en faveur de la proposition: 61 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 FESSLER Raphaël (PDC/PVL),

S'est abstenu: 1 RAGUSA Francesco (Vert-e-s)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 172 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal de sensibiliser les Fribourgeois-es à la pollution qu'engendrent les mégots

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). Nombreux sont les mégots jetés dans la nature, les rues et à travers les grilles d'égout. A Genève, quelque 476'000 mégots souillent quotidiennement le domaine public. Ces gestes ont des conséquences néfastes notamment sur nos rivières, sols et végétaux. En effet, les mégots sont chargés en substances toxiques et composés de plastiques. Selon les statistiques, un mégot peut à lui seul polluer jusqu'à 500 litres d'eau et mettre jusqu'à une dizaine d'années pour se dégrader totalement, car les filtres se décomposent après un ou deux ans, mais l'acétate de cellulose, un des composants, met près de dix ans à se biodégrader. Comme ces déchets sont très difficiles à ramasser de par leur taille et leur accessibilité, il importe d'améliorer les comportements des Fribourgeois-es, d'autant que le ramassage des mégots coûte cher à la collectivité, environ 30 millions par an à Genève.

Nous demandons donc au Conseil communal de:

- quantifier le volume de déchets et plus particulièrement de mégots jetés dans les rues et les parcs ainsi qu'à l'orée de ceux-ci;
- sensibiliser les usagers du domaine public à jeter leur mégot dans un cendrier à l'instar de l'action anti-mégots mise sur pied en Ville de Genève.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 4 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 172 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 AEBISCHER David (PLR), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLO Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), JORDAN Marine (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL)

Se sont abstenus: 3 BARRIÈRE Alexis (PS), PAGE Maurice (CG-PCS), ROELLI Claire (PS)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 173 de Mmes et M. Véronique Grady, Océane Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal de déterminer les risques et les besoins de la Ville de Fribourg en matière de sécurité informatique en lien avec la pandémie de covid-19

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). Les mesures de confinement liées à la pandémie covid-19 ont intensifié les usages digitaux et, de ce fait, les risques inhérents. En favorisant le télétravail, les collectivités s'exposent à une plus grande vulnérabilité notamment avec l'utilisation d'ordinateurs personnels, des connexions à distance, etc. Aussi nous demandons au Conseil communal de déterminer, en fonction des Services, le taux de cybercriminalité selon le type de cyberattaque, le niveau d'information, le degré et les moyens de protection, les montants investis dans la sécurité informatique escroquée par les cyberattaques et utilisés pour réparer les préjudices, la pertinence des campagnes de prévention interne ainsi que les besoins des organes de surveillance et des collectivités, respectivement en matière de cybercriminalité et de cyberimmunité.

Wicht Pascal (UDC). A titre personnel, je refuserai la transmission de ce postulat. Je pense que la question est intéressante et importante, mais elle ne doit clairement pas être traitée à l'échelon d'une Commune. C'est au minimum à l'échelon du Canton que l'on doit se poser ce genre de question. A l'échelle d'une Commune, les résultats ne seront pas pertinents et le rapport coût/bénéfice n'est également pas intéressant. Je pense que ce n'est pas une bonne solution.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je crois que nous possédons une Commission de l'informatique. (Commentaires dans la salle). Ah, elle a été supprimée! Mais, il est vrai que le Service informatique de la Commune est rattaché au réseau de l'Etat. Effectivement, à notre niveau, cela n'est pas utile.

Vonlanthen Marc (PS). Ce n'est que d'une manière très partielle que le groupe socialiste soutiendra la transmission de ce postulat. Lors de la séance du budget 2021, certains partis ont en effet abondamment décrié les études coûteuses que la Ville entreprend. Il est intéressant de voir que ce sont les mêmes qui, en cette période de fin de législature, multiplient les postulats demandant des rapports au Conseil communal.

Toutefois, ces derniers mois, différentes publications ont démontré que la pandémie a constitué une aubaine pour la cybercriminalité. En ce sens, l'intention des co-auteurs de ce postulat est louable. Nous constatons cependant que la plupart des pistes évoquées dans le postulat existent déjà, notamment dans les outils de sensibilisation et autres recommandations édictées par le centre national pour la cybersécurité.

Les autres points, tels que la détermination différenciée des taux de cybercriminalité et les montants investis dans la sécurité informatique auraient tout aussi bien pu faire l'objet d'une question au Conseil communal. Ceci aurait évité la rédaction d'un rapport par l'administration communale, de même que les coûts y relatifs, valeurs en principe chères au groupe libéral-radical dont sont issus les auteurs. Notre Conseil aurait obtenu réponse dans la foulée.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste acceptera, sans grand enthousiasme, la transmission du postulat.

Steiert Thierry, Syndic. Merci de me redonner exceptionnellement la parole au sujet de ce postulat. J'aimerais juste rebondir sur la prise de position de M. P. Wicht tout à l'heure. J'abonde dans le même sens. Effectivement, si le Conseil communal accepte finalement la transmission de ce postulat pour étude, c'est parce que j'ai pris contact avec le Chef du Service informatique, qui m'a confirmé que dans le contexte de ce qui est envisageable d'examiner au sein de l'administration communale et de la Ville de Fribourg, il est possible pour lui d'établir un rapport. Cependant, effectivement, ce travail devrait être fait de manière bien plus large. Ce que l'on peut dire, c'est que ce qui peut être fait au niveau de la Commune en termes de sécurité informatique, que ce soit maintenant dans le contexte de la pandémie et du télétravail ou de manière plus générale, l'est largement fait. La transmission de ce postulat reviendrait donc un peu à enfoncer des portes ouvertes. Ce qui ne peut pas être fait au niveau communal ne peut pas être fait non plus dans le contexte de ce postulat. Il serait donc tout à fait pertinent de ne pas le transmettre, mais si n'était le cas, on y répondra.

Vote

Le Conseil général refuse, par 31 voix contre 27 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 173 de Mmes et M. Véronique Grady, Océane Gex et David Krienbühl.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 31 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), GANDER Daniel (UDC), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LIAUDAT Geneviève (PS), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MOUSSA Elias (PS), WALTER Lionel (PS)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 174 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal une analyse du taux de criminalité et du niveau de sécurité ressenti par la population de la ville

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal peut accepter la transmission de ce postulat pour étude, à condition que cette étude se limite à la deuxième partie du postulat, c'est-à-dire à l'analyse

du niveau de sécurité ressenti par la population de la ville, mais non pas à une analyse du taux de criminalité. Ce premier point relève clairement de la compétence des autorités cantonales, en particulier de la Police cantonale, voire du Ministère public. La Ville n'a pas de compétences, vu que nous connaissons le principe de la police unique dans le canton de Fribourg.

Grady Véronique (PLR). En 2016, l'Office fédéral de la statistique plaçait Fribourg en tête des villes les plus violentes de Suisse. Le confinement dû au covid-19 a éprouvé nombre de Fribourgeois et soulève des questions en termes de sécurité. Cependant, nous avons adapté notre postulat et demandons uniquement au Conseil communal d'analyser le niveau de sécurité ressenti par la population fribourgeoise, en particulier aux points sensibles que sont la Gare, les Grand-Places et la Heitera, afin de proposer des mesures adaptées au bien-être des habitants.

Moussa Elias (PS). Je ne suis pas très inspiré. Par conséquent, je vais juste vous citer deux éléments pour répondre et pour expliquer la position du groupe socialiste par rapport à cette transmission.

Première citation tirée du site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui concerne justement la statistique liée à la fréquentation d'infractions pour 1'000 habitants, c'est la statistique à laquelle ont fait référence les postulants. Je cite: *"Lors de l'interprétation des chiffres, il faut garder à l'esprit que la police ne peut traiter que les infractions dont elle a connaissance. Le comportement de dénonciation a donc une influence sur le nombre d'infractions enregistrées par la police. Indépendamment de la criminalité réelle, les statistiques policières sont influencées par d'autres facteurs, tels que les efforts consentis et les ressources mises à disposition dans certains domaines de la criminalité (délinquance poursuivie par la police) ou la politique cantonale en matière de criminalité"*.

Deuxième citation tirée de La Liberté du 21 mars 2016, qui fait elle aussi référence à ce fameux classement de la ville de Fribourg comme ville particulièrement dangereuse. Je cite: *"Il s'agit d'un résultat très surprenant qui ne correspond pas au ressenti des autorités, des policiers et autres professionnels de la prise en charge qu'ils proviennent du monde médical, social ou éducatif. Les autorités disent vouloir trouver les raisons qui expliquent cet écart entre les chiffres et le ressenti sur le terrain. L'une des explications pourrait être la politique de 'tolérance zéro' en matière de lutte contre la violence, en particulier dans les violences contre fonctionnaires, qui représentent près de la moitié des cas"*.

Vous aurez donc compris que ce postulat constitue là aussi malheureusement à un "papiertiger" et demande au Conseil communal ce que les professionnels en la matière, à savoir la Police et l'OFS, n'arrivent pas à répondre. Avec tout le respect que je dois au Conseil communal, sortant et futur, je ne vois pas comment il pourrait donner une réponse satisfaisante, alors que les professionnels ne peuvent pas le faire, ceci vaut également pour le niveau de sécurité ressenti.

C'est pour toutes ces raisons que la majorité du groupe socialiste refusera la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). La perception de l'insécurité est propre à chacun et, en tant que Conseiller général, j'ai été fouillé à la sortie du Conseil général en étant accusé de tenir une arme à feu par M. le Syndic. Deux ou trois séances plus tard, la Police cantonale m'a fait suivre de l'Hôtel de Ville jusqu'à la rue des Chanoines.

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît!

Rugo Claudio (PA). Vous voyez donc que la perception de l'insécurité est propre à chacun.

Vote

Le Conseil général refuse, par 39 voix contre 22 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 174 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 22 AEBISCHER David (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 39 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 GANDER Daniel (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS)

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), PAGE Maurice (CG-PCS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 175 de Mmes et MM. Véronique Grady, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des parapluies multicolores à la rue de Romont

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). On va mettre un peu de couleurs ce soir. Sise au sud de Porto, Agueda est une commune de moins de 50'000 habitants où est né, en 2011, un projet qui consiste à suspendre sur les hauteurs d'une rue, des parapluies multicolores géants fixés à des câbles. L'idée est double: offrir de l'ombre durant les périodes de forte chaleur pour susciter l'envie des habitants et des usagers de se réapproprier l'espace public et attirer davantage de visiteurs afin de revitaliser le commerce local. Ce concept s'est exporté aux quatre coins du monde, notamment à Laon en France. Cette ville qui se situe près d'Amiens est, comme Fribourg, connue pour sa Cathédrale gothique et compte presque autant d'habitants. Son installation ponctuelle de parapluies –géants, je précise-, a permis, selon les informations récoltées, d'augmenter de 30% le chiffre d'affaires des commerçants.

Afin de lutter contre les îlots de chaleur et de dynamiser encore plus les commerces locaux, nous demandons au Conseil communal d'étudier le concept portugais dans le but de parer la rue de Romont de parapluies colorés.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). A titre personnel, je vais m'opposer à ce postulat. D'une part, la rue de Romont a fait l'objet d'un concept d'aménagement. On y a justement demandé une homogénéisation des parasols des terrasses pour garder une unité architecturale, ce dont tout le monde se satisfait. Cela reste une des rues les plus fréquentées de la ville et je pense que limiter l'installation, on parle de parapluies, dans l'antiquité cela s'appelait un velum. Ce n'est pas une nouvelle idée. Effectivement, nous devons lutter contre les îlots de chaleur, mais il faut faire cela à l'échelle de la ville. A cette échelle-là, cela n'a pas de sens. D'autre part, la rue de Romont n'est peut-être pas la plus exposée à la chaleur, compte tenu des nombreux parasols qui l'occupent déjà.

Avec ces considérations, je vous recommande de refuser la transmission de ce postulat, qui est beaucoup trop limité et dont l'étude prendra du temps pour des résultats trop partiels.

Rugo Claudio (PA). Je demanderais à être un petit peu plus créatif. Pour moi, c'est du copier-coller, c'est carrément du vol de droit d'auteur. La Ville de Fribourg a tenté d'approcher les concepteurs du Festival des Lumières de Morat, qui avaient été mandatés et payés par la Ville de Morat, pour qu'ils fassent la même chose à Fribourg. Là, on revient sur les mêmes concepts. En matière de créativité, on serait niveau zéro.

Je vais refuser, avec M. G. Bourgarel, la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général refuse, par 41 voix contre 14 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 175 de Mmes et MM. Véronique Grady, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 14 AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), JELK Guy-Noël (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 41 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS),

Se sont abstenus: 9 GANDER Daniel (UDC), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JORDAN Marine (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MOUSSA Elias (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

- n° 176 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une reprise par la Ville du silo à malt et du bâtiment A de BlueFACTORY en droit de superficie

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Je dépose une motion d'ordre qui veut que l'on traite encore ce point-là, déjà annoncé, puis de passer aux "Divers". Il me semble que beaucoup de réponses à des questions qui doivent être données. De plus, d'autres questions vont encore être posées. Il est déjà bientôt 23.00 heures. Je fais cela en mon âme et conscience dans le sens où le prochain postulat est également un postulat que j'ai co-signé. Je suis également lésé le cas échéant par le report du reste des transmissions des postulats.

La Présidente. Nous voterons sur cette motion d'ordre à la fin de ce point.

Graden Lise-Marie (PS). Je vous rappelle en préambule que lors de l'achat des terrains pour Bluefactory SA (BFF SA), notre Conseil avait renvoyé le Message de manière à provoquer la signature d'une charte qui garantissait que blueFACTORY soit un réel quartier de notre ville et non une bulle technologique, où la vie de quartier, en particulier la vie culturelle et socioculturelle soit riche.

Le Message pour la création de BFF SA était clair sur ce point, je cite: *"Donner une âme à ce quartier. La culture, comme vecteur d'échanges, d'accessibilité et de rayonnement, répond à des besoins inhérents à la construction d'un quartier d'innovation"*.

Les années passent. blueFACTORY n'est pas encore ce quartier riche de vie, même s'il regroupe de nombreux projets intéressants. Nous avons la chance de pouvoir compter sur le splendide Martin Schick pour y faire vivre la culture autant que faire se peut, mais avec des conditions que l'on est obligés de qualifier de minimales, voire minimalistes. Je me permets donc ici déjà de dire simplement: Merci Martin Schick, merci!

Mais. Mais ce n'est pas assez. Et non, ce n'est pas à M. Schick de faire plus, c'est à Bluefactory et à ses actionnaires. L'occasion est belle maintenant, pour nous, représentants de la Ville de Fribourg, l'un des deux actionnaires, de redire, de réaffirmer, notre ferme volonté de voir ce quartier vivre, de l'entendre et de le voir rayonner par des activités socioculturelles ou culturelles.

Vous savez que nous allons être saisis d'un Message visant la recapitalisation de la société. Sans remettre aucunement en question la nécessité d'une telle recapitalisation, et le débat aura bien entendu lieu, c'est le moment de rappeler ce qui est fondamental pour notre ville.

Nous voulons simplement que blueFACTORY soit un quartier innovant, de grande qualité, mais surtout un quartier vivant!

C'est le but de ce postulat. Nous souhaitons que le Conseil communal analyse la possibilité, en collaboration avec BFF SA, de confier la gestion du silo ainsi que du bâtiment A à la Ville et que son affectation soit dévolue à des activités culturelles, socioculturelles et touristiques. Qui plus est, nous invitons le Conseil communal à analyser cette question dans l'optique de ce qu'entend faire BFF SA

avec sa Halle grise, à savoir la céder à l'Etat pour un franc symbolique. Nous pensons que la commune devrait donc également pouvoir profiter de conditions particulièrement intéressantes au vu de l'important apport financier qui est ou sera demandé.

Merci de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a pris connaissance de ce postulat avec intérêt. Notre groupe partage la volonté des postulants de voir éclore à blueFACTORY un véritable quartier d'innovation vivant et il s'est toujours positionné dans ce sens. Le chemin est bien sûr encore long, nous continuerons à soutenir cette vision et le ferons ce soir en refusant le présent postulat.

A l'évidence, il faut de la vie, des activités socioculturelles et de l'habitat sur ce site. Saluons et remercions ici les nombreux acteurs qui s'engagent déjà aujourd'hui pour le faire vivre. Les activités sont nombreuses, diversifiées et appréciées de la population participante. Si blueFACTORY souffre aujourd'hui de quelque chose, ce n'est certainement pas d'une absence de promotion culturelle mais d'autres symptômes:

- D'abord une accessibilité qui laisse à désirer. La perméabilité en termes de mobilité douce doit être améliorée, notamment en perspective de la TransAgglo ou de la Voie Verte qui faisait partie du programme de législature mais qui ne figurera certainement pas à son bilan. Encore un projet attendu qui ne verra pas le jour.
- Egalement l'absence de réaménagement des espaces et d'éléments verts.
- Un déficit d'image dû aux sommes investies et qui restent à investir.

Car oui, blueFACTORY est un investissement stratégique qui s'étale sur le long terme et sa réussite dépend de l'alliance des multiples fonctions qui le composent: culture, habitat et entreprises ,chers/ères collègues. En effet, contrairement à ce que semble croire la majorité de ce Conseil, les entreprises implantées à blueFACTORY profitent également à la population. Ce sont des cartes de visite pour la commune et le canton, ce sont des postes de travail, plus de 340 actuellement sur la commune avec les retombées indirectes que cela peut également impliquer notamment pour les restaurateurs. Ce sont des futurs contribuables pour autant que la Ville maintienne des zones d'activités et s'arme d'une politique foncière active ambitieuse. Des futurs contribuables, comme je disais, qui nous permettront précisément de réaménager l'espace public et de soutenir les activités socioculturelles sur le site. Ce sont enfin des entreprises qui s'acquittent d'un loyer en main de BFF SA et permettent d'espérer de rendre le site viable à terme.

Quel visage le groupe socialiste souhaite-t-il donc proposer à la ville? Celui d'une cité dortoir régulièrement déficitaire? Nous n'en voulons pas.

Le postulat qui est aujourd'hui soumis ne traite pas des symptômes. Au lieu de cela, il veut lier à la seule volonté communale le sort d'éléments, le silo et le bâtiment A, qui composent pourtant un tout, un site global sujet à un plan d'affectation cantonal, au Plan directeur cantonal, au projet d'agglomération, ainsi qu'à des contraintes importantes en termes de protection du patrimoine. Si le droit de superficie devait être gratuit, ce qui n'est pas sûr, la valorisation de ces éléments, si tant est qu'elle soit possible, ne le sera elle pas, bien au contraire, et ce sera alors à la Ville seule d'y faire face certainement. Vous parlez d'une chance ...

Que la Ville fasse déjà aujourd'hui ce que l'on attend d'elle en termes de mobilité et de réaménagement. La perspective de nouvelles dépenses est du reste plus qu'inopportune alors que nous nous apprêtons précisément à voter sur une recapitalisation de BFF SA.

Notre groupe refusera donc la transmission de ce postulat qui rate sa cible et qui semble en réalité cacher une vision bien précise du développement du blueFACTORY, plus guidée par des intérêts privés que par un développement global du site.

Graden Lise-Marie (PS). Juste un petit mot pour dire qu'il n'a jamais été question d'opposer culture et entrepreneuriat ou entreprises, aucunement. La culture permet aussi aux entrepreneurs de passer du bon temps et d'avoir un attrait supplémentaire à la ville pour qu'ils puissent s'installer sur le site. Je crois que vous avez mal compris, voire mal lu, le postulat. L'idée n'était pas de remplacer toute l'utilisation de blueFACTORY par de la culture, mais uniquement le silo. Je ne suis pas sûre qu'il y ait énormément d'entreprises qui soient intéressées à s'installer dans un bâtiment aussi peu pratique que le silo.

Rugo Claudio (PA). Après la grande fête, le mariage entre l'Etat et la Ville, on pourrait dire que c'est presque des premiers pas de divorce ou des conventions de divorce pour que la Ville récupère certaines choses et pas d'autres. Je rappelle que l'on avait alloué, en 2018, la somme de 2.8 millions de francs pour le silo et que cet argent est parti en fumée, comme écrit dans le postulat que j'ai déposé pour soutenir la culture et que l'on pourra discuter la prochaine fois.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 20 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 176 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden et Elias Moussa.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 20 AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 CASAZZA Raphaël (PLR), COLLAUD Gérald (CG-PCS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

Motion d'ordre

La Présidente. Nous allons donc maintenant voter la motion d'ordre de M. E. Moussa. Je voudrais juste lui redonner la parole pour qu'il en explique à nouveau la teneur.

Moussa Elias (PS). Effectivement, je me suis peut-être mal exprimé. Je propose, avec cette motion d'ordre, de passer au point 12 de l'ordre du jour, à savoir aux "Réponses aux questions", ainsi qu'aux "Divers", afin de permettre de liquider quelques réponses. Certaines questions ont été posées il y a déjà bien longtemps.

La Présidente. Merci M. E. Moussa, c'est bien ce qu'il me semblait avoir compris.

Vote sur la motion d'ordre

La proposition de M. E. Moussa d'interrompre la séance et de passer directement au point 12 est acceptée par 58 voix contre 2 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 58 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la motion d'ordre: 2 FESSLER Raphaël (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS)

Se sont abstenus: 4 BOURRIER Hervé (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAPAN Mario (CG-PCS)

N'ont pas voté: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

12. Réponse aux questions:

La Présidente. Concernant le présent point de l'ordre du jour, nous allons dorénavant mettre en pratique ce qui est inscrit à l'article 70 alinéa 3 RCG, c'est-à-dire que *"si le Conseil communal ne répond pas directement à la question posée en séance, il adressera sa réponse par courriel aux membres du Conseil général et aux médias pour la prochaine séance. Le cas échéant, le Conseil communal la publie également sur le site Internet de la Ville"*.

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 29 mai 2019, M. M. Li Rosi demandait si les vélos électriques à grande puissance (avec plaque d'immatriculation de catégorie motorcycle léger) sont tolérés dans les rues piétonnes, alors que les vélomoteurs n'y ont certainement pas leur place. En effet, il a été abordé par de nombreux habitants de la rue de Lausanne ayant vécu des situations dangereuses. Ces situations ont été engendrées par des vélos électriques circulant à la rue de Lausanne en montée à des vitesses non-adaptées à une rue piétonne.

Réponse du Conseil communal

Une zone piétonne est réservée, en principe, aux piétons et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules. Lorsqu'une plaque complémentaire autorise exceptionnellement un trafic restreint de véhicules, ceux – ci peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas. Les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules bénéficient de la priorité (art. 22 OSR).

Concernant les zones piétonnes, elles sont en principe ouvertes à la circulation des cyclistes. L'indication "Cyclistes" mentionnés sur une plaque complémentaire vaut pour les conducteurs de cycles et de cyclomoteurs dont la vitesse maximale par construction n'excède pas 20 km/h et qui sont éventuellement équipés d'une assistance électrique au pédalage jusqu'à 25 km/h ainsi que pour les conducteurs des autres cyclomoteurs dont le moteur est arrêté.

Il est vrai que les piétons et les cyclistes ont des dynamiques parfois différentes. Celle du piéton est d'être en contact permanent avec son environnement et de pouvoir s'arrêter partout et à tout moment. Celle du cycliste est plus linéaire et consiste en un déplacement d'un endroit A à un endroit B. Les besoins de ces deux catégories s'opposent parfois. Une utilisation commune des chaussées peut, selon les comportements, nuire à la bonne cohabitation des usagers, créer des conflits entre eux, voire entraîner une mise en danger.

En dehors des cyclistes, les zones piétonnes sont aussi ouvertes à la circulation des véhicules de livraison. Souvent pressés par des conditions de travail exigeantes, les livreurs ont également des comportements suscitant des remarques de la population, et en particulier des familles.

Toute surface de circulation partagée entre plusieurs modes de transport est vectrice de risques. Toutefois, l'analyse des accidents montre que les zones piétonnes offrent d'excellentes conditions de sécurité. Le Conseil communal rappelle que les rapports d'accidents impliquant des piétons et des cyclistes sont rarissimes dans les zones piétonnes. Entre 2011 et 2018, seul un accident entre un piéton et un cycliste est à déplorer (2016). Durant la même période, aucun accident impliquant un cycliste et un piéton ne s'est produit dans les zones de rencontre ou dans les zones limitées à 30 km/h de la Ville.

Lorsqu'un trafic de véhicules est autorisé dans une zone piétonne, ceux-ci peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas. Les cycles doivent avoir égard aux piétons et, lorsque la sécurité l'exige, les avertir, voire s'arrêter. Les cyclistes doivent adapter leur vitesse de façon à pouvoir ralentir, voire s'arrêter. Aucune indication plus précise sur la vitesse autorisée n'est donnée.

Une sensibilisation des différents acteurs est donc nécessaire, afin d'établir un climat de confiance et de rétablir une cohabitation saine. Mais la priorité devrait être donnée à la prévention et à l'éducation des usagers plutôt qu'à des interdictions.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cette question date de 2019 et une partie de la réponse est bien sûr un peu éventée. Le Conseil communal en est désolé.

La Présidente. Je crois savoir que M. P. Wicht reprend la question. M. Wicht, êtes-vous satisfait de la réponse?

Wicht Pascal (UDC). Je suis partiellement satisfait. Je pense que la réponse, malgré le temps qui a été mis à disposition, reste assez lacunaire. J'ai une remarque à émettre. Lorsque l'on dit qu'entre 2011 et 2018, seul un accident entre un piéton et un cycliste est à déplorer à la rue de Lausanne, il faut encore préciser "un seul accident répertorié", c'est-à-dire annoncé à l'autorité. Je pense que le nombre total d'accidents, peut-être bénins, est probablement plus élevé. Je regrette que dans cette réponse, il n'y ait pas de volonté de tenter d'améliorer la situation. La réponse reste finalement quand même toujours relativement vague. On nous dit: "une sensibilisation des différents acteurs est nécessaire". Oui, mais comment? Quand? Est-ce que le Conseil communal entend prendre des mesures? Pas de réponses, je suis donc partiellement satisfait.

- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 29 mai 2019, M. M. Li Rosi posait une question relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg. Il était demandé si le Conseil communal entendait étudier la possibilité d'ouvrir le pont de Zaehringen durant les travaux à la rue de Morat. Cette ouverture serait limitée dans le temps, notamment durant les heures de pointes, ce qui serait, selon l'auteur, un soulagement pour les commerces et les habitants du quartier.

Réponse du Conseil communal

1. *Est-ce que le Conseil communal entend étudier la possibilité d'ouvrir le pont de Zaehringen durant les travaux?*

Oui, une étude a été faite.

Le chantier actuellement en cours à la rue de Morat implique différents partenaires. En effet, l'extension du réseau de chauffage à distance (Groupe E Celsius) représente la principale maîtrise d'ouvrage de ces travaux, la Ville intervient quant à elle pour la réfection de la chaussée et pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant.

Conscient que ces travaux pourraient avoir des impacts non négligeables pour le fonctionnement du réseau routier, le Conseil communal, par son Service de la mobilité, a

demandé à Groupe E une étude d'un bureau spécialisé de mobilité afin d'étudier le concept de gestion des circulations le plus adapté au lieu et aux 12 étapes de chantier préalablement définies. En effet, une intervention sur un tel axe de circulation induit forcément des conséquences en termes de fluidité du trafic, de vitesse commerciale des bus, de reports de trafic dans les quartiers voisins et de confort pour les riverains et la mobilité douce. L'objectif de cette étude était donc de trouver la solution limitant les impacts négatifs d'un tel chantier.

2. *Quels sont les variantes étudiées?*

Dans le cadre des réflexions préalables et de cette étude, différentes variantes de gestion des circulations ont été analysées (fermeture complète, travaux en pousse-tube, sens unique sortie de ville, sens unique entrée de ville ou encore maintien du double sens avec circulation alternée, etc...).

Une analyse des variantes a été faite tenant notamment compte de la capacité au droit de la zone de chantier, de la longueur des files, des impacts sur le réseau routier voisin, etc.

Chacune des variantes analysées avaient des avantages et inconvénients. En effet, certaines étaient optimales à l'heure de pointe du matin, d'autres efficaces à l'heure de pointe du soir. Dans tous les cas, aucune variante présentait la solution parfaite et idéale.

La variante de gestion des circulations qui a été retenue permet notamment de limiter le report d'une grande partie du trafic dans les autres quartiers qui sont aussi très sollicités par le trafic, comme par exemple, le secteur de la route du Jura ou encore la route de Berne.

3. *La solution proposée par l'auteur est-elle envisageable?*

Non, pour des motifs de fonctionnement du réseau.

Un telle variante permettrait effectivement de diminuer le temps d'attente au niveau de la zone de chantier, mais entrainerait des problèmes d'écoulement des flux de trafic à redistribuer notamment dans le secteur du Schoenberg (fonctionnement du carrefour Poya / Berne).

En effet, le trafic dans le secteur du pont de la Poya se caractérise par une forte pendularité. A l'heure de pointe du matin, environ 60% du trafic est orienté en direction de Granges-Paccot, à l'heure de pointe du soir, il est possible de faire le constat inverse.

Actuellement, le carrefour à feux de la Poya dispose d'une réserve de capacité suffisante. Toutefois, en ajoutant à la situation actuelle de ce carrefour, les charges de trafic à l'heure de pointe du matin de la rue de Morat, le carrefour atteint sa limite de capacité. Dans le même temps, le trafic en direction de Granges-Paccot, augmenterait d'environ 20% sur le pont de la Poya par rapport à la situation actuelle.

A l'heure de pointe du soir, ce carrefour à feux se retrouve complètement saturé, entraînant dans le même temps les bus des autres lignes structurantes dans la congestion. Sur le pont de la Poya, le trafic en direction de Granges-Paccot serait pratiquement doublé par rapport à la situation actuelle.

Pour ces motifs, cette variante n'a pas été retenue

4. Conclusion

Le maintien du double sens à la rue de Morat permet de limiter les reports de trafic sur des itinéraires alternatifs n'offrant pas suffisamment de réserve de capacité.

Les mesures qui ont été mises en place visent à assurer un bon fonctionnement général du réseau tout en limitant les reports de trafic dans les quartiers voisins. Le Conseil communal regrette bien évidemment cette situation mais les contraintes des chantiers sont telles qu'il n'est pas possible de les réaliser sans conséquences pour la circulation dans le Bourg.

Toutefois, comme la longueur du chantier varie à chaque étape, il s'agira d'évaluer la situation à chaque fois pour déterminer si le mode de gestion en place peut être maintenu ou s'il doit être adapté.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. La question date du 29 mai 2019. Heureusement, le chantier en question a passablement pu avancer, encore que c'est un chantier compliqué qui très probablement pourrait durer dans ses dernières phases jusqu'à fin 2021.

La Présidente. M. P. Wicht, vous reprenez à nouveau la question. Etes-vous satisfait de la réponse?

Wicht Pascal (UDC). Non, Mme la Présidente, je ne suis pas satisfait. Je pense que les réflexions qui étaient demandées dans cette question n'ont pas été menées.

- n° 165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'exonération de la taxe d'empiètement dans le périmètre de la zone touristique

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 26 mai 2020, M. D. Krienbühl a posé la question suivante: "Pour mémoire, en date du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait la proposition n° 12 au Conseil communal. Cette proposition n° 12, tout comme la proposition n° 17 transmise ce jour par le Conseil général, traitait de la taxe d'empiètement, et spécifiquement de son exonération dans le périmètre de la zone touristique. Cette mesure a d'ailleurs été préconisée par le Réseau Vieille-Ville dans le cadre de son analyse concernant la revitalisation de la Vieille-Ville et présentée en l'état en novembre 2019 à la population. Où en sommes-nous? Est-ce que vous allez réunir les propositions n° 12 et 17 dans votre rapport final, puisqu'elles concernent finalement le même règlement, ou allez-vous procéder par étapes? Il serait bienvenu et souhaité de pouvoir traiter une modification du règlement concerné d'ici à la fin de cette législature".

Réponse du Conseil communal

La proposition n° 12 demande de modifier l'article 6 du règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal, afin que les commerces de la Vieille-Ville, reconnue site touristique, puissent être exonérés des taxes d'empiètement. La proposition n° 17 demande, quant à elle, une exonération de la taxe d'empiètement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives légalement constituées et reconnues par la commune.

Le règlement général de police et le règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public font actuellement l'objet d'une révision complète. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'abroger le règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal et d'intégrer ses dispositions dans le nouveau règlement général de police.

Le Conseil communal a dès lors décidé de traiter ces deux propositions dans le cadre de cette révision. Le Message y relatif devrait en principe être adressé par le Conseil communal au Conseil général pour sa séance du mois de septembre 2021. L'avant-projet de règlement sera au préalable soumis à consultation, notamment auprès des partis politiques, qui pourront ainsi faire part de leurs observations à ce moment-là.

Ces propositions seront dès lors formellement liquidées dans le cadre du Message accompagnant la révision du règlement général de police.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je n'ai pas d'autres commentaires à émettre.

Krienbühl David (PLR). Je suis partiellement satisfait de la réponse.

- n° 167 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux ralentisseurs de vitesse au chemin Monséjour

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 26 mai 2020, M. P.-A. Perritaz rend le Conseil communal attentif à la dangerosité de l'aménagement des ralentisseurs de vitesse dans la zone de rencontre de Monséjour. Il demande au Conseil communal de bien vouloir les enlever le plus rapidement possible et les remplacer par du matériel adéquat.

Réponse du Conseil communal

La zone de rencontre de Monséjour a été développée entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012. Constatant le caractère longiligne des espaces publics à travers desquels les véhicules ont tendance à rouler trop vite, il avait été imaginé et admis, en accord avec le Service de la mobilité, de développer des chicanes obligeant les automobilistes à une réduction de vitesse. Il avait été imaginé de positionner du mobilier urbain et des îlots végétaux de tailles différentes afin de briser le tracé rectiligne de la route.

Les trois chicanes situées sur le côté droit lorsque l'on descend le long du chemin de Monséjour étaient constituées de plantations végétales basses au milieu desquelles on trouvait effectivement des blocs de béton placés de façon à dissuader les automobilistes de les chevaucher avec leurs véhicules.

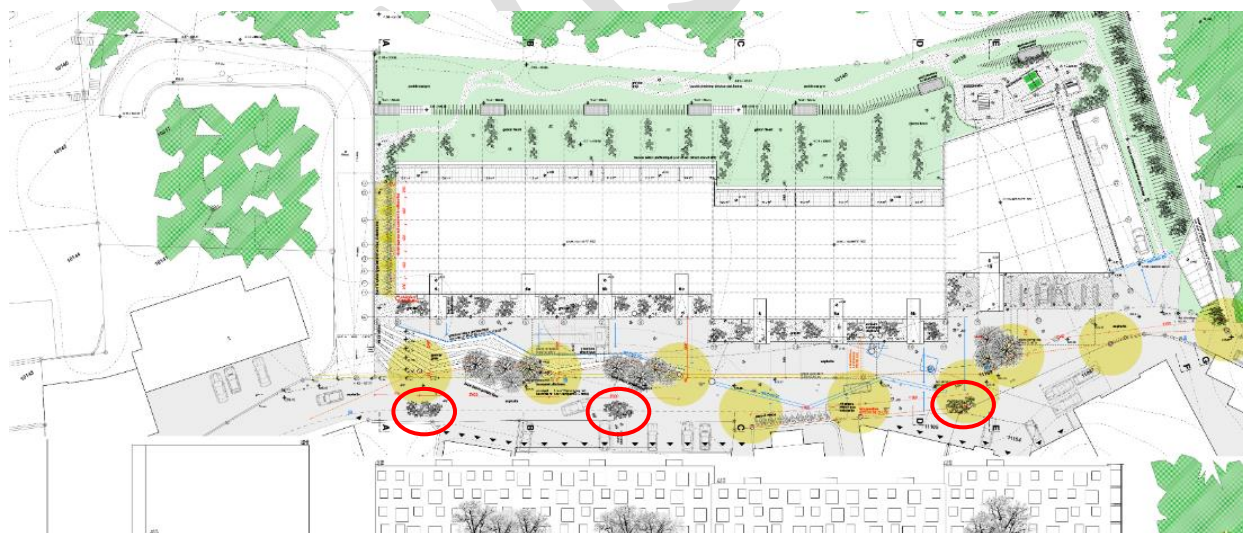
Dans leur configuration originelle, les îlots étaient clairement perceptibles et non-accessibles pour les piétons. Le risque de trébucher n'existait pas.

Malgré une signalisation de zone de rencontre, il apparaît que les automobilistes n'ont pas hésité à rouler sur les aménagements végétaux, tant et si bien qu'au final, ils furent totalement détruits. Il a été décidé de combler avec de l'asphalte les poches végétales détruites. Les éléments en béton ont été maintenus de façon à inciter les automobilistes à les contourner et ainsi respecter la limitation de vitesse.

C'est avec regret que nous apprenons les malheurs survenus à la dame qui a trébuché sur ces éléments.

Au vu de la situation décrite par M. P.-A. Perritaz, il est tout à fait envisageable pour le Service d'urbanisme et d'architecture, en accord avec le Service de la mobilité, que ces éléments soient adaptés afin d'être rendus plus visibles. Il conviendra d'évaluer et de décider avec le Service de la mobilité la juste mesure à prendre dans la perspective du respect de la limitation de la vitesse.

Plan des 3 îlots:



Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je n'ai pas d'autres commentaires à émettre.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse. J'aimerais quand même juste rajouter que quand j'avais déposé le postulat n° 100 concernant les seniors et leur mobilité, on parlait dans un alinéa de l'enlèvement d'éléments gênant le passage. C'est bien de le dire. Mais de le faire, c'est mieux.

- n° 168 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise à disposition du personnel communal de vignettes de stationnement

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 26 mai 2020, M. P. Wicht posait les questions suivantes:

"Mon collègue Bernard Dupré a posé tout à l'heure une question au sujet des vignettes pour places de parc octroyées aux employés communaux, selon le rapport de gestion. M. le Directeur de la Police locale et de la Mobilité a répondu, en substance, qu'il n'en avait aucune idée et que sa Direction n'avait, semble-t-il, aucun contrôle sur les vignettes attribuées par les services communaux. Cette réponse, qui témoigne d'un surprenant manque de connaissance des dossiers, n'est en aucun cas satisfaisante. Je peine à croire que la Direction de la Police locale et de la Mobilité distribue près de 600 vignettes de stationnement aux services communaux sans se poser de questions.

Ainsi donc, le rapport de gestion 2019 de la Ville montre une augmentation importante du nombre de vignettes de stationnement mises à la disposition du personnel communal, à savoir 99 vignettes supplémentaires, soit près de 20% d'augmentation. La Ville a octroyé 596 vignettes aux employés communaux. Sachant que la Commune compte 658 employés (dont une partie certainement importante habite la ville et ne devrait donc pas avoir besoin d'une vignette), cela signifie, si mes calculs sont bons, que plus de 90% du personnel communal bénéficie d'une vignette.

Je dépose par conséquent une question formelle au Conseil communal afin d'obtenir, je l'espère, une réponse circonstanciée à ce sujet lors d'une prochaine séance.

1. Quelles sont les raisons de cette augmentation de près de 20%?
2. Sur quels critères ces vignettes sont-elles attribuées?
3. A quelles zones correspondent ces vignettes (quartiers périphériques, centre-ville)?
4. Ces vignettes sont-elles payées par les bénéficiaires au prix normal de 396 francs ou sont-elles mises à disposition gratuitement ou à prix préférentiel?
5. Ces vignettes donnent-elles également le droit de stationner en-dehors des heures de service?
6. Alors que la politique de stationnement de la Ville vise à diminuer de plus en plus le nombre de places de parc, et en particulier le parcage des pendulaires, comment le Conseil communal justifie-t-il qu'un nombre aussi élevé de vignettes de stationnement soient mises à disposition du personnel communal?"

Réponse du Conseil communal

1. *Quelles sont les raisons de cette augmentation de près de 20%?*

En préambule de sa réponse, le Conseil communal se permet de corriger les chiffres transmis dans le rapport de gestion 2019. En effet, après vérification, il s'avère que les chiffres indiqués sont erronés. Voici les chiffres corrects:

Vignette enseignants	Saison 2017-2018	Saison 2018-2019
	181	175
Vignettes employés	2018	2019
	43	45

Au total, 224 vignettes pour enseignants et employés communaux ont été octroyées au cours de l'année 2018, contre 220 en 2019.

Selon ces dernières indications, nous constatons que la quantité d'autorisations de stationnement délivrées pour les employés communaux et les enseignants est en légère diminution.

Une erreur de manipulation du programme de gestion des autorisations est la cause de ces fausses indications. Le Service de la police locale présente toutes ses excuses à ce sujet et fera les modifications nécessaires.

Il est important de noter que ces autorisations de stationnement ne sont pas attribuées aux seuls employés communaux, mais également au corps enseignant des écoles enfantines, primaires et secondaires.

Par ailleurs, ces chiffres reflètent uniquement le nombre d'autorisations délivrées. Il ne correspond pas au nombre de place de parc mises à disposition de ce personnel. Un grand nombre de places de parc est mis à disposition selon un système de pools (une place utilisable par plusieurs usagers). Ce nombre de places de parc est calculé de manière restrictive sur la base de la politique communale de stationnement. Ainsi, le nombre total de places de parc accessibles aux bénéficiaires de ces vignettes est de 145 places pour l'ensemble du territoire communal.

2. *Sur quels critères ces vignettes sont-elles attribuées?*

Les critères d'attribution des vignettes sont régis par le règlement du 7 juillet 1998 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures (révisé le 11 mai 2010).

Les vignettes sont attribuées à la demande des responsables d'établissements scolaires et des chefs de services.

Dans la mesure des places disponibles définies dans la politique communale de stationnement, les autorisations sont accordées dans l'ordre de priorité suivant:

- a) aux véhicules des Conseillers communaux, du personnel communal et des collaborateurs dont l'activité exige l'usage fréquent de leur véhicule pour les besoins du service, ainsi qu'aux personnes handicapées selon l'article 20a OCR et les directives de la Commission Intercantonale de la Circulation routière (CICR);

- b) aux véhicules du personnel communal et des collaborateurs qui utilisent sporadiquement leur véhicule pour les besoins du service;
- c) aux véhicules du personnel communal, ainsi qu'à ceux des collaborateurs qui travaillent hors horaires des transports publics;
- d) aux véhicules des autres membres du personnel et des autres collaborateurs, ainsi qu'à ceux des tiers. Dans les zones connaissant un déficit en places de parc pour les habitants et/ou visiteurs-clients, ceux-ci sont traités prioritairement.

3. A quelles zones correspondent ces vignettes (quartiers périphériques, centre-ville)?

Selon le règlement du 7 juillet 1998 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures, les différents lieux de stationnement ont été préalablement définis par le Service de la mobilité sur demande du Conseil communal.

Les autorisations sont valables pour les sites suivants:

Site Saint-Léonard, patinoire et jardins horticoles
Joseph-Piller
Ecole du Jura et DOSF
CO Belluard et Villa Caecilia
CO Jolimont
Ecole du Bourg
Ecole de la Neuveville
Ecole de la Heitera
Ecole Villa Thérèse
Ecole de l'Auge

4. *Ces vignettes sont-elles payées par les bénéficiaires au prix normal de 396 francs ou sont-elles mises à disposition gratuitement ou à prix préférentiel?*

Le tarif de mise à disposition des autorisations est réglé à l'article 6 du règlement. Il est le suivant: 684 francs/année + 7.7% TVA

Les recettes totales annuelles 2019 liées à l'attribution de ces autorisations de stationnement est de 83'000 francs.

5. *Ces vignettes donnent-elles également droit de stationner en-dehors des heures de service?*

Selon l'article 6, al. 3 du règlement concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures, le stationnement en dehors des heures de travail est toléré avec ce type d'autorisation.

6. *Alors que la politique de stationnement de la Ville vise à diminuer de plus en plus le nombre de places de parc, et en particulier le parcage des pendulaires, comment le Conseil communal justifie-t-il qu'un nombre aussi élevé de vignettes de stationnement soient mises à disposition du personnel communal?*

Comme démontré ci-dessus, le nombre de places de parc à disposition du personnel communal et enseignant est limité. Il est vrai toutefois que le respect des critères d'attribution peut laisser à désirer dans certains établissements scolaires et dans certains services. Dès lors, nous nous engageons à rappeler à ces derniers les règles applicables en la matière.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je n'ai pas d'autres remarques à ajouter.

Wicht Pascal (UDC). Je suis satisfait. La réponse constate qu'il y avait une erreur dans le rapport de gestion et les chiffres qui sont annoncés dans la réponse à la question me paraissent beaucoup plus cohérents et en tout cas beaucoup plus rassurants.

- n° 172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg)

En l'absence excusée de M. Pierre Marchioni, la réponse à la question n° 172 est reportée à une prochaine séance.

- n° 173 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la gestion du futur parking de la P2 de Saint-Léonard

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 26 mai 2020, M. M. Page posait les questions suivantes:

"Ma question concerne la gestion du futur parking P2 à Saint-Léonard, actuellement en construction. Il y a des investissements massifs publics pour connecter le site Saint-Léonard et demain la nouvelle piscine H2léo, à la mobilité douce et aux transports publics: halte ferroviaire Fribourg-Freiburg Poya, les billets combinés, le renforcement des cadences des bus, stations de vélos, Publibike, TransAgglo, etc.

Mes questions:

1. Le Conseil communal entend-il louer à Gottéron ou à l'Antre SA, les soirs de match, tout partie du parking P2, notamment pour ses VIP aux détriments des autres usagers du site sportif?
2. Quelles sont les conditions d'exploitation de ce parking prévues dans le permis de construire?
3. Quelles sont les places de stationnement les plus rentables, celles louées au mois au celles ayant un grand taux de rotation"?

Réponse du Conseil communal

1. *Le Conseil communal entend-il louer à Gottéron ou à l'Antre SA, les soirs de match, tout ou partie du parking P2, notamment pour ses VIP aux détriments des autres usagers du site sportif?*

Le parking de Saint-Léonard est un parking public en ouvrage comme on en trouve ailleurs en ville; Fribourg-Centre, Grand-Places, Pérolles-Centre etc. La très grande partie des places sera accessible au public moyennant une tarification horaire. En plus de l'usage public, un certain nombre de places sera attribué aux collaborateurs travaillant sur le site (swiss basket, HC Fribourg Gottéron, personnel communal). A futur, il servira aussi à couvrir les besoins du secteur H₂LÉO. Le nombre de places de parc à attribuer à ces collaborateurs sera calculé en application de la politique communale de stationnement, comme cela se pratique pour toutes constructions nouvelles. A l'occasion de manifestations particulières sur le site, il est possible qu'un forfait soit appliqué. Ce parking n'est pas destiné aux VIP de quelques catégories que ce soit. Le mélange de fonctions et d'activités présentes sur le site empêche un tel tri des usagers qui serait contraire au principe de l'égalité de traitement. D'ailleurs, à l'heure actuelle, le Conseil communal n'est pas entré en matière pour une location de ce parking à Fribourg-Gottéron ou à l'Antre SA notamment les soirs de matchs du HCFG pour le stationnement des VIP. Ce parking est principalement dévolu aux utilisateurs des différentes installations du site sportif de Saint-Léonard. Dans le concept de base, la réglementation tarifaire de ce parking est un tarif/horaire sur le principe du premier arrivé, premier servi.

2. *Quelles sont les conditions d'exploitation de ce parking prévues dans le permis de construire?*

Le parking sera ouvert au public 24h/24. Il sera payant. Le parking P2 de Saint-Léonard offrira 221 places de stationnement selon la répartition suivante (état au 8 juin 2020): 10 places "Handicapés", 4 places pour les véhicules électriques, 207 places ouvertes au public. Les places de parc publiques pourront être occupées par le personnel présent sur le site dans la mesure du respect du dimensionnement des besoins découlant de l'application de la politique communale du stationnement. Différentes mesures d'exploitation seront mises en place. Une signalisation avancée sera placée sur la rue de Morat et à l'entrée du parking. Un contrôle d'accès avec barrières sera installé aux entrées/sorties. Des caisses seront placées aux bons endroits. Un système de guidage des voitures vers les places disponibles sera installé à l'intérieur du parking. Une télégestion du parking est prévue pour servir les usagers 24h/24.

3. *Quelles sont les places de stationnement les plus rentables, celles louées au mois ou celles ayant un grand taux de rotation?*

En principe, les places les plus rentables sont les places publiques qui bénéficient d'une plus forte rotation. Toutefois, la rentabilité des places dépend fortement de la fréquentation du parking. Or, dans ce domaine, il est fort possible qu'elle soit plutôt faible dans un premier temps, en particulier en dehors des manifestations. La base tarifaire de ce parking sera proche des tarifs pratiqués dans les parkings publics exploités par des privés (Fribourg-Centre, Grand-Places). La rentabilité dépend de plusieurs facteurs comme la fréquentation du parking, les tarifs pratiqués, l'activité du site, et son développement futur.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je n'ai pas d'autres remarques à ajouter.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis surtout satisfait de voir que l'on n'a pas l'intention de privatiser le parking de la patinoire au profit de quelques VIP.

- n° 174 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au remboursement de la taxe compensatoire pour les places de stationnement et les places de jeux à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En date du 26 mai 2020, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante: "Ma question concerne le remboursement de la taxe compensatoire pour les places de parc et les places de jeux, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 4 février 2020. Le TF a jugé illégale la perception de cette taxe sur la base de deux règlements adoptés par le Conseil communal. Par quelle procédure le Conseil communal entend-il rembourser les propriétaires ayant payés la taxe compensatoire et dans quel laps de temps"?

Réponse du Conseil communal

A la suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, le Conseil communal a pris deux décisions, à savoir déposer une demande de révision de cet arrêt et demander un avis de droit relatif à la question d'un éventuel remboursement des taxes déjà perçues.

1) Demande de révision de l'arrêt du Tribunal fédéral

Comme mentionné dans les observations auprès de la Préfecture, le règlement communal sur les emplacements pour véhicule et les places de jeux exigibles sur fonds privé du 25 juin 1968 a été valablement adopté par le pouvoir législatif le 19 juillet 1968 et approuvé par la Direction cantonale le 3 septembre 1968. La décision du Tribunal fédéral est donc erronée, dans la mesure où elle considère que le règlement communal émane du Conseil communal, alors qu'il a été valablement adopté par le Conseil général. Il est vrai que, dans le titre du règlement, l'autorité mentionnée est le Conseil communal. Cet élément pouvait induire, et a induit les autorités de recours en erreur.

Un arrêt du Tribunal fédéral ne peut en principe plus être attaqué. En revanche, les articles 121ss de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) prévoient la possibilité de demander la révision d'un arrêt du Tribunal fédéral, notamment si, par inadvertance, l'autorité n'a pas pris en compte des faits pertinents qui ressortent du dossier. En ignorant les observations de la Ville auprès de la Préfecture, le Tribunal fédéral a omis de prendre en compte un élément pertinent qui aurait selon toute vraisemblance mené à une autre décision de sa part.

Nonobstant ce constat, par arrêt du 24 juin 2020 (cf. ATF 2F_3/2020), le Tribunal fédéral a rejeté la demande de révision de l'arrêt 2c_761/2019 déposée le 9 mars 2020 par la Ville de Fribourg en

relevant pour l'essentiel que *"le motif de révision envisagé à l'article 121 let. d LTF n'est pas réalisé dès lors que le Tribunal fédéral n'a pas commis d'inadvertance s'agissant des faits pertinents"*.

2) Avis de droit et obligation de remboursement

La deuxième question qui se posait était celle d'un éventuel remboursement des montants déjà perçus, d'une part si la demande de révision est rejetée par le Tribunal fédéral, et de manière générale. Pour examiner cette question relevant du droit fiscal, mandat a été donné à Maître Yves Auberson, avocat, expert fiscal diplômé. L'avis de droit produit par Me Auberson est joint à la présente réponse. Sa conclusion est la suivante:

"La Ville de Fribourg n'est pas tenue de restituer les taxes compensatoires pour places de stationnement et de jeux perçues avant le prononcé de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020 auprès des autres propriétaires n'ayant pas contesté la décision de taxation rendue à leur égard. En l'état actuel de la jurisprudence et de la doctrine, elle peut donc s'opposer à raison à [toute demande de remboursement] et peut envisager avec optimisme le sort d'une procédure que certains contribuables pourraient être tentés d'engager".

Vu ce qui précède, le Conseil communal rejettera les demandes de remboursement introduites par les personnes concernées.

Ville de Fribourg: Problème de la légalité des taxes compensatoires communales pour places de stationnement et places de jeux

Avis de droit

A. Etat de fait

- Par arrêt du 4 février 2020, le Tribunal fédéral a décidé, suite au recours déposé par Mme I. G. contre une décision de la Ville de Fribourg l'assujettissant au paiement d'une taxe compensatoire pour places de stationnement et d'une taxe compensatoire pour places de jeux, que ce prélèvement ne reposait pas sur une base légale suffisante et qu'aucune taxe ne pouvait donc être exigée de la recourante dans le cas d'espèce.
- Dans son arrêt, le Tribunal fédéral mentionne en particulier que l'objet de la taxe compensatoire et le cercle des assujettis n'ont pas été fixés par une base légale formelle puisqu'ils ne sont prévus que dans deux règlements du Conseil communal, soit de l'exécutif (base légale matérielle: voir notamment à ce sujet c. 5.4 et 6.8).
- La Ville de Fribourg a déposé une demande de révision contre cet arrêt, dont le sort n'est pas encore connu à l'heure actuelle.
- Par courrier du 1^{er} mars 2020, M. D. K., domicilié à Fribourg, a invoqué cette jurisprudence du 4 février 2020 pour demander le remboursement de l'indu pour ce qui le concerne, correspondant à un montant de 20'000 francs avec intérêts à 5% l'an dès le 16 avril 2014.

B. Questions posées

- Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020, la Ville de Fribourg est-elle tenue de restituer les taxes compensatoires pour places de stationnement et de jeux perçues avant le prononcé de cet arrêt auprès des autres propriétaires n'ayant pas contesté la décision de taxation rendue à leur égard?
- Dans l'affirmative, quel est le nombre d'années concernées par un éventuel remboursement?
- Quel est le taux d'intérêt applicable aux montants à rembourser?

C. Appréciation

- Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020, la Ville de Fribourg est-elle tenue de restituer les taxes compensatoires pour places de stationnement et de jeux perçues avant le prononcé de cet arrêt auprès des autres propriétaires n'ayant pas contesté la décision de taxation rendue à leur égard?

La restitution de l'impôt a trait au remboursement d'un impôt trop élevé ou indu. Il s'agit d'une émanation de la répétition de l'indu au sens des articles 62ss CO. Certaines lois fiscales prévoient expressément la restitution d'un montant d'impôt que le contribuable ne devait pas. Tel est le cas par exemple de l'article 168 LIFD en matière d'impôts directs. En l'absence de dispositions légales, la restitution d'un impôt payé indûment reste possible, sous peine de violer le principe de l'égalité devant la loi. Dans cette hypothèse, l'obligation de restitution découlant de l'enrichissement illégitime du droit privé s'applique à titre supplétif en droit public et donne naissance à une créance envers l'Etat (K. Stoyanov, Les procédures en droit fiscal, 2e Ed., p. 893; voir également X. Oberson, Droit fiscal suisse, 3e Ed., p. 488).

Pour que la Ville de Fribourg soit tenue de restituer aujourd'hui la taxe compensatoire payée à l'époque par M. D. K., il faut d'abord que le paiement de celle-ci ait été fait en l'absence de dette fiscale originaire envers l'Etat. Il ne peut cependant être question de dette inexistante lorsque l'impôt a été payé sur la base d'une décision ou d'un jugement qui a force exécutoire et à concurrence du montant qui y a été arrêté. C'est la conséquence de l'autorité matérielle de la chose décidée ou jugée. Seule une révision peut alors annuler l'impôt et, partant, donner droit à une restitution. Le paiement de l'impôt en vertu d'une décision nulle doit aussi donner lieu à restitution (K. Stoyanov, op. cit., p. 894; voir également l'arrêt du 22 mai 1987 de l'ancienne Commission cantonale de recours en matière d'impôts (CCRI) publié aux ACCR FR 1987 IX. D Nr.1, c. 2a).

Dans un arrêt 2P.112/2003 du 29 août 2003 (RDAF 2004 II p. 161ss, c.3.3), le Tribunal fédéral a retenu notamment "qu'un changement de pratique ou de jurisprudence ne constitue pas encore un motif de révision. Il en va de même lorsque le changement est dû à la constatation judiciaire ultérieure de l'inconstitutionnalité de la base légale sur laquelle reposait l'ancienne pratique. La révision est également exclue lorsque le motif de révision d'une décision aurait pu être invoqué par la voie du recours ordinaire contre cette décision si le demandeur avait fait preuve de la diligence voulue. Le recourant ne doit s'en prendre qu'à lui-même de n'avoir pas soulevé l'inconstitutionnalité de la norme fiscale en usant des voies de droit ordinaires ouvertes contre la décision de taxation litigieuse".

De telles conclusions figurent également dans un arrêt plus ancien du 29 novembre 1972 (ATF 98 Ia 568, c. 5b), dans lequel le Tribunal fédéral confirme que la révision ne peut pas servir à éliminer une erreur de droit entachant des décisions précédentes (en l'occurrence, il s'agissait précisément d'une taxe prélevée en vertu d'une base légale insuffisante) si le recourant n'avait pas invoqué le vice à l'occasion de sa propre taxation. Le Tribunal fédéral précise encore à cette occasion que, à titre exceptionnel, la révision pourrait malgré tout être admise si son refus devait aboutir à un résultat choquant, ce qui n'est toutefois pas le cas de décisions rendues en vertu d'une base légale insuffisante.

Dans un arrêt plus récent 2C_114/2011 du 26 août 2011, qui traitait également d'un problème de base légale insuffisante, le Tribunal fédéral a une nouvelle fois confirmé que l'irrégularité de la base légale à l'origine du prélèvement d'une taxe, constatée postérieurement à l'entrée en force matérielle d'une décision de taxation, ne constituait pas un motif de révision de dite décision de taxation (c. 3.1). Le Tribunal fédéral s'appuie notamment pour cette conclusion sur le fait que la reconnaissance de l'inconstitutionnalité d'un acte législatif ne conduit en principe pas à l'annulation des décisions prises antérieurement en application de cet acte, car le contrôle incident des normes à l'occasion d'un recours contre une décision d'application, contrairement à leur contrôle abstrait qui peut aboutir à leur annulation en cas de constatation de leur inconstitutionnalité, a pour conséquence que leur application est paralysée non pas d'une manière générale mais dans le seul cas concret faisant l'objet de la procédure. Le Tribunal fédéral rappelle également qu'une exception ne peut être admise que si le maintien de la décision antérieure devait aboutir à un résultat choquant, ce qui n'a pas été retenu dans ce cas de base légale insuffisante, ou si dite décision antérieure devait être affectée de vices si graves qu'elle devrait en réalité être considérée comme nulle.

Dans l'arrêt cantonal précité (ACCR FR 1987 IX. D Nr.1, c. 2a), il a également été retenu qu'une décision entrée en force ne peut pas être révisée pour le seul motif qu'il s'avère après coup, suite à un recours interjeté par un tiers contre une décision analogue, que la décision se fonde sur une base légale insuffisante.

Pour ce qui concerne l'existence d'une éventuelle nullité, celle-ci ne peut être retenue qu'en présence de décisions entachées d'un vice particulièrement grave et manifeste. Il faut en outre que la constatation de la nullité ne mette pas sérieusement en danger la sécurité du droit. Ces conditions sont cumulatives et elles ont pour conséquence que la nullité n'est admise que très rarement (Th. Tanquerel, Manuel de droit administratif, p. 310).

Des vices de fond n'entraînent que très exceptionnellement la nullité d'une décision. Par exemple, une taxation intervenue malgré la survenance de la prescription n'est pas nulle mais annulable. Le fait qu'une norme cantonale a été jugée contraire à la Constitution à l'occasion d'un acte d'application n'entraîne pas ipso facto la nullité des actes antérieurs fondés sur cette norme (Tanquerel, op. cit., p. 311).

Dans son arrêt déjà cité du 22 mai 1987 (ACCR FR 1987 IX. D Nr.1, c. 2b), la CCRI a, dans une affaire analogue à la présente espèce de contribution perçue en vertu d'une base légale insuffisante, retenu qu'un tel vice ne pouvait être considéré ni comme manifeste ni comme particulièrement grave, et que la constatation de la nullité dans une telle hypothèse serait incompatible avec le principe de la sécurité du droit.

Dans l'arrêt du Tribunal fédéral précité du 26 août 2011 (2C_114/2011, c. 3.2), la question de la nullité n'a pas été examinée en détails. Néanmoins, le Tribunal fédéral a considéré que l'arrêt du Tribunal cantonal, qui avait retenu que l'absence d'une base légale suffisante pour la perception d'une contribution cantonale, constatée dans un cas d'espèce, n'avait pas pour conséquence la nullité de toutes les décisions de taxation antérieures rendues en vertu de la même base insuffisante, ne prêtait pas le flanc à la critique.

Enfin, l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 novembre 1972 déjà mentionné (ATF 98 Ia 568, c. 4) rappelle lui aussi qu'en présence d'une contribution perçue en vertu d'une base légale insuffisante, les trois conditions cumulatives pour admettre l'existence d'une nullité (vice particulièrement grave, vice manifeste et absence de mise en danger de la sécurité du droit) ne sauraient être considérées comme réalisées.

En l'espèce, les taxes compensatoires payées par M. D. K. n'ont pas été prélevées en l'absence de toute base légale, mais en vertu d'une base légale insuffisante (base matérielle seulement alors que, de l'avis du Tribunal fédéral, l'objet de la taxe compensatoire et le cercle des assujettis auraient dû être fixés par une base légale formelle).

A ce jour, tant la jurisprudence du Tribunal fédéral que celle des plus hautes instances judiciaires fribourgeoises, rendues il y a plusieurs décennies comme dans un passé plus récent, ont admis de manière constante que, dans une telle hypothèse, les décisions antérieures non contestées par les contribuables concernés ne pouvaient pas faire l'objet d'une révision ni être privées d'effets pour cause de nullité. La doctrine consultée semble partager ce point de vue de manière unanime.

On ne saurait non plus envisager un devoir de restitution de la collectivité publique fondé sur une application analogique de la jurisprudence Billag rendue par le Tribunal fédéral en matière de TVA (voir notamment à ce sujet l'arrêt du 2 novembre 2018 2C_355/2017), jurisprudence qui avait eu pour conséquence de permettre aux usagers d'obtenir le remboursement rétroactif de la TVA facturée à tort sur les redevances radio-télévision. En effet, dans le cas de la TVA, la loi fédérale contenait (et contient toujours), à l'article 27 LTVA, un mécanisme particulier permettant à la collectivité publique concernée (le DETEC en l'occurrence) de corriger ses factures (dans le sens d'une suppression de la TVA facturée initialement) pour ne pas devoir la payer à l'administration fédérale des contributions et être ainsi dispensée de la réclamer auprès des usagers. C'est en raison de cette particularité uniquement, qui n'existe pas dans le cas de la Ville de Fribourg, que les usagers ont finalement obtenu auprès du Tribunal fédéral le remboursement avec effet rétroactif de la TVA facturée à tort sur la redevance Billag.

Conclusion:

La Ville de Fribourg n'est pas tenue de restituer les taxes compensatoires pour places de stationnement et de jeux perçues avant le prononcé de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020 auprès des autres propriétaires n'ayant pas contesté la décision de taxation rendue à leur égard. En l'état actuel de la jurisprudence et de la doctrine, elle peut donc s'opposer à raison à la demande de remboursement formulée par M. D. K. (ainsi qu'à toute autre demande analogue) et peut envisager avec optimisme le sort d'une procédure que certains contribuables pourraient être tentés d'engager.

- Dans l'affirmative, quel est le nombre d'années concernées par un éventuel remboursement?

Compte tenu de la réponse à la première question, ce point n'a plus d'objet.

- Quel est le taux d'intérêt applicable aux montants à rembourser?

Compte tenu de la réponse à la première question, ce point n'a plus d'objet.

Yves Auberson

Villars-sur-Glâne, le 20 Mars 2020

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai pas de grandes remarques, si ce n'est que la réponse date bien sûr déjà quelque peu et que certains éléments, notamment la remarque pour la demande de révision déposée au Tribunal Fédéral, le 9 mars 2020, était toujours pendante. Elle n'est plus pendante puisqu'elle a été refusée par le Tribunal fédéral entre-temps. Par contre, sur le fond, donc matériellement, la réponse du Conseil communal reste la même et nous allons d'ailleurs rendre une décision tout soudain dans toutes les demandes similaires qui ont été portées devant le Conseil communal.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et l'avis de droit qui y était joint. Sur le fond, qu'est-ce qui se passe avec ces deux règlements, dont la base matérielle est insuffisante? Je ne peux que suggérer au futur Conseil communal de s'attaquer à une révision de ces règlements s'il veut les maintenir. Le Chef du service juridique a dit que cette taxe n'était plus prélevée depuis 2018. Maintenant il faut quand même savoir, on a deux règlements qui ont été attaqués. Qu'est-ce qui se passe avec la base légale?

- n° 181 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative aux oppositions des associations Pro Senectute, Pro Infirmis et du Club en fauteuil roulant Fribourg au projet de transformation de la Gare de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 29 juin 2020, Mme M.-G- Morel-Neuhaus interroge le Conseil communal au sujet de la transformation de la Gare de Fribourg. Elle rappelle que les associations Pro Senectute, Pro Infirmis et le Club en fauteuil roulant font opposition avec véhémence au projet des CFF concernant l'inclinaison des rampes. Elle demande au Conseil communal ce qu'il peut faire.

Réponse du Conseil communal

Lors du dépôt de la question, la Directrice de l'Edilité rappelait à l'intervenante que le projet du passage inférieur de la Gare était un projet des CFF. Au moment de la mise à l'enquête du projet, les CFF ont respecté les dispositions d'exécution de l'Ordonnance sur les chemins de fer (DE-OCF), notamment les exigences techniques concernant les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics. Les directives mentionnent que les entreprises de transport ferroviaire doivent construire en priorité des rampes allant jusqu'à 12%, selon les cas de figure et que des ascenseurs peuvent être intégrés seulement lorsqu'il n'est pas possible de construire une rampe (DE 34; 3.1.2), ce qui n'est pas le cas dans le projet du passage inférieur de la Gare de Fribourg. Au vu de la conformité des CFF avec les dispositions d'exécution de ladite

Ordonnance, le Conseil communal s'attendait donc - avec la plus grande compréhension - à des oppositions des associations représentant des personnes à mobilité réduite.

Etant averti de la situation bloquée en Ville de Fribourg, une interpellation a été déposée au parlement national (interpellation 20.409), demandant à l'Office fédéral des transports (OFT) de revoir sa pratique en matière d'installation d'ascenseurs dans les gares ferroviaires. En date du 25 novembre 2020, le Conseil fédéral a répondu être *"disposé à adapter les prescriptions en question et à fixer des critères de financement des ascenseurs prévus en complément des rampes. Les aménagements dans les gares sont financés dans le cadre des conventions sur les prestations ou dans le cadre des étapes d'aménagements PRODES pour les nœuds ferroviaires"*.

Le 25 novembre 2020, le Conseil fédéral a conclu une convention de mise en œuvre avec les CFF concernant les aménagements à Fribourg (et au Tessin). Ces aménagements prévoient la construction d'un passage inférieur pour piétons ainsi que le prolongement et l'élargissement des quais permettant de créer davantage de capacités pour répondre aux futurs besoins.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le projet de convention qui a été proposé par les CFF aux associations représentant les personnes à mobilité réduite pour trouver un accord amiable en lien avec leurs oppositions déposées: Les CFF s'engagent à modifier le projet de construction tel que déposé auprès de l'OFT en y ajoutant un ascenseur sur chaque quai (1 à 3) au droit du nouveau passage inférieur ainsi qu'un ascenseur à la sortie de l'avenue du Midi. L'emplacement exact de l'ascenseur à construire sur le quai 1 reste à déterminer. Les conventions signées seront transmises à l'OFT ainsi que le formulaire de demande de modification de projet. Fin février 2021, les CFF devraient recevoir la décision finale d'approbation des plans de la part de l'OFT, ce qui équivaut à un permis de construire.

Si toutes les associations signent la convention, la réalisation du passage inférieur pourra démarrer en 2021.

Le Conseil communal se réjouit du résultat des nombreux échanges engagés entre toutes les parties impliquées pour arriver à ce résultat. D'autant plus que le blocage concernant le passage inférieur de la Gare de Fribourg pourrait déboucher sur une solution applicable à toutes les autres gares à travers notre pays, pour autant qu'elles remplissent les futurs critères de financement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Conseil communal est satisfait de pouvoir vous communiquer qu'une entente favorable a été trouvée entre les associations, citées par Mme M.-G. Morel-Neuhaus, et les CFF pour l'installation de quatre ascenseurs au nouveau passage inférieur. Le chantier démarrera en 2021.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Je suis très satisfaite de la réponse.

- n° 182 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la consultation en cours sur la modification de la loi sur l'exercice du commerce (LCom; RSF 940.1)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 29 juin 2020, Mme M.-G. Morel-Neuhaus a posé la question suivante:

"Une consultation en cours souhaite modifier la loi sur l'exercice du commerce (LCom). Il s'agit d'adapter l'article 31, ce qui amènerait deux nouveautés. Tout d'abord, en plus du tabac et des produits du tabac, son champ d'application serait étendu aux cigarettes électroniques et aux produits similaires. Les définitions y relatives sont inspirées par les articles de la loi sur le tabac. Ensuite, la limite d'âge pour la vente de ces produits s'élèvera à 18 ans. A noter que l'augmentation de la limite à 18 ans, contre 16 actuellement, va dans le sens du programme cantonal de prévention du tabagisme. Tout en étant non-fumeuse, je trouve la loi actuelle déjà suffisamment restrictive.

Qu'en est-il des fumeurs du narguilé qui, pour le moment, le fument en plein jour dans certaines rues de Fribourg?"

Réponse du Conseil communal

Depuis un certain temps, l'industrie du tabac a mis sur le marché plusieurs nouveaux produits qui chauffent le tabac sans le brûler ou qui génèrent un aérosol destiné à être inhalé (cigarettes électroniques). Une lacune juridique permet actuellement l'achat de ces produits par des mineur-e-s, ce qui va à l'encontre des efforts déployés en faveur de la protection de la jeunesse. Cette lacune sera résolue au plan national au mieux à la fin du premier semestre 2022, au moment de l'entrée en vigueur prévue de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab). Actuellement et en l'absence d'une loi fédérale, des adaptations doivent être prévues au niveau cantonal. L'interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans est déjà la norme en Europe. Au niveau suisse, au moins douze cantons l'interdisent déjà ou ont prévu de le faire.

Le Conseil d'Etat a dès lors mis en consultation, le 6 avril 2020, une modification légale afin de réglementer la vente du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires. Simultanément, il a prévu d'augmenter de 16 à 18 ans la limite d'âge de consommation de ces produits pour protéger la jeunesse. Cette démarche s'inscrit en cohérence et en renforcement des objectifs du programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021, qui vise en particulier à réduire le nombre de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, notamment chez les jeunes. Le délai de consultation est arrivé à échéance le 6 juillet 2020.

Le nouvel article 31 LCom a la teneur suivante: "*Il est interdit de vendre du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires à des personnes de moins de 18 ans*".

Pour en revenir à la question posée, il y a lieu de préciser que le produit le plus couramment utilisé pour être fumé au moyen de narguilés ou de pipes à eau (shishas) est le tabamel. Il s'agit d'un mélange de tabac et de mélasse, ou de miel, ou parfois de sucre et d'eau distillée, auquel on ajoute aujourd'hui de la glycérine et diverses essences (descriptif du produit trouvé sur Internet).

Renseignements pris auprès du Service de la santé publique, le tabamel est un produit qui contient du tabac et qui tombe ainsi dans la définition d'un produit du tabac classique de l'article 3, let. b du

projet de loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (p-LPtab), dont l'entrée en vigueur est prévue au plus tôt en 2022.

Avec la modification légale proposée par le Conseil d'Etat, la vente de ce type de produits ainsi que la mise à disposition de narguilés pour le fumer dans les établissements publics sera donc désormais interdite aux jeunes de moins de 18 ans. Il n'existe en revanche pas de disposition légale qui interdise de fumer le narguilé dans l'espace public.

Pour le surplus, toute remarque ou demande supplémentaire concernant cette thématique devrait se faire dans le cadre de la consultation menée par le Canton auprès des partis politiques cantonaux et non au niveau communal.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je n'ai pas d'autres remarques à ajouter.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Cette réponse me satisfait.

- n° 183 de M. Simon Zurich (PS) relative aux mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau à l'heure de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 29 juin 2020, M. S. Zurich interrogeait le Conseil Communal au sujet de la revitalisation et de la renaturation de cours d'eau qui figurent parmi les mesures les plus efficaces pour préserver et promouvoir la biodiversité. Il a souligné qu'à ce titre, la Stratégie Biodiversité Suisse de la Confédération leur accorde une place de choix. Il a ajouté qu'au milieu urbain, elle permet également d'augmenter la qualité de vie des habitants. A l'heure où le Conseil communal révisait le Plan d'aménagement local, M. Zurich a posé 4 questions.

Réponse du Conseil communal

1. *Quelles mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau figureront dans le PAL révisé?*

Dans le dossier d'affectation, il n'y a aucune mesure spécifique où l'on cite les mots revitalisation ou renaturation. Néanmoins, certains éléments peuvent être en effet assimilés à des mesures qui vont dans ce sens car le PAL est un outil de planification, pas un projet:

- la délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) figurant sur le plan de protection environnemental;
- la définition des zones d'affectation, sur le plan des zones, qui délimite souvent des zones vertes de protection du paysage (ZVPP) aux abords de la Sarine;
- le rapport explicatif qui donne des informations sur le projet Sarine.

2. *Où est-il possible de prévoir des mesures de revitalisation, notamment pour le ruisseau coulant entre la Chassotte, l'étant du Jura et le Palatinat vers la Sarine, ou celui coulant depuis l'actuel quartier Ploetscha – impasse de la Forêt au Schoenberg vers la Sarine, qui figurent tous deux sur le Plan Siegfried de 1945?*

Limite communal – étang du Jura

- Collecteur d'eaux mixtes, ø 1200 mm, profondeur moyenne de 3 m, zone bâtie et parc de l'étang.

Sur ce tronçon, le ruisseau est canalisé sous l'autoroute, puis sous les bâtiments des TPF. Le tronçon qui pourrait éventuellement être mis à ciel ouvert est celui traversant le parc.

Néanmoins, cela nécessiterait une étude pour déterminer quelles sont les eaux présentes dans ce collecteur (uniquement claires ou encore des eaux mixtes) ainsi que le débit temps sec afin de ne pas se retrouver avec un "cours d'eau" vide, quand le canton aura retiré les eaux de l'autoroute. En effet, le collecteur contient ou contenait les eaux de surface de l'autoroute entre autre.

La conduite qui se trouve à 3 m de profond impliquerait une emprise de cours d'eau d'environ 10 m de large au minimum et un tronçon d'une longueur d'environ 50m.

Palatinat - Sarine

Sur ce tronçon, la position du ruisseau est plus compliquée à évaluer. La mise sous conduite du tronçon en amont dirige ces eaux vers la STEP.

Là où semblait figurer le cours d'eau à l'époque, il ne reste qu'une conduite d'eau claire alimentée essentiellement par les eaux d'une partie du chemin du Palatinat et de quelques toitures et places des bâtiments voisins. Le débit étant très faible, voire quasi inexistant par temps sec, le risque est de créer un ruisseau très souvent sec.

Ploetscha – Sarine

Ce tronçon est déjà à ciel ouvert. Une analyse eco-morphologique pourrait être faite afin de déterminer si une revitalisation est nécessaire.

3. *Serait-il possible de revitaliser l'étang du Jura de manière à promouvoir la biodiversité dans et autour de l'étang, tout en assurant un accès comme lieu de plaisance ou de loisirs pour les habitants du quartier?*

En 2014, le Service d'urbanisme et d'architecture a mandaté le bureau Aquabios Sàrl pour une étude "Etat des lieux et proposition d'aménagement". Cette étude a démontré que deux espèces protégées, le nénuphar jaune et le crapaud commun, se trouvent dans l'étang et que l'eau est chargée en métaux lourds (HAP et PCB).

L'étang pourrait faire l'objet d'une revitalisation. Cependant, il a été créé en 1862, afin d'être un réservoir incendie. A l'heure actuelle, sa principale source d'alimentation hydraulique

provient des eaux de surfaces bâties (autoroute, quartier d'habitation Fribourg-Granges-Paccot, etc.) L'Office fédéral des routes (OFROU) prévoyait (en 2016) de sortir les eaux de ruissellement de l'autoroute de l'étang. Il serait donc nécessaire de faire une étude afin de déterminer la quantité d'eau résiduelle apte à alimenter l'étang, ainsi que sa qualité, avant d'envisager une requalification de celui-ci.

4. *A cet effet, le Conseil communal pourrait-il prévoir de valoriser les espaces verts et attenants? Quant aux rives de la Sarine, quel est le calendrier prévu par le Conseil communal pour la réalisation des mesures annoncées?*

La valorisation des espaces verts publics de l'étang du Jura est prévue dans la planification des investissements de la Ville. Le projet fera l'objet d'un concours en 2023, d'une étude en 2024 et la réalisation est prévue pour 2024-2025. Cette mesure est prévue d'être inscrite dans le PA4.

Quant au calendrier du projet de revitalisation de la Sarine, il est le suivant:

Message du crédit d'étude	octobre	2020 (reporté à décembre 2020)
Examen préalable LR + demande préalable LATeC	octobre	2020
Elaboration projet de l'ouvrage	courant	2021
Message crédit d'ouvrage	janvier	2022
Enquête publique	mars	2022
Approbation des plans et délivrance du permis de construire	début	2023
Appels d'offre et finalisation des procédures de subventionnement	courant	2023
Début des travaux	courant	2024

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais juste ajouter que la dernière question est presque devenue caduque parce que nous avons déjà discuté du projet de la revitalisation de la Sarine dans le cadre du crédit d'étude qui a été reçu favorablement par ce Conseil.

Zurich Simon (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- [n° 184 de M. Simon Zurich \(PS\) relative aux changements prévus en matière de subventionnement et de gestion administrative des crèches de la ville](#)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Quelles sont les tâches actuelles de la Ville en matière de gestion des structures d'accueil de la petite enfance, notamment sur le plan administratif et financier?

Le Service des écoles, par son Secteur de l'accueil extrafamilial, gère le subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance. A ce titre, il est en contact régulier avec les directions et comités des structures. Il analyse leurs données financières afin d'établir le budget annuel de subventions et s'occupe d'organiser le versement de celles-ci. Cette tâche répond à l'article 6, al. 3 de la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), soit la commune soutient et subventionne un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire. Il collabore (voir ci-dessous) avec

la Fédération des crèches pour l'établissement de la grille tarifaire du réseau des crèches subventionnées.

Quelles sont les nouvelles tâches que la Ville a annoncé reprendre durant l'année à venir?

La situation de la Fédération des crèches au 1^{er} semestre 2020 a amené le Service des écoles à rompre la convention et le mandat le liant à cette dernière. Le Secteur de l'accueil extrafamilial a repris au 1^{er} août 2020 la gestion de la liste centralisée des crèches, gestion qu'il délégait précédemment dans le cadre du mandat. Il reprend également les tâches de support premier niveau concernant le logiciel CSE.Kibe. L'information a été donnée aux structures lors des rendez-vous individuels du mois de juin 2020.

A cette occasion, le Secteur de l'accueil extrafamilial a en outre fait le point sur deux autres sujets:

1. E-mail du SEJ du 16.06.2020 relatif à la création d'un fond "réforme fiscale": suite à l'acceptation de la réforme fiscale par le peuple fribourgeois le 30 juin 2019, la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE; RSF 835.1) a été modifiée. Son article 10a prévoit désormais l'institution d'un fonds "réforme fiscale" qui vise à favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Il est alimenté par les recettes provenant de la taxe sociale dont sont assujetties les personnes morales soumises à l'impôt sur le bénéfice. Dans les limites des montants disponibles, ce fonds sera utilisé en grande partie pour financer des mesures permettant de baisser les tarifs des places d'accueil extrafamilial préscolaire.

Le SEJ demande aux structures de lui transmettre leur nouvelle grille tarifaire à l'une des deux échéances suivantes: le 30 octobre pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021 ou le 30 juin 2021 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2021-2022.

La grille tarifaire du réseau des crèches de la Ville ayant toujours été proposée par la Fédération et la Ville, le Secteur de l'accueil extrafamilial a informé les structures de son soutien et de son implication dans ce projet. Il a en outre soulevé le fait qu'une modification de la grille tarifaire impliquait la mise en conformité des structures au calcul du revenu déterminant basé sur l'avis de taxation, selon arrêt du TC du 21 avril 2017 pour définir le tarif payé par les parents.

Dans ce contexte, le Secteur de l'accueil extrafamilial a fait part de ses réflexions sur un possible soutien administratif de la Ville aux crèches: afin de soulager les structures au niveau administratif et notamment pour le calcul du tarif, le Secteur a annoncé être en cours de réflexion pour éventuellement mettre des ressources de la Ville à contribution (demande d'autorisation aux parents d'avoir accès à leurs données fiscales, collaboration avec le Service des finances pour obtenir les données, calcul du tarif).

2. Annonce de la proposition n°21: le Secteur a informé les structures du dépôt de la proposition n°21.

Il n'y a donc pas de nouvelles prises en charge de tâches par la Ville mais une réorganisation de l'attribution de ses tâches conformément à la LStE. La reprise de la liste d'attente par la Commune ainsi que l'éventuel soutien administratif pour le calcul du tarif applicable aux parents, constituent

des tâches communales, l'Etat étant, lui, compétant en matière de surveillance et d'autorisation d'accueil.

Le Conseil communal estime-t-il adéquat d'annoncer un tel changement de la situation alors qu'une proposition de révision du règlement pertinent était pendante et a été acceptée dans l'intervalle?

Le dépôt d'une proposition n'a juridiquement pas d'effet anticipé sur la réglementation communale en vigueur. La gestion des tâches communales est soumise prioritairement à la législation cantonale. Or, la loi sur les structures d'accueil extrafamilial demande aux communes de passer une convention avec chacune des structures. La Commune entend donc se conformer à cette obligation et va s'y employer prochainement.

D'ailleurs, pourquoi le Conseil communal a-t-il préféré laisser dormir son projet de révision du règlement concerné alors qu'il introduit des changements majeurs par la petite porte, sans consultation?

Le Service juridique de la Ville est en train de rédiger un règlement de portée générale fixant les principes généraux quant à l'octroi des subventions. Dans un souci de cohérence et afin d'éviter que le règlement sur les crèches doive être remodifié ultérieurement pour être conforme au règlement général, il est apparu nécessaire d'attendre l'entrée en vigueur de ce règlement général.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je n'ai rien à rajouter, pour l'instant, à la réponse écrite qui a été transmise aux Conseillers généraux.

Zurich Simon (PS). Je suis partiellement satisfait ou plutôt insatisfait de la réponse. Quand on discute avec les crèches, on se rend compte que depuis le départ du Secrétaire général de la Fédération des crèches, il est très difficile pour elles de trouver des interlocuteurs. Je parle des crèches qui sont subventionnées par la Ville de Fribourg. On a l'impression qu'il n'y a plus vraiment de répondant. En tout cas de leur part, il y a l'air d'avoir là un véritable problème de communication et de transmission des informations et de suivi de soutien aux crèches. J'encourage vivement les services compétents à communiquer de manière un peu plus proactive sur les changements qui attendent, notamment sur la nouvelle grille tarifaire pour laquelle, semble-t-il, les crèches n'ont pas été impliquées pour le moment.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. J'ai entendu ce que vient de dire M. S. Zurich et je ne peux pas accepter ces remarques. S'il y a des crèches qui ont envie d'avoir des informations, elles savent où elles peuvent s'adresser. Durant la période du covid-19, je peux vous dire qu'elles ont très bien su demander de l'argent et on était là pour les soutenir. Au contraire, elles ont dit que nous répondions, contrairement à la Fédération des crèches. Je ne sais pas qui vous a dit ça. Que ces crèches qui vous ont dit ça viennent trouver notre responsable et on pourra leur donner toutes les réponses dont elles ont besoin.

- n° 185 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du site de blueFACTORY et à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Steiert Thierry, Syndic. Cette question-là, contrairement aux autres, n'a pas fait l'objet d'une réponse écrite dans la mesure où nous étions en parallèle en train de préparer le Message sur la

recapitalisation, qui vous sera présenté à la session de février. Je vais donc répondre, mais de manière très brève, je vous rassure, aux différentes questions. Un certain nombre de ces questions seront traitées de manière beaucoup plus exhaustive dans le Message.

Le 29 juin 2020, M. R. Casazza posait les questions suivantes:

1. *Qui a le vrai "lead" au sein de l'actionnariat de BFF SA?*

L'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg sont les actionnaires paritaires de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), à raison de 50% chacun. Dans ce contexte, il n'y a aucun aspect de subordination quelconque entre les deux actionnaires, la parité est garantie. Cet aspect concerne le "contenant" du projet BFF, à savoir la propriété foncière et la société anonyme qui gère le projet blueFACTORY. En ce qui concerne le "contenu", c'est-à-dire les entreprises et institutions qui se trouvent sur le site, les plateformes technologiques, les Hautes Ecoles, l'EPFL et d'autres acteurs, l'Etat de Fribourg joue un rôle primordial, par la Direction de l'Economie et de l'Emploi, en charge de la promotion économique dans le canton de Fribourg. Cette implication dans le contenu est naturellement plus importante que celle de la Ville, qui se concentre sur les aspects relatifs à la vie de quartier et les activités socioculturelles sur le site. La Ville et l'Etat de Fribourg jouent ainsi chacun leur rôle qui est le leur et contribuent les deux, selon leurs moyens et leurs missions, à la réussite du projet blueFACTORY.

2. *Est-ce que la Ville de Fribourg sera appelée à participer à une augmentation de capital de BFF SA et si oui, de combien et pourquoi?*

La recapitalisation de la société BFF SA fait l'objet d'un Message présenté au Conseil général à la session de février 2021. Pour ce qui concerne les motifs de cette demande de recapitalisation, nous vous renvoyons au texte du Message qui va vous être remis dans quelques jours.

3. *Quelle est la "réelle" influence de la Ville de Fribourg dans BFF SA?*

Nous renvoyons à la réponse à la question n° 1.

4. *Pourquoi le développement de ce quartier situé idéalement en plein centre-ville ne se fait-il pas plus rapidement?*

Un projet d'une telle envergure – créer un quartier d'innovation de toutes pièces dans un site au centre-ville, comportant de surcroît des bâtiments protégés - nécessite par définition un certain temps avant d'atteindre la vitesse de croisière. A cela s'ajoute que l'adoption du Plan d'affectation cantonal (PAC), élément indispensable avant toute construction, a fait l'objet de procédures de recours qui ont contribué au ralentissement du processus. A toute cela est venu s'ajouter la crise sanitaire qui n'a pas non plus contribué à accélérer la construction des bâtiments qui était censée débuter en 2020. Ils vont donc se construire en principe en 2021.

5. *Est-ce qu'une modification de l'actionnariat a été envisagée au profit d'une part plus importante pour le Canton? Si non, pourquoi?*

La modification de l'actionnariat a effectivement été examinée, notamment dans le cadre de la future recapitalisation, et cette réflexion nous a conduit au constat très clair que le maintien de la parité dans l'actionnariat correspond à l'intérêt de la Ville, ceci en particulier en tenant compte des intérêts financiers futurs liés au développement de ce site et à l'augmentation de sa valeur.

6. *Est-ce qu'une répartition plus efficiente et efficace des rôles entre la Ville et le Canton a été discutée? Par exemple la Ville pourrait s'occuper du développement de l'aspect culturel et de la mobilité pendant que le Canton se charge du développement du site technologique?*

Cette question-là a été répondue dans le cadre de la première question, c'est-à-dire du rôle des deux acteurs et des deux actionnaires de cette société.

7. *Au vu des montants importants en jeu, serait-il possible de transmettre les comptes annuels de BFF SA à la Commission financière?*

Il n'est pas prévu de transmettre les comptes des sociétés, dans lesquelles nous sommes actionnaires, de manière systématique. En revanche, la Commission financière a déjà obtenu la visite du Directeur et du Président du Conseil d'administration, à plusieurs reprises. Cela sera aussi le cas pour le Directeur le 1^{er} février prochain, lorsqu'il s'agira de traiter du Message de recapitalisation. Dans le cadre de ces rencontres, toutes les questions trouvent des réponses pertinentes à la Commission financière.

Casazza Raphaël (PLR). Je dirais que cela ne m'aurait pas dérangé d'avoir une réponse plus tôt, étant donné que j'ai posé la question il y a plus de six mois. Cependant, je me réjouis de lire le Message qui nous sera soumis tout prochainement. Pour ne pas prolonger, j'aimerais juste encore faire un clin d'œil à Mme L.-M. Graden. Si on a un quartier innovant, pour moi cela va forcément attirer les gens et il y aura une émulation, aussi du côté culturel, alors que l'inverse n'est peut-être pas forcément aussi automatique.

- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Pas de commentaires, la réponse est contenue dans la réponse que vous avez reçue.

La Présidente. M. P. Wicht, êtes-vous satisfait de la réponse?

Wicht Pascal (UDC). Mme la Présidente, pour être satisfait ou ne pas être satisfait encore eut-il fallu que j'aie reçu la réponse. Cette réponse ne m'a toujours pas été adressée. Vous comprendrez que je ne suis donc pas encore en mesure de me déterminer sur une réponse que je ne connais pas.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Cela est assez étonnant parce que cette réponse a été adressée par le Conseil communal au Secrétariat du Conseil général (sic). Je peux bien entendu vous la lire, mais il s'agit de plusieurs pages. Ce que je vous propose, c'est que l'on envoie cette réponse par courriel aux Conseillers/ères généraux/ales et qu'on la remette à l'ordre du jour de la prochaine séance. C'est une proposition, c'est à vous Mme la Présidente ou bien à M. P. Wicht d'en disposer.

La Présidente. Je propose donc de remettre cette réponse à la question n° 186 à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 193 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la fréquentation et au chiffre d'affaires de la cafétéria de la DOSF

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

M. P.-A. Perritaz demandait si la cafétéria de la DOSF est bien fréquentée et si elle dégage un chiffre d'affaires conséquent par rapport au nombre d'élèves qui devraient l'utiliser. Cette question a été posée parce qu'il a remarqué que depuis l'ouverture de ce bâtiment, un certain nombre d'étudiants descendent en ville vers midi pour acheter de la nourriture dans les food-trucks ou autres fast-foods autour de la place Georges-Python, puis remontent vers Torry et utilisent le bus TPF comme réfectoire (surtout l'hiver) avec tous les désagréments qui vont avec! Saleté, déchets, odeurs etc... Ne pourrait-on pas sensibiliser ces jeunes afin qu'ils puissent aller se restaurer dans leur établissement?

Réponse du Conseil communal

La construction de ce réfectoire était fortement soutenue par les autorités scolaires lors de la détermination des besoins pour la construction de ce CO. Le Service des écoles était plus mitigé craignant que les jeunes préféreraient aller manger en ville. Ces craintes se sont révélées exactes, car seule une petite minorité des élèves de la DOSF l'utilise mis à part les élèves de Jaun qui y mangent tous les jours.

Ce manque de public a amené le gestionnaire à demander d'augmenter le nombre de repas journalier sous peine de résilier le contrat qui le liait à la Ville, ses gains étant insuffisants pour poursuivre cette activité. Le Service des écoles a essayé d'améliorer cette situation et a trouvé une solution en offrant à ce fournisseur la confection des repas pour les accueils extrascolaires (AES du Jura en surplus à la DOSF et AES du Bourg en surplus à Saint-Justin) et les élèves du CO de Jolimont (environ 30 par jour), lesquels ont la possibilité de se restaurer dans les locaux de Saint-Justin afin d'éviter la résiliation. En effet, la nourriture servie par ce fournisseur est de qualité et donne satisfaction.

En ce qui concerne les élèves de la DOSF, à midi, le fournisseur propose un menu du jour, un plat de pâtes et un hit du jour (selon menus de la veille). Le Service des écoles ne peut qu'assurer la qualité des repas mais pas obliger les élèves à venir les manger. Ce choix relève de la liberté personnelle limitée peut-être par la volonté des parents. Il ne peut donc que regretter que cette offre de qualité ne suscite pas plus d'envie de la part de nos jeunes.

Néanmoins des pistes de réflexion sont en cours avec le fournisseur et le Directeur de la DOSF afin de susciter plus d'intérêt des élèves mais aussi des parents. Une caisse enregistreuse avec un mode de prépaiement des parents via la carte d'étudiant est mise au budget pour 2021. Cette façon de faire

permettra aux parents de diriger leur enfant vers la cafétéria et ainsi ne pas octroyer un montant en cash pour un repas en dehors de la Mensa. Cette expérience a montré une meilleure fréquentation. Par ailleurs, l'utilisation de cette Mensa est ouverte aux élèves de l'école du primaire mais sur responsabilité individuelle des parents.

L'utilisation des bus par les élèves du CO a augmenté par l'octroi d'abonnements gratuits aux élèves de la Ville. On peut regretter ces comportements qui sont assez fréquents à cet âge. Toutefois, ils ne relèvent pas de l'autorité du Service des écoles mais de celle des parents.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je n'ai rien à ajouter à la réponse écrite.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je suis très satisfait de la réponse.

13. Divers

A. Nouvelle proposition

- n° 29 de MM. Simon Zurich, Matthieu Loup, Florian Mueller, Marc Vonlanthen (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Oliver Collaud (Vert-e-s) demandant au Conseil communal un règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg

Zurich Simon (PS).

Développement de la proposition

La présente proposition charge le Conseil communal de présenter au Conseil général un règlement de portée générale sur la politique du logement. Le règlement définira notamment le cadre de la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif menée par la Ville de Fribourg.

En élaborant le projet dudit règlement, le Conseil communal veillera à prendre en compte notamment les aspects suivants:

- Il retiendra les outils adéquats pour répondre aux besoins de la population en matière de logements abordables, de taille adéquate et de qualité selon les constatations de l'Observatoire fribourgeois du logement. Il complétera au besoin ces dernières pour affiner la documentation de la situation en matière de logement en ville de Fribourg.
- Il définira les conditions auxquelles la Ville peut soutenir les coopératives de logement à but non lucratif et la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement.
- Il définira une politique de logements sociaux et notamment les conditions d'accès aux logements sociaux appartenant à la Ville.

- Il envisagera des incitations à l'innovation architecturale et urbanistique qui prenne en compte la durabilité et veille à la participation des utilisateur/trice-s.
- Il étudiera la question de l'allocation des ressources découlant de la politique du logement de la Ville.

Dans ce règlement, le Conseil communal veillera également à donner corps aux lignes directrices qu'il aura identifiées dans son rapport final en réponse au postulat n° 33 (rapport sur la politique communale actuelle et future du logement), transmis en mars 2017.

Cette proposition s'inscrit dans les réflexions menées par le Conseil communal en matière de politique foncière active. Selon le Message n° 54 du Conseil communal y relatif, le champ de la politique foncière active comprend également la politique du logement. Toujours selon le Message, le Service d'urbanisme et d'architecture est chargé d'analyser l'introduction de bases légales pour des logements d'utilité publique.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveaux postulats

- n° 184 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une piscine couverte de 50 mètres

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Historique:

Comme à chaque élection communale et cantonale, tous les partis s'en donnent à cœur joie pour promettre au peuple fribourgeois sa piscine de 50 mètres. Historiquement, ce thème appartient au PLR. Pour faire court, en 2016, la Conseillère communale de Weck partait au combat avec ce sujet de campagne. Et puis... plus rien. L'argument est porté par son ami colistier Jean-Noël Gex, lequel n'hésite pas à slalomer entre les secteurs publics et privés, afin de donner le premier coup de pelle à la réalisation de cet objectif... Ce dernier n'hésite point à vendre ce projet à qui veut bien l'entendre, d'abord à Villars-sur-Glâne, puis à Granges-Paccot (Forum).

La question a aussi été abordée par le Préfet de la Sarine sans résultat manifeste. De notoriété publique, la piscine d'Avry-sur-Matran (Migros) est tombée à l'eau. Et comme par hasard, les mêmes concepteurs se sont remis à l'ouvrage avec la future piscine de Marly.

Fribourg n'a pas tenu le leadership sur ce thème cher à sa population.

On notera qu'une initiative populaire cantonale avait déjà été déposée dans ce sens.

À ce jour:

Par opportunisme, voire par manque d'idées, ou alors, pour surfer sur la vague qui ne se révèle pas très écologique, les Vert-e-s ont repris ce thème pour leur campagne de mars 2021. Le Parti des Artistes s'allie, s'unit sur ce thème seulement, aux desiderata de toutes et tous.

Nonobstant, il présente une nouvelle proposition. Il envisagerait la réalisation de ce projet à l'emplacement du stade de la Motta, lequel est propriété de la Ville de Fribourg.

Le Président du Parti des Artistes n'oserait point proposer cette esquisse, sachant les remous que cela engendrerait au sein du microcosme local. L'idée novatrice de ce postulat réside dans le fait de replacer le stade du FC Central, fleuron de la communauté de la Neuveville, sur le toit de la piscine.

Tout reste en perspective: un plongeur olympique, etc...

À noter que la proximité des deux piscines ouvrirait de possibles marges de synergie; par exemple, les vestiaires, les terrains de jeu, les espaces communs, ... la buvette entre autres.

Nb: au cas où des empêchements techniques se révéleraient rédhibitoires, il conviendrait d'envisager l'aménagement d'une telle aire en un autre lieu (par exemple sur les hauts du Schönberg).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 185 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs

Collaud Gérald (CG-PCS).

Développement du postulat

Comme chaque année, des habitant-e-s se sont plaint-e-s du mauvais, voire de l'absence de déneigement des bandes cyclables, et dans une moindre mesure des trottoirs de la ville. Actuellement, il semble que les services de la voirie dégagent prioritairement les routes, puis les trottoirs, puis enfin les bandes cyclables.

Le présent postulat demande que la Ville étudie la possibilité de modifier les priorités de sorte que 1) les cyclistes ne doivent pas attendre au mieux 3 à 5 jours pour pouvoir circuler normalement, et 2) que les piéton-ne-s puissent plus rapidement utiliser les trottoirs

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 186 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre sur le plateau de Pérolles

Collaud Gérald (CG-PCS).

Développement du postulat

Constatation

Durant la crise du Covid-19, la plupart des feux de circulation de la ville ont été mis à l'orange clignotant. Ce fut aussi le cas de ceux du plateau de Pérolles. On a alors pu constater d'une part que la cohabitation entre piéton-ne-s et véhicules s'est très bien déroulée. D'autre part, on a pu aussi voir que le goulot d'étranglement résidait dans le giratoire et que les feux ne faisaient que renforcer les bouchons. Ainsi par exemple, en fin de journée, le feu rouge arrête les véhicules en direction de Marly, jusqu'à bloquer le giratoire.

Demande

Nous demandons que la Ville de Fribourg étudie la possibilité de remplacer les feux actuels par une zone de rencontre. Cette configuration aurait l'avantage certain de permettre à tout le monde, piéton-ne-s comme voitures, de pouvoir avancer en continu sans être bloqués, et de faciliter le fonctionnement du giratoire des Charmettes.

De plus, cette zone de rencontre supprimerait partiellement la séparation artificielle entre la Faculté des Sciences et la Mensa d'un côté de route, et la Faculté des SES, l'Ecole d'ingénieurs et la bibliothèque de l'autre. Cela rendrait ainsi beaucoup plus attractif le campus de Pérolles qui regroupe des milliers d'étudiant-e-s. En attendant cette étude, nous demandons que la Ville remette les feux dans leur phase clignotante.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 187 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'allouer un soutien financier aux cafés-concerts en charge des animations musicales de la ville

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg est un haut-lieu des animations musicales dans les établissements publics. Ce postulat vise à pérenniser le potentiel de ces lieux de culture sur le moyen et long terme.

Diverses actions ont été entreprises par le Conseil communal dans le but de favoriser et développer à travers de multiples leviers les manifestations culturelles musicales de la Ville de Fribourg.

1. Pour exemple, afin de faire vivre le quartier "fictif" de Bluefactory, un budget culturel de 50'000 francs a été alloué à cette niche. À noter que c'est une des rares fois où la Ville attribue des fonds à la Culture sans que cette dernière n'en fasse la demande - excepté celui de la Rénovation de la cheminée de Bluefactory (2'800'000 francs) - alloués et néanmoins partis en fumée, (voir procès-verbal n° 20a de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 18 décembre 2018).

2. Dans le but de valider l'ouverture des terrasses de la ville, l'animation a été favorisée par le Service de la mobilité, ceci en 2019. Concrètement ce fut un pétard mouillé...
3. Afin de faire (re)vivre le quartier du Bourg, un mini-festival organisé par Mme Joséphine de Weck a été mis sur pied par la Commune en 2017.

Ces trois exemples ne sont point exhaustivement représentatifs de la dynamique culturelle de notre cité; et c'est tant mieux!

Ces nouvelles perspectives ne sont en aucun cas remises en question par le postulant qui a attendu cinq ans avant de prendre part au débat culturel, alors que les artistes auraient été en droit d'en attendre pas moins du Parti éponyme.

Ce postulat vise à prendre une part au développement des concerts en ville de Fribourg.

Un montant de 2'000 francs (idéalement 3'000) annuel devrait être alloué à chaque établissement choisi (de l'ordre de 10 au maximum) pour le service rendu tant aux artistes qu'aux mélomanes du moment où ces lieux de rencontre participent régulièrement (8 à 10 concerts organisés annuellement) à rendre ce service culturel visant leur épanouissement. Cela représente une subvention indirecte "pro-active" de l'ordre de 30% (voire 40%) des cachets des orchestres.

À titre d'exemple, voici une liste des cafés-concerts réguliers:

Jadis:	- Bar du Cintra	(+ de 50 concerts annuels)
	- Café des Boulangers	(10 à 20 concerts annuels)

Actuellement: (2019)	- Café du Tilleul, rue du Tilleul n°5
	- Tour Vagabonde, espace culturel itinérant
	- Stubete, Jazz à table, café du Belvédère
	- Le Banshee's
	- Galerie Hofstetter
	- Café social "Le Tunnel"

Les établissements publics ont souffert ces dernières années de moult attaques indirectes. "No fumer, no alcool, no fiesta"!

Allouer ces montants acceptables pour l'ensemble de notre communauté, c'est redonner vie à la scène fribourgeoise qui, dans les années 1980-2000, a fait la fierté de notre ville (merci à Micket du Cintra), de notre Canton.

Postulat rédigé en février 2019, déposé le 11 janvier 2021

Pro Memoria

<https://www.ville-fribourg.ch/actualites/la-culture-a-bluefactory-ca-demarre>

La culture à blueFACTORY, ça démarre
Communiqué de presse commun de la Ville de Fribourg et de blueFACTORY

Publié le 20 juillet 2017

...

C'est pour cette raison que le budget 2017 de la Ville de Fribourg prévoit un montant stratégique de 50'000 francs pour le contenu culturel dans le quartier de blueFACTORY.

...

En conclusion

La Ville de Fribourg et blueFACTORY se réjouissent que l'animation culturelle à court terme, en collaboration avec d'importantes institutions culturelles innovantes faisant déjà rayonner la région fribourgeoise, apporte de la vie dans ce quartier d'innovation et permette à la population de se l'approprier, dès à présent.

*Sans oublier de louer a posteriori les services rendus par la Jazz Parade et son truculent mentor M. Jean-Claude Henguely, feu festival qui vit naître de nombreuses vocations musicales.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 188 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter la construction de logements d'utilité publique

Murith Simon (PDC/PVL).

Développement du postulat

Aux termes de l'article 41 al.1 let. e de la Constitution fédérale de la Confédération suisse "*toute personne en quête d'un logement doit pouvoir trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables*". Sur cette base, a été adoptée la loi encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (RS 842), qui définit les logements d'utilité publique (art. 4). Les postulants demandent en premier lieu au Conseil communal d'étudier la part de logements d'utilité publique sur le territoire communal.

Constatant un manque de logements à loyer modéré, certaines communes ont inscrit dans leur planification des mesures incitatives pour la construction de logements d'utilité publique, principalement en Suisse alémanique (Zürich, Küssnacht, Freienbach, Nyon, ...).

Sur la base de l'analyse de la part de logements d'utilité publique, il est requis du Conseil communal d'étudier la possibilité et la pertinence d'inscrire dans le règlement communal d'urbanisme (RCU) des mesures incitatives en faveur de la construction de logements d'utilité publique, cas échéant en les limitant à certains types d'affectation ou à certaines zones (plan d'aménagement de détail; PAD), telles que:

- augmentation de l'indice d'utilisation du sol (IBUS);
- augmentation de la hauteur, respectivement du nombre d'étages admissible; et/ou
- réduction des distances aux limites et entre bâtiments à l'intérieur d'une même opération.

Cette étude devra s'intéresser aux potentielles modifications concrètes du RCU et analyser leurs effets envisageables, notamment en matière d'urbanisme et de densification.

Outre le fait qu'elle réponde à la nécessité de se loger des personnes et familles précarisées, une politique de logement d'utilité publique complète permet également de poursuivre des objectifs sociaux (mixité sociale, intégrative et intergénérationnelle) et durables (densification du milieu bâti, préservation des ressources en terrain). Une politique ambitieuse en la matière permettrait également de développer une collaboration avec les coopératives d'habitations actives à Fribourg et engagées dans une transition nécessaire de la politique du logement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 196 de M. Matthieu Loup (PS) relative à l'interpellation de membres du collectif contre le harcèlement de rue CatCallsofFribourg par la Police cantonale sur territoire communal

Loup Matthieu (PS). Un groupe dénommé CatCallsofFribourg dénonce le harcèlement de rue et les propos sexistes dans l'espace public en inscrivant à la craie sur le sol, au lieu de l'agression, les mots prononcés par l'agresseur. Des membres de ce groupe ont, avant Noël, été interpellés par un agent de sécurité privée puis par – semblerait-il – des agents de la Police cantonale fribourgeoise sur le territoire de la ville de Fribourg. Ces agents les ont informés qu'ils encouraient une dénonciation, une amende de plusieurs centaines de francs.

On se retrouverait alors dans la situation hautement paradoxale – pour ne pas dire profondément choquante et contraire à toute logique de proportionnalité – où dénoncer un comportement sexiste intolérable par une inscription à la craie sur le sol est sujet à sanction, alors que les propos de l'agresseur demeurent impunis.

Mes questions en lien avec cette situation sont les suivantes:

- Est-il correct que la Police cantonale intervienne d'office sur le territoire de la ville de Fribourg pour mettre en œuvre le règlement général de police de notre commune? Si oui, quels sont les rapports entre la Direction de la Police locale et la Direction de la Police cantonale, et les compétences de chacun?
- Est-ce que le Conseil communal considère que des inscriptions à la craie – qui disparaissent à la première précipitation et comme il en fleurit par ailleurs dans les rues des quartiers aux beaux jours – sont constitutives de "salissure" ou de "souillure" du domaine public, comme l'indique le règlement général de police?
- La Ville de Fribourg ayant mis en œuvre de manière très satisfaisante le postulat n° 57 portant sur le harcèlement de rue, quelles sont les démarches de suivi prévues dans ce domaine? Est-il prévu de mettre en place des démarches ciblant particulièrement les personnes qui harcèlent plutôt que les personnes harcelées?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je peux répondre aux deux premières questions. Je pense que la troisième question relève plus du Secteur de la Cohésion sociale.

- *Est-il correct que la Police cantonale intervient d'office sur le territoire de la ville de Fribourg?*

Il est correct que la Police cantonale intervienne sur le territoire de la ville de Fribourg, notamment en dehors des heures administratives où la Police locale ne travaille pas. En général, elle fait remonter des rapports de dénonciation qui relève du règlement général de police. Dans leur très grande majorité, il s'agit de rapports relatifs à des personnes qui urinent sur la voie publique.

- *Quels sont les rapports entre la Direction de la Police locale et la Direction de la Police cantonale?*

Dans le cadre d'un rapport de dénonciation, c'est une pure relation administrative puisque la Police locale reçoit un simple rapport de dénonciation et le traite ensuite. En effet, les infractions de règlement général de police, qui ont notamment pour but de préserver les valeurs communes que sont la salubrité publique, la tranquillité, la sécurité et d'autres éléments, relèvent d'ordonnances pénales et non d'amendes d'ordre. Chaque ordonnance pénale est signée par le Conseiller communal Directeur de la Police locale, qui a une délégation de compétence du Conseil communal.

- *Est-ce que le Conseil communal considère que des inscriptions à la craie – qui disparaissent à la première précipitation et comme il en fleurit par ailleurs dans les rues des quartiers aux beaux jours – sont constitutives de "salissure" ou de "souillure" du domaine public, comme l'indique le règlement général de police?*

La réponse est non.

- *La Ville de Fribourg ayant mis en œuvre de manière très satisfaisante le postulat n° 57 portant sur le harcèlement de rue, quelles sont les démarches de suivi prévues dans ce domaine? Est-il prévu de mettre en place des démarches ciblant particulièrement les personnes qui harcèlent plutôt que les personnes harcelées?*

La Ville de Fribourg est une Commune, grâce à ce postulat, qui est très progressiste et très respectueuse en la matière. Elle a une volonté de bien faire dans le domaine du harcèlement de rue, mais il ne m'appartient pas forcément d'y répondre et je passe la parole à M. le Syndic.

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai pas eu l'occasion de rédiger une réponse exhaustive et écrite pour ce qui est de la troisième partie de cette question, c'est-à-dire le suivi de l'étude sur le harcèlement de rue. Je vais répondre par écrit en vue de la séance de février. Je rappelle simplement que vous avez accepté de prévoir des montants de plusieurs dizaines de milliers de francs dans le budget 2021, justement et précisément pour la suite de ces opérations. Nous répondrons de manière plus exhaustive par écrit.

Il sera répondu à la troisième partie de la question lors de la prochaine séance.

- n° 197 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à la mesure du Projet d'agglomération de 3^e génération "3M.03.02 Compartimentage du quartier de Gambach"

Collaud Gérald (CG-PCS). Pour la première question, je déclare mes intérêts, je suis habitant du quartier concerné par cette question. Je constate avec satisfaction que les mesures du PA2 et PA3 se mettent en place en ville de Fribourg. En particulier, je suis content que le crédit a été accepté pour la mesure "3M.03.08 Compartimentage de la route de la Vignettaz et Fort Saint-Jacques".

Je suis en revanche très surpris que la mesure "Mesure 3M.03.02 Compartimentage du quartier Gambach" n'a quant à elle, pour l'instant, pas fait l'objet d'une mise à l'enquête, et que le plan financier ne la prévoit qu'en 2024!

Cette mesure de l'Agglo dans le PA3 a pourtant la même priorité et le même degré de maturité que la mesure concernant la Vignettaz. Par ailleurs, le rapport d'examen de la Confédération pose aussi cette mesure au même niveau que celle de la Vignettaz.

Le Conseil Communal pourrait-il préciser le calendrier de réalisation de la "Mesure 3M.03.02 Compartimentage du quartier Gambach" avec une mise au budget 2022 en catégorie II et une réalisation dans les meilleurs délais?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je précise en préambule que pour la Vignettaz, la mise à l'enquête a été faite. Vous avez d'ailleurs voté le crédit de réalisation dans le cadre du budget 2021. Les oppositions sont liquidées. Finalement, il suffit d'une météo clémente pour pouvoir commencer le chantier. Nous n'avons pas le même traitement temporel pour ces deux bornes de compartimentage parce que celle de Gambach est liée à une mesure d'accompagnement indissociable de la requalification de la Gare. C'est un calendrier de coordination des procédures qui a fait que l'on n'a pas publié Gambach en même temps que Vignettaz. Or, Gambach, bonne nouvelle, a été publié dans le cadre d'un premier paquet le vendredi 8 janvier. La mise à l'enquête est faite et publiée. Votre question: pour quelle raison n'est-elle prévue au plan financier qu'en 2024? C'est une bonne question. Cela va probablement dépendre de la quantité des procédures. S'il n'y a pas beaucoup de procédures, le Conseil communal, qui revoit son plan financier chaque année, pourrait saisir l'opportunité de l'avancer d'une année.

- n° 198 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à l'emploi du langage épïcène dans les documents produits par l'administration communale

Collaud Gérald (CG-PCS). Je constate que les documents que nous avons reçus au Conseil général ne respectent en principe ou généralement pas les règles d'une écriture épïcène et non genrée. Par exemple, de manière générale, nous élisons toujours un membre d'une commission et non pas une membre. Je me permets ainsi de demander au Conseil communal quand il compte pouvoir utiliser cette écriture épïcène et non genrée.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 199 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état actuel des sites pollués à la décharge de Châtillon et sur le territoire communal

Allenspach Christoph (PS). En 2003, j'avais déposé un postulat concernant la décharge de Châtillon qui avait incité les investigations et la découverte du site extrêmement pollué de la Pila. Or, 18 ans plus tard, l'assainissement de ce site attend toujours. En plus, des investigations sur d'autres sites à Châtillon et en ville sont encore en cours. Hormis la Pila, le grand public n'est pas informé des résultats et des mesures éventuelles à envisager. Par ma question, je demande un bref résumé de l'état actuel. Est-ce qu'il est possible de dire à ce jour que l'on ne doit pas s'inquiéter pour d'autres sites fortement pollués?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

D. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). Nous avons appris cette semaine que la votation sur l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur" a été reportée au 13 juin. Or, l'initiative a été déposée le 19 août 2020. La loi préconise que 30 jours après – au niveau cantonal, c'est 21 jours – l'initiative est publiée dans la Feuille officielle. Le Conseil communal a pris 110 jours de retard, 110! Ensuite, cette initiative devait être votée en octobre. C'est une heure avant la séance ou deux, à 17 heures, je crois, que la séance a été annulée sans en référer au médecin cantonal qui aurait dû prendre cette décision d'annuler la séance. Le motif principal était que le groupe socialiste était mis en quarantaine. Deux jours après, deux membres du groupe socialiste siégeaient au Grand Conseil. Il s'agissait de M. E. Moussa et M. J.-N. Jelk. Or, une quarantaine dure 10 à 15 jours.

Troisièmement, je me suis mis à disposition du Conseil communal le 16 décembre pour pouvoir effectuer la brochure. Trois semaines après, on vient dire que l'on n'aurait pas le temps de faire cette brochure. Alors, c'est pour toutes ces raisons que demain je déposerai un troisième recours pour deux initiatives. J'aimerais que le Conseil communal s'explique sur le retard qui a été pris.

Steiert Thierry, Syndic. Vu qu'il s'agit d'une observation et non pas d'une question, on peut considérer que ces éléments-là seront traités dans le cadre du recours que M. C. Rugo ne manquera pas de déposer.

Moussa Elias (PS). J'aimerais rectifier les propos de M. C. Rugo pour le procès-verbal. Je n'ai jamais dû être en quarantaine. L'insinuation de M. C. Rugo comme quoi je n'aurais pas respecté une décision de quarantaine et donc que j'aurais commis une infraction est absolument fausse. Je me permets juste de rectifier cette affirmation.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Je saisis l'occasion de remercier notre Présidente pour le cadeau de Noël qui nous a été offert: deux bonnes bouteilles de bière, et de remercier la Ville pour les deux livres offerts. Je vous souhaite à tous une belle et enrichissante nouvelle année.

La Présidente. Aucune autre intervention, selon l'article 73 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée, je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne soirée.

La séance est levée. Il est 23.33 heures.

Fribourg, le 1^{er} février 2021

MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline JUNGO

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

PROVISoire